



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053

HARIS DECEMBRE 2022

Numéro 008



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

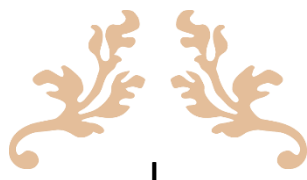
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°008 Décembre 2022

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences
Études germaniques,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-AKROBOU Agba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-CAMARA Moritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

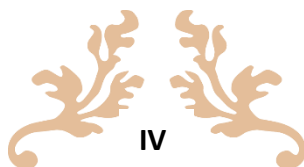
-GUESSAN Benoit, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-N'Guessan Mohamed, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

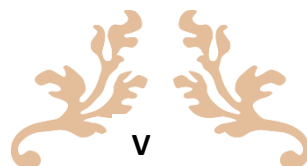
-GOLE Antoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Serges MEYE NDONG

La Défense Nationale Gabonaise : Acteurs, Enjeux et Évolution.....7-24

Youssouf FOFANA & Donissongui TUO

Chaos in Nuruddin Farah's *Knots*.....25-36

Hervé Landry COULIBALY & Zième KAM

Coopération transfrontalière entre la province de la Kossi (Burkina Faso) et le cercle de Tominian (Mali) : un début de contribution à l'intégration ouest-africaine (1989-2018).....37-55

Ange Simplicite BOUKINDA

Le Centre du Commerce International de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) : un pan méconnu des relations commerciales internationales (1964-1967)56-71

SERIKPA Bossé Aziz Devaloir

Le soutien de l'ONU aux initiatives franco-africaines de résolution du conflit ivoirien (2003-2006).....72-87

DAHE Youldé Stéphane

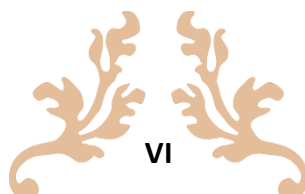
Les enjeux socio-politiques du néonationalisme machiavélien à l'épreuve de la mondialisation : quel avantage pour l'Afrique ?.....88-104

Amadou CAMARA

La lutte contre le terrorisme au Sahel : Quand la Diplomatie Sécuritaire montre ses limites.....105-115

Maura David

Les toponymes en politique au Nord-Cameroun : essai d'analyse comparée de l'usage des toponymes sous les régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo (1958-1982) et de Paul Biya (depuis 1982).....116-129





La Défense Nationale Gabonaise : Acteurs, Enjeux et Évolution

Serges MEYE NDONG

CERDIP/CERGE (Université Omar Bongo), HABITER (URCA-Reims), Département de science politique
Université Omar Bongo (LBV-Gabon)/maydanone@hotmail.fr

Résumé

Ce texte s'est voulu de traiter de la défense nationale gabonaise, en interrogeant particulièrement les acteurs lors de sa mise en œuvre, les enjeux qui les avaient motivés et son évolution, de 1960 à ce jour. La réflexion a fait usage d'un raisonnement géopolitique. Il en résulte que les acteurs en présence étaient, tout logiquement, le Gabon, et la France, l'ex-puissance tutélaire qui avait la responsabilité de l'administration de défense de ce premier, notamment de la période de la Communauté jusqu'aux premières années postindépendances. La Métropole avait ainsi été à l'initiative de la défense nationale au Gabon. Les autorités autochtones gabonaises de cette époque, vraisemblablement, n'avaient pas manifesté d'enjeux pour un modèle de défense, qu'elles ne connaissaient guère. Une défense nationale, dont les réalisations sont déjà relativement observables dans les secteurs militaires, civils, économiques et demeurent presque inexistantes au niveau culturel.

Mots-clés : Acteurs, Enjeux, Évolution, Défense nationale, Territoire, Gabon.

Abstract:

This text wanted to deal with the Gabonese national defense, by questioning in particular the actors during its implementation, the issues that had motivated them and its evolution, from 1960 to the present day. The reflection made use of geopolitical reasoning. It follows that the actors present were, quite logically, Gabon, and France, the former tutelary power which was responsible for the defense administration of this first, in particular from the period of the Community until the early post-independence years. The Metropolis had thus been at the initiative of national defense in Gabon. The Gabonese indigenous authorities at that time, presumably, had not shown any stake in a defense model, which they knew little about. A national defense, whose achievements are already relatively observable in the military, civil, economic sectors and remain almost non-existent at the cultural level.

Keywords: Actors, Issues, Evolution, National Defense, Territory, Gabon

Introduction

Cette réflexion interroge la défense nationale gabonaise, dans ses rapports, à ses acteurs, à ses enjeux et, à son évolution, cela, de son adoption en 1960, à ce jour.

Sur cette lancée, il serait d'abord intéressant de mentionner que la défense, en tant que secteur d'activités visant à préparer les forces militaires à la protection d'un État, a d'abord été essentiellement territoriale, ainsi qu'en avaient témoigné les dénominations des ministères qui en avaient la charge, notamment : « ministère de la défense du territoire », « ministère de la sécurité du territoire » ou encore « ministère des armées » (G. Castellan, 1948, p. 5), etc. Des appellations qui devaient disparaître vers la fin du XIX^{ème} siècle, au profit entre autres, de celle de défense nationale.

En effet, les origines de la défense nationale se situent principalement en Europe au début du XX^{ème} siècle, à la suite des guerres de 1870, au terme desquelles des militaires, particulièrement, des hauts-gradés, en Angleterre et en France, indexèrent les systèmes de défense comme facteurs des insuffisances des forces armées de leurs États respectifs. Les propositions de réorganisation qui en avaient découlé donnèrent lieu à la création du *Committee of Imperial Britannique* en 1902 et à la mise en place du Conseil supérieur de la défense (CSDN) en France en 1906 (P. Vial, 2015, p. 79). Dans le temps, c'est-à-dire en 1932, la Métropole procéda à la création, au sein du gouvernement formé la même année, du ministère de la défense nationale, alors que le poste de chef d'état-major général de la défense nationale était mis en place quatre ans plus tard, plus précisément en 1938 (P. Vial, 2007, p. 3).

La défense nationale qui venait d'être promue se voulait d'intégrer, en plus de la dimension militaire, d'autres aspects plus ou moins nouveaux, notamment économiques (défense économique), culturels (défense culturelle), civils (défense civile). La défense nationale sollicitait alors concomitamment différentes ressources, donc, diverses administrations gouvernementales, chacune dans le rôle qui lui incombe, avec un impact sur le territoire. C'est ce modèle de défense qu'avaient directement adopté les anciennes colonies françaises d'Afrique, notamment le Gabon.

En réalité, ainsi que cela ressortira plus loin, c'est la France coloniale, gestionnaire de l'administration de la défense du Gabon, qui avait décidé de ce modèle de défense, avant et pendant que celui-ci était membre de la Communauté (S. Meye Ndong, 2008, p. 56).

Les autorités gabonaises, qui ne le connaissaient pas, n'avaient fait que l'entériner à l'accession de leur territoire à l'indépendance en 1960, en le mentionnant dans la toute première loi constitutionnelle, prise la même année¹. Cette méconnaissance de la défense nationale expliquerait le fait que le Gabon avait plutôt continué à pratiquer la défense militaire du territoire, sous le prisme de la création des régions militaires et même des zones de défense (J.-F. Owaye, 2010, p. 86). C'était de la castramétation, en langage géostratégique (H. Coutau-Bégarie, 2006, p. 46), tout en faisant mention de la défense nationale dans toutes les lois constitutionnelles qui avaient suivi cette première de 1960,

¹ Cf. Loi constitutionnelle n°68/60 du 14 Novembre 1960, promulguant la Constitution de la République gabonaise, Titre II, art. 15.

notamment dans celles de 1991, 2011, 2018, 2021².

Il avait fallu attendre l'année 1980 pour que l'Etat gabonais organisât pour la première fois cette défense nationale par un décret³, remplacé plus tard par la Loi 4/98. Celle-ci, encore en vigueur, dispose que :

la défense nationale et la sécurité publique ont pour objet d'assurer, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, notamment militaire, subversive, économique ou culturelle, la sécurité et l'intégrité du territoire, la protection du patrimoine et de la population, ainsi que le respect des alliances, traités et accords internationaux.⁴

La défense nationale gabonaise poursuit alors les mêmes objectifs que la sécurité publique, à savoir la protection du territoire. C'est une défense nationale qui intègre aussi bien les volets militaires que non-militaires, notamment économiques, civils et culturels. Elle poursuit donc une préparation permanente des forces armées, la finalité étant leur capacité et leur capacité à une réaction, en tout temps, en tous lieux et en toutes circonstances, sur toute l'étendue du territoire national. Autant de caractères qui ont, cependant, du mal à être observés dans cette défense nationale gabonaise, au point de susciter cette réflexion qui s'est voulue de l'interroger celle-ci afin de mieux la cerner et l'expliquer.

En effet, cet article a pour ambition de répondre à la question de savoir comment l'Etat gabonais était-il parvenu à l'adoption du modèle de défense nationale ? Une question

centrale à laquelle il peut être ajouté des questions secondaires : quels en étaient les acteurs et les enjeux ?

Quelle évolution cette défense nationale laisse-t-elle entrevoir, à ce jour ? Des interrogations dont la quête des réponses a amené aux hypothèses suivantes : la défense nationale gabonaise n'est pas une initiative des dirigeants de cet Etat, mais de la France coloniale, qui gérait toute l'administration relative à ce secteur d'activités, avant et après l'indépendance du Gabon. La France est alors l'un des acteurs de cette défense nationale dont les réalisations sont déjà relativement observables au niveau militaire et civil, mais peu visibles dans le secteur économique et inexistantes dans le secteur culturel.

Ainsi que cela peut ressortir ci-dessus, l'intérêt de ce propos consiste sommairement à examiner les enjeux qui avaient été en faveur de la décision de ce modèle de défense, des acteurs qui en avaient été à l'œuvre. L'intérêt de ce texte est, surtout, d'apprécier si la défense gabonaise est déjà nationale, c'est-à-dire, si celle-ci a déjà atteint, d'une part, ses objectifs politiques, économiques, sociaux et culturels et, d'autres parts, si son niveau de préparation des forces armées gabonaises est déjà en adéquation avec ses ambitions, aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

Pour répondre à la problématique ci-dessus, ce texte a eu recours à l'analyse géopolitique. Celle-ci, sur un territoire donné, s'intéresse aux acteurs à l'œuvre, aux enjeux qui motivent leurs dynamiques et aux structurations de leurs mouvements (S. Rosière, 2007, p. 27). En ce sens, il sera question des enjeux de la France et du Gabon au sujet de la défense nationale gabonaise, les rôles joués par l'un et l'autre et les dynamiques qui en ont découlé sur le territoire. Un raisonnement pour lequel il a été jugé indispensable de mener des enquêtes

² Cf. Titre préliminaire, article Premier, alinéa 22 des constitutions des années mentionnées.

³ Cf. Décret n°419/PR relatif à l'organisation de la défense nationale.

⁴ Cf. Loi 4/98 du 20 février 1998 portant organisation générale de la défense nationale et de la sécurité publique, Art. 2.

de terrain au sein des structures militaires et civiles, avec pour objectifs de s'enquérir du niveau d'opérationnalisation de la défense nationale dans ses secteurs militaires, économiques, civils et culturels. Tout un travail qui ne s'est pas fait sans difficultés, ne serait-ce que parce que l'armée gabonaise, comme toute autre armée, est une grande muette.

Au terme de cette observation attentive du phénomène à l'étude, et pour un raisonnement cohérent, il a été jugé judicieux d'organiser cette réflexion en trois parties. La première s'attache d'abord à rechercher les enjeux de cette défense nationale (I), alors que la deuxième questionne son organisation aussi bien au niveau politique, économique, culturel que militaire (II). La troisième partie, enfin, s'intéresse aux progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la défense nationale gabonaise(III).

1- ENJEUX ET INSTAURATION DE LA DEFENSE NATIONALE AU GABON

1.1- Quels étaient les enjeux et les acteurs à l'adoption du Gabon de la défense nationale ?

Interroger les enjeux et les acteurs à l'œuvre peut bien paraître une banalité, lorsqu'il s'agit de la défense d'un Etat. Et pourtant, la question posée ici a toute sa pertinence, au regard du cas du Gabon qui est semblable à ceux de plusieurs autres anciennes colonies françaises africaines, ainsi que nous l'apprennent les lignes qui suivent.

Pour mieux répondre, il convient en effet de revenir sur quelques faits historiques de cette défense nationale, en tant que secteur d'activités de préparation à la protection du territoire du Gabon. Une histoire dans laquelle la France coloniale, qui administrait le territoire du Gabon était l'acteur majeur. Un acteur, au

sens géopolitique, étant une entité animée de représentations, d'enjeu, de projet et qui joue donc un rôle dans le champ social (S. Rosière, 2008, p. 9). Des caractères que revêt la France, dont les ex-colonies africaines sont encore des pré-carrés, autrement dit des enjeux (J.-M. Châtaigner, 2006, p. 247).

Ainsi, pendant la colonisation, la France et ses territoires africains s'étaient regroupés au sein d'une association politico-territoriale proposée par le Général de Gaulle et appelée la « Communauté ». Dans le cadre de celle-ci, les colonies françaises avaient la possibilité de choisir, chacune entre le statut de Département, de Territoire d'Outre-mer ou encore d'Etats-membres. Le choix opéré par l'essentiel des Etats de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) était celui d'Etats-membres, qui leur conférait une autonomie de principe, liée à la notion même d'Etat, distinct de la France (J. Chipman, 1986, p. 62).

Cette autonomie se trouvait cependant restreinte, non seulement par l'unité maintenue entre la France et ses colonies au niveau international, mais également par la centralisation interne faite au titre des compétences communes. Plus clairement, la Communauté réaffirmait la primauté de la France sur ses colonies, en inscrivant dans le domaine commun les secteurs de souveraineté d'un Etat comme la politique étrangère, la monnaie, la politique économique, le contrôle des matières premières et, pour ce qui concerne la question ci-dessus posée, la défense (R. De Lacharrière, 1960, pp. 12-13). En somme, l'administration française de la défense s'étendait jusqu'aux territoires des Etats-membres de la Communauté.

Cependant, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, la France avait déjà lancé la mise en œuvre du

modèle de la défense nationale sur son territoire depuis 1932. Il est difficile de penser qu'elle pouvait administrer un modèle de défense autre sur les territoires de ses colonies. Surtout que celles-ci faisaient partie intégrante de son « complexe territorial de défense ». Surtout également que le premier président du Gabon, pour ce qui concerne cet Etat, n'accéda à la magistrature suprême que le 12 février 1961, c'est-à-dire 6 mois après l'indépendance, pendant lesquels la France continua à régir le secteur de la défense gabonaise.

Mieux encore, le Gabon ne disposa de ses forces armées qu'un an après leur création. Ce fut en effet, le « (...) le 1^{er} août 1961 à 10 heures que le Gabon acquit son autonomie militaire [quand] l'Etat français [lui] remit officiellement (...), par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Jean Risterrucci, son armée » (Mémorial du Gabon, 1985, p. 75). Une gestion française de l'armée gabonaise qui avait quasiment continué après cette année 1961.

En effet, au sortir de la colonisation, le Gabon n'avait pas de ressources humaines nécessaires à son développement. C'était également le cas dans le secteur de la défense. Les soldats autochtones, appelés « soldats indigènes », déversés par la France dans les forces terrestres et navales (FTN) gabonaises, n'étaient formés ni à la conception ni à la gestion de la défense d'un Etat. La défense gabonaise présentait alors des carences en savoir-faire humain et même en capacités techniques, ce qui avait justifié, du côté du Gabon, les « accords de défense » de 1960 avec la France.

Ces accords, du point de vue de l'assistance militaire technique, faisaient bénéficier à l'Etat gabonais de la part de la France d'une formation de ses militaires aux postes d'encadrement, de direction et des

spécialités diverses de l'armée. En attendant, ce sont bien les Français qui occupaient ces postes, tout en accompagnant le Gabon dans la mise sur pieds de son armée (M. Ligot, 1964, p. 51). En gros, de l'année de la création de la Communauté et même bien avant, jusqu'au-delà de 1961, c'est la France qui décidait de la défense gabonaise.

Or, le Gabon avait déjà opté pour le modèle de la défense nationale depuis le 14 novembre 1960, comme on peut le vérifier dans sa loi fondamentale de la même année. Il est cependant difficile de soutenir l'idée que ce sont les dirigeants gabonais qui avait manifesté ou décidé de ce modèle, au regard de qu'ils n'avaient pas de connaissances dans le domaine de la défense, de manière générale et qu'ils ne géraient quasiment pas cette administration, qui était plutôt entre les mains des militaires français. C'est la France, en effet, qui accompagnait et dirigeait déjà ce secteur d'activités bien avant même l'instauration de la Communauté.

Tout laisse croire que les dirigeants du Gabon n'avaient pas exprimé d'enjeu au sujet de ce nouveau modèle de défense. C'est donc un modèle de défense que l'Etat gabonais, ainsi qu'on peut l'observer chez les autres pays de l'Afrique francophone, avait hérité de la France, sans en avoir cerné les contours. La défense nationale au Gabon n'est alors que la conséquence directe de son histoire avec la France, qui en ressort comme l'acteur essentiel, alors que le Gabon lui-même, qui la mettra en œuvre, a joué un rôle secondaire.

1.2- Une défense nationale instaurée non sans confusions

Il a été mentionné ci-dessus que le Gabon avait immédiatement approuvé et adopté ce modèle de la défense nationale lors de son accession à l'indépendance et le mentionna dans sa toute première loi constitutionnelle.

Une mention que l'on retrouve dans toutes les autres lois fondamentales qui avaient suivi, notamment celles de 1967, 1975, 1979⁵, etc. C'est encore plus le cas pour les lois constitutionnelles les plus récentes qui ne se contentent pas, à l'instar de celles des années ci-dessus, d'énoncer que la défense gabonaise est nationale, mais elles donnent en plus son organisation, bien que sommaire, en désignant les organes qui la structurent tels que le Conseil supérieur et le Comité de défense nationale.

Il en est ainsi de celles de 2010, 2011, 2018 et de la toute dernière de 2021, toutes en leurs articles 22. Autant dire que les premiers dirigeants du Gabon, tout comme leurs successeurs jusqu'à ce jour, avaient accepté ou fait le choix d'un modèle de défense nationale dont l'instauration était cependant empreinte de confusions.

En effet, dans un premier temps, le modèle de défense nationale noté dans la constitution restera longtemps abstrait et sa matérialisation difficile à saisir. De fait, les textes d'application, dont la constitutionnalité se devaient d'être scrupuleusement vérifiable, traitaient plutôt encore, dans certains cas, de la défense du territoire, qui, dans son organisation ne prend en compte que la seule dimension militaire. Il en était ainsi de la *Loi n°19/61 du 12 mai 1961 portant organisation de la Défense du territoire de la République gabonaise*, qui affirmait en son article premier que « la défense a pour but d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toute forme d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, la

vie des populations »⁶. D'autres, cependant, ne traitaient certes pas particulièrement de la défense nationale mais en faisaient toutefois référence en certains de leurs articles. C'était le cas du *Décret n°151/PR du 22 juin 1962 portant attribution du Délégué ministériel pour la défense* qui, en son article premier, affirme que celui-ci est chargé de la défense nationale. Il ressort alors toute une confusion quant au modèle de défense qui était en vigueur au Gabon, qui tantôt faisait référence au modèle de la défense nationale, tantôt à celui de la défense militaire du territoire.

En réalité, les dirigeants du Gabon ne connaissaient pas vraiment le modèle de défense nationale, mais plutôt celui de défense militaire du territoire qui avait prévalu depuis lors. La défense militaire du territoire est, en effet, le premier modèle de défense que l'homme ou les groupes humains ont connu depuis qu'ils ont appris à se protéger, à se défendre des autres, et qui a continué avec la mise en place des premières armées nationales au monde (G. Castellan, 1948, p. 81).

C'est ce modèle qu'avaient connu les « militaires indigènes » gabonais, qui avaient survécu à la Seconde-Guerre mondiale et dont certains avaient constitué les premiers effectifs de l'armée gabonaise. Cette méconnaissance du modèle de la défense nationale expliquerait, entre autres, le fait que tantôt le Gabon pouvait opter pour la défense nationale, tantôt il était enclin à revenir sur la défense du territoire. Une situation confuse à laquelle le Gabon mit un terme à la fin des années 1970.

En effet, dans un second temps qui commence le 31 mars 1980, l'Etat gabonais prit le *Décret n°419/PR*, qui abrogeait toutes les dispositions

⁵ Pour les Constitutions de la République gabonaise du 30 mars 1967 et 15 avril 1975, lire l'article 37 de chacune. Pour la loi constitutionnelle du 26 avril 1979, lire l'article 10.

⁶ Cf. Loi n°19/61 du 12 mai 1961 portant organisation de la défense du territoire de la République gabonaise, Art. Premier.

antérieures contraires⁷. Tous les autres textes qui avaient suivi portaient désormais sur la défense nationale, qui n'était plus alors en concurrence avec la défense militaire du territoire. Il y avait désormais adéquation entre la loi constitutionnelle et les textes d'application en matière de défense.

En fait, ce décret est le tout premier texte qui a donné sens à ce modèle de défense, en ce que par celui-ci l'Etat gabonais, pour la première fois, tout en impliquant tout le Gouvernement, désigna particulièrement, en les responsabilisant, les départements de son administration centrale qui devaient en être concernés. Autrement exprimé, le Décret n°419/PR est celui qui a donné une orientation nationale à la défense gabonaise, en l'élargissant à d'autres secteurs d'activités de ce Gabon naissant. Il s'agissait, hormis de la vice-présidence de la République et de la primature, des ministères de la défense nationale, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, de l'administration du territoire et des collectivités locales⁸.

Cependant, l'une des réserves qui pouvait être émise sur ce décret est que celui-ci n'assigna nullement d'objectif spécifique à aucun de ces ministères, se contentant simplement de les interpeller en arguant : « Chaque ministre est responsable de la préparation et de la participation de son département à la défense nationale (...) »⁹. Une évolution fut toutefois constatée à la fin des années 90.

Cette période constitue le troisième temps qui marque ses débuts en 1998, avec la loi 4/98 évoquée plus haut. L'un des mérites de celle-ci était, ainsi que c'est encore

le cas, non seulement d'avoir conceptualisé la défense nationale gabonaise, surtout d'avoir notifié à chaque ministère impliqué dans son organisation ses objectifs particuliers, ainsi que le montre ce texte, plus loin. Il ressort alors que le Gabon a mis 20 ans, soit de 1960 à 1980, pour parvenir à une organisation administrativement structurée de la défense nationale, et 18 ans, c'est-à-dire de 1980 à 1998, pour conceptualiser cette défense nationale et en déterminer les responsabilités incombant à chaque département ministériel dans sa gestion, soit 38 ans au total.

Autrement dit, le Gabon indépendant est resté sous le modèle de la défense militaire du territoire de 1960 à 1998, alors que cet Etat recherche la défense nationale depuis cette dernière année à ce jour, donc 24 ans. Ce qui n'avait pas été sans conséquence sur le terrain, où c'est le modèle de la défense du territoire qui est encore plus observable, ainsi que cela ressortira plus bas dans ce texte. En attendant, il ne serait pas impertinent d'interroger l'organisation politico-administrative et territoriale de cette défense nationale gabonaise.

2-LA GESTION POLITICO-TERRITORIALE DE LA DEFENSE NATIONALE AU GABON

2.1- La défense nationale aux niveaux politiques et économiques

Au niveau politique, la défense nationale gabonaise, ainsi que cela est observable ailleurs, est le fait du président de la république qui, en sa qualité de chef de l'Etat, « (...) assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. [Le président de la république est également] le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des

⁷ Cf. Décret n°419/PR relatif à l'organisation de la défense nationale, *op.cit*, Art. 5.

⁸Cf. Décret n°419/PR relatif à l'organisation de la défense nationale, *op.cit*, Art. 4.

⁹Ibid.

accords et des traités »¹⁰. Ces dernières responsabilités font de lui le chef suprême des forces de sécurité et de défense, tout comme toute question y relative relève de son autorité directe.

Le président de la république est par ailleurs celui qui détermine, en concertation avec le gouvernement avec lequel il a en partage le pouvoir exécutif, la politique de la nation, par l'organisation de la vie et de la destinée de l'Etat, à partir des choix opérés dans ses différents domaines d'activités. Il en va ainsi, aussi bien des domaines économiques, sociaux, culturels, environnementaux, éducatifs, sécuritaires et bien d'autres encore que du domaine de la défense nationale, dont les motivations, les objectifs, les orientations dépendent de la vision du président de la république.

Ainsi, le président de la république est assisté d'autres organes, qu'il préside également, notamment le Conseil supérieur de la défense nationale et de la sécurité publique et les Comités de défense et de sécurité. Il peut être remplacé par le premier ministre¹¹, dont le rôle principal est cependant de conduire la politique de défense nationale définie par le chef de l'exécutif. C'est autrement affirmer que le premier ministre intervient au niveau politique dans l'organisation de la défense nationale.

Son rôle est, plus particulièrement, de diriger l'action des différents départements ministériels. Le premier ministre « (...) établit [ainsi] des programmes d'ensemble, donne des directives générales et précise la périodicité et les dates, auxquelles chacun des ministres concernés est tenu de lui fournir ses plans d'action en matière

de défense nationale, assortis des estimations budgétaires »¹². L'action du premier ministre s'inscrit, de manière générale, au niveau politique. Ce sont plutôt celles des ministres qui rendent réellement nationale l'organisation de la défense.

Les ministres sont en effet responsables de la préparation et de l'exécution des mesures qui relèvent de la défense nationale, chacun dans son administration. Pour ce faire, entre autres, ils collaborent directement avec le secrétariat général du ministère de la défense. Ils sont assistés, en ce qui concerne les départements autres que celui de la défense nationale, par un haut-fonctionnaire désignés parmi les cadres civils et militaires de l'Etat.

Ainsi, le rôle du ministère de l'économie est d'assurer la défense économique, qui n'est cependant pas théorisée au Gabon. Toutefois, celle-ci est généralement définie comme l'ensemble des actes et des projets des puissances publiques qui ont pour but, aussi bien de protéger l'économie et les entreprises de toutes sortes de menaces intérieures et extérieures que de subvenir aux besoins utiles à l'organisation de la défense nationale¹³. La défense économique est l'un des trois piliers de la défense nationale au Gabon, comme on peut l'observer sous d'autres cieux.

Le ministère de l'économie, sous l'autorité du premier ministre, veille à l'exécution de l'action du gouvernement en matière de défense économique. Plus précisément, il est chargé de coordonner, d'orienter et de contrôler les actions des départements ministériels concernés ainsi que celles des organismes chargés de la

¹⁰Cf. Loi 4/98 du 20 février 1998 portant organisation de la défense nationale et de la sécurité publique, Art. 3

¹¹Cf. Loi 4/98 du 20 février 1998, op.cit., Art. 3

¹²Idem, Art. 7.

¹³ Les sources disponibles pour cette réflexion n'ont pas trouvé de définition du concept de défense économique dans les milieux académiques, mais plutôt au sein des organes de recherches des ministères de la défense que ce texte n'a fait que reformuler, notamment le code de la défense en France.

production, du stockage, de l'utilisation des ressources et de l'aménagement du territoire. Autant d'actions, ainsi que cela ressortira plus bas, qui restent encore inobservables dans l'organisation de la défense économique au Gabon. En attendant, il convient d'abord de s'intéresser à la gestion de la défense militaire et à celle de la défense civile.

2.2- La défense nationale aux niveaux militaires et civils

La défense militaire et la défense civile sont également mises en œuvre par le gouvernement, après avoir été déterminée par le président de la république. Le gouvernement du Gabon, à l'instar de ce qui se passe ailleurs, a ainsi pour prérogatives de prendre toutes les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis par la défense nationale¹⁴, à savoir : d'une part, son opérationnalité parce que la défense nationale se doit être pourvue en moyens et requérir incessamment de la disponibilité en vue de son engagement en tout temps ; d'autre part, sa permanence car l'organisation de la défense nationale se doit être effective aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix ; enfin, sa globalité puisque la défense nationale implique également les secteurs d'activités autres que les secteurs militaires qui exigent une organisation.

Au regard de ce qui précède, le ministre de la défense nationale, sous l'autorité du premier ministre, est chargé de veiller à l'exécution et à l'application des textes législatifs et réglementaires qui se rapportent à sa compétence, tout en contrôlant les activités des forces de défense et en les mettant en condition d'emploi à la guerre et aux conflits, émeutes et crises. Le ministre de la défense nationale est également le concepteur

des projets des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'emploi, à l'organisation et à la formation des forces et unités de défense. Il pourvoit aux besoins de leurs opérations et des infrastructures militaires nécessaires. Il est enfin celui qui organise administrativement le territoire militaire.

Quant à la défense civile, elle est le fait du ministre de l'intérieur, qui l'organise sous l'autorité du premier ministre. La responsabilité particulière du ministre de l'intérieur est d'instruire et de veiller, au niveau de son administration, à la mise en œuvre des décisions du gouvernement en matière de défense nationale. Il coordonne et contrôle ainsi l'exécution des mesures législatives et réglementaires qui relèvent aussi bien de sa compétence que de celles des autres ministères du gouvernement. Ses missions s'exercent alors sur l'ensemble du territoire national, en collaboration avec les autorités militaires dont il favorise également la liberté d'action¹⁵.

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur a pour rôle d'assurer l'organisation, la mise en condition d'emploi et la mobilisation des forces de sécurité, ainsi que l'infrastructure nécessaire à leurs missions. Plus particulièrement, il veille à l'établissement de l'ensemble des mesures qui concourent à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens¹⁶. Une défense civile qui aurait encore été renforcée si le Gabon avait également imprimé la défense nationale d'un trait culturel, autrement dit de la défense culturelle.

En effet, la défense culturelle, ainsi que cela ressortira plus bas, concerne surtout les civils. Elle a l'avantage de formater les esprits et produire des caractères identitaires importants pour la population qui se

¹⁴ Cf. Loi 04/98 du 20 janvier 1998, *op.cit*, Art. 15.

¹⁵ Cf. Loi 4/98 du 20 février 1998, *op.cit*, Art. 27.

¹⁶ *Idem*, Art. 23-

sentira concernée par la protection de la nation. Elle produit une sorte d'identité culturelle de défense. La défense culturelle renforce alors la défense civile en ce sens que la population à qui il a été inculqué cette première connaît la conduite à tenir en temps de paix et particulièrement en temps de guerre. Malheureusement, la défense culturelle est le grand absent de cette défense nationale gabonaise.

Quoiqu'il en soit, il ressort que la défense civile tout comme la défense militaire doivent être permanentes et ont généralement les mêmes objectifs, à savoir la protection de la population et celle des institutions. Essentiellement, la défense civile recherche la quiétude publique pendant que la défense militaire prépare la protection du territoire. Cette distinction des objectifs explique les particularités, en termes de moyens et des modes d'action pour chacune. La défense civile fait usage des instruments de sécurité (police et gendarmerie), conçus pour faire respecter les règles en vigueur sur le territoire mais peut également, par concours de circonstances, faire usage de la force.

La défense militaire, quant à elle, repose uniquement sur les forces armées et recherche, non la sécurité mais la stabilité, la paix. Une distinction opératoire que rappelait encore le stratège Hervé Coutau-Bégarie, lorsqu'il soutenait que :

La sécurité est, aux yeux du plus grand nombre, indissociable de la défense (...), alors que leurs logiques sont différentes. La défense est fondamentalement militaire, la sécurité est une préoccupation qui touche tous les aspects de la vie sociale. La défense repose sur la force, facteur objectif (...), la sécurité repose sur des facteurs plus subjectifs (H. Coutau-Bégarie, Idem, p. 47).

Une défense civile et militaire qui, à l'instar de la défense économique participent de la défense nationale, que l'Etat gabonais avait adoptée depuis son accession à l'indépendance et dont il convient, 61 ans après, d'apprécier l'opérationnalisation.

3-L'EVOLUTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEFENSE NATIONALE

3.1-La défense militaire et la défense économique

Dans cet ordre, la défense militaire est l'action généralement coordonnée des forces armées dans le but de sauvegarder ou de conquérir une place ou d'atteindre un objectif autre. Les autorités gabonaises, ainsi que cela est observé ailleurs, l'assimile à la défense du territoire, en ce que dans leur conception, l'armée gabonaise n'est pas une armée d'expansion mais une armée défensive. Sa vocation est alors limitée à la sauvegarde de l'aire de juridiction de l'Etat. La défense du territoire, au sens des dirigeants politiques et militaires du Gabon, a aussi pour objectif :

La protection des intérêts majeurs du Gabon : intégrité territoriale, approches maritimes et aériennes, libre exercice de la souveraineté, protection de la population. Outre la défense aérienne, maritime, les forces armées assurent, au sol, la défense terrestre : la défense opérationnelle du territoire ou DOT, maintien de l'ordre en cas de nécessité (J.-F. Owaye, 2010, p. 63).

C'est le secteur le plus évolué dans la mise en œuvre de la défense nationale gabonaise.

En effet, il a été mentionné ci-dessus que le premier texte qui donne une organisation structurelle et

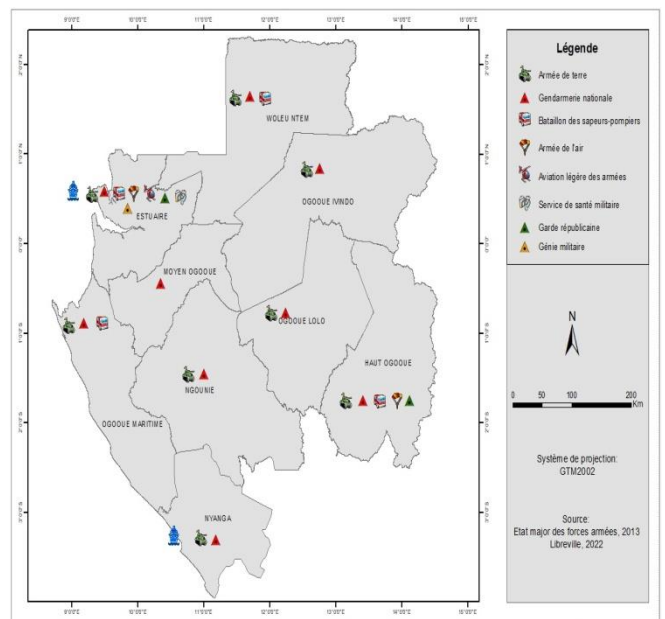
administrative à la défense nationale est le Décret n°419/PR de 1980. Avant celui-ci, aucun des départements ministériels n'en avait de responsabilités, hormis le ministère de la défense. Il peut alors être entendu que la défense a longtemps été essentiellement territoriale, en dépit de la loi fondamentale de 1960, évoquée plus haut. La sanctuarisation du territoire était alors cardinale.

Au cours de cette période, les dirigeants avaient procédé à une régionalisation militaire du territoire qui consistait comme à ce jour au redéploiement des unités des forces armées dans chacune des provinces, exceptée celle du Moyen-Ogooué, située au centre géographique du Gabon (Cf. carte). L'Estuaire constitue la première région militaire ; le Woleu-Ntem, la seconde ; l'Ogooué-Ivindo, la troisième ; le Haut-Ogooué, la quatrième ; l'Ogooué-Lolo, la cinquième ; la Ngounié, la sixième ; la Nyanga, la septième ; l'Ogooué-Maritime, la huitième (S. Meye Ndong, 2007, p. 70).

Cette régionalisation militaire donne au territoire du Gabon une configuration qui est telle que celui-ci dispose des unités des forces armées dans chacune des provinces adossées à ses frontières. La carte ci-dessous, qui traite de la régionalisation militaire du territoire du Gabon montre ainsi que les deuxième, troisième, cinquième et sixième régions militaires ne disposent que d'une seule composante, à savoir l'armée de terre, alors que toutes les autres sont pourvues, en plus de celle-ci, d'au moins une autre armée (Cf. carte).

Il en est ainsi de la quatrième qui compte également une force aérienne et un Bataillon des Sapeurs-Pompiers, tandis que la septième et la huitième sont dotées des forces navales (Cf. carte). Une régionalisation militaire du territoire qui est très loin d'être anodine.

Carte : La régionalisation militaire du territoire du Gabon



En effet, en plus de l'interopérabilité, certes réalisable uniquement dans les trois dernières provinces ci-dessus citées, la régionalisation militaire permet surtout une mobilisation partielle des forces, c'est-à-dire à échelle locale. Cette mobilisation partielle se distingue de la mobilisation générale qui concerne toutes les forces armées redéployées sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, l'historien militaire Jean-François Owaye soutient que les enjeux à l'initiative de la régionalisation militaire sont politiques parce que le pouvoir politique de l'époque décida de celle-ci à la suite du putsch avorté de 1964¹⁷. Il demeure toutefois vérifiable que ces enjeux revêtent également une dimension stratégique, ainsi que le

¹⁷ La politique de régionalisation militaire commença en effet en 1964 avec la province du Woleu-Ntem. Elle intervint après le coup d'Etat, finalement avorté, de la même année, contre le Président Léon Mba, qui se résolut alors à réduire les effectifs des forces armées qu'il avait jugés trop concentrés à Libreville, la capitale du Gabon.

reconnait le même auteur (J.-F. Owaye, 1997 ; 2010, p. 86).

En ce sens, les dirigeants de l'Etat gabonais recherchaient à pré-positionner des forces militaires dans chacune des provinces, afin que celles-ci, soient à même d'opposer de la résistance à l'ennemi en cas d'agression armée, en attendant que les forces principales, situées à Libreville, viennent en renfort (J.-F. Owaye, 2010, pp. 92-93).

Une stratégie dans laquelle le choix des frontières de l'Est du Gabon qui le limitent, à la République populaire du Congo, n'était pas fortuit, au regard des rapports peu enviables qu'entretenaient les deux territoires, alors qu'ils étaient dans l'Afrique Equatoriale française.

Il ressort toutefois une organisation qui préconise l'opérationnalité de la défense militaire, dont les objectifs seraient cependant difficilement atteignables si les capacités techniques et humaines des différentes régions militaires, en dehors de celle de l'Estuaire, qui abrite la capitale, siège de l'essentiel des forces armées gabonaises, restent faibles, ainsi que cela est observé, à ce jour (S. Meye Ndong, 2013, p. 448).

De fait, la politique de la régionalisation militaire du territoire, débutée pourtant depuis 1964, laisse observer des difficultés surtout techniques liées au manque criard d'équipements en matériels roulants et en armement, ainsi que cela avait déjà été constaté en 2007, et récemment en 2013, quand une enquête de terrain montrait que même la plus grande de ces régions militaires, c'est-à-dire la 6^{ème}, présentait également des problèmes de même nature (S. Meye Ndong, 2007, p. 48 ; 2013, p. 449).

Des manquements qui ne peuvent nullement permettre de réaliser les objectifs stratégiques de la régionalisation militaire du territoire

parce qu'aucune des régions n'est finalement équipée pour faire face à une agression armée. Ce qui serait particulièrement le cas de celles qui ne disposent que d'une seule force militaire, notamment le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, la Ngounié. Exprimé autrement, les forces armées gabonaises ne sont pas territorialement organisées de manière à opérer efficacement dans leur environnement géostratégique immédiat.

La défense économique, quant à elle, est le deuxième volet essentiel de la défense nationale, en ce que c'est bien l'économie et son pendant, les finances, qui font vivre tout Etat et qui pourvoient donc aux besoins des forces armées. La défense économique, soutenait Paul-Henri Garcia, « (...) s'appuie sur deux notions : celle de défense dans l'acceptation militaire du terme et celle d'économie, entendue comme l'ensemble des mécanismes concourant à la production et, à la circulation des ressources permettant la satisfaction des besoins (...) » (H. Garcia, 2007, p. 59).

La défense économique recouvre donc l'ensemble des actes et initiatives de la puissance publique, d'une part, pour protéger et défendre l'économie et les entreprises des atteintes de toutes natures, d'autre part, pour subvenir aux besoins de la défense nationale. Seul le second de ces deux volets ressort plus ou moins dans le texte qui organise la défense nationale gabonaise même s'il reste quasiment inobservable sur le terrain, contrairement au second qui ne figure pas sur ce texte mais qui est en opérationnalisation.

En effet, le premier volet qui concerne la défense militaire de l'économie, plus précisément des villes et de tous les lieux de production, d'entrées, de stockage, d'écoulement des biens de consommation, n'est pas curieusement pris en compte par la

Loi 4/98. Toutefois, l'organisation militaire du territoire du Gabon laisse observer que les régions militaires, dont les découpages épousent les limites des provinces, sont conçues pour être dotées en volumes et en capacités de défense, en suivant non pas leurs tailles territoriales mais également leurs caractéristiques géographiques et leurs importances économiques dans un pays où la production est basée sur les matières premières (S. Meye Ndong, 2013, pp. 455-456).

C'est ainsi que la province de l'Estuaire, qui abrite la capitale (Libreville est le siège de l'essentiel des services économiques et financiers et de la population du Gabon, soient 80%) de l'Etat unitaire qu'est le Gabon, est la plus équipée militairement. On y retrouve aussi bien toutes les composantes des forces de défense que l'essentiel des bases militaires.

La province de l'Estuaire est secondée par celle de l'Ogooué-Maritime, encore appelée la "province économique", du fait que celle-ci produit l'essentiel du pétrole, qui représente 40% des recettes budgétaires au Gabon, puis par celle de la Nyanga (projet de construction d'un port économique en eau profonde), dont la contribution aux richesses nationales reste modeste (Coudel-Koumba, 2011¹⁸ ; Banque mondiale, 2020, p. 24).

Les trois provinces littorales bénéficient chacune des forces navales et sont également dotées des forces terrestres, auxquelles s'ajoutent des unités de la gendarmerie nautique. Autant dire que ces trois provinces sont les plus pourvues en capacités militaires.

En effet, les provinces terrestres n'ont chacune qu'un seul détachement de l'armée de terre et des brigades de gendarmerie. Il en va ainsi du Woleu-Ntem, de l'Ogooué-Ivindo, de la Ngounié et du Moyen-Ogooué qui, à l'instar de la Nyanga, ont des économies encore peu importantes. Ces quatre provinces sont alors différentes de celle du Haut-Ogooué qui produit du fer et de l'uranium. Le Haut-Ogooué est ainsi doté, en plus des forces terrestres, d'une base aérienne.

Il ressort en gros que les provinces gabonaises sont militairement pourvues, selon leur importance économique qui, entre autres, tient de leurs caractéristiques géographiques. Il ressort par ailleurs que la défense économique est produite au Gabon, quoiqu'elle laisse entrevoir des limites en termes de protection de la circulation, du stockage et du ravitaillement, qui pourraient être plus manifestes en temps de guerre, au regard des problèmes de connectivité géographique inhérents aux insuffisances des voies de circulation difficilement praticables en toute saison et d'un réseau routier, qui est obsolète.

3.2-Entre une défense civile opérationnelle et une défense culturelle inexistante

La défense civile est l'un des secteurs faiblement organisés de la défense nationale au Gabon. La Loi 4/98, en son chapitre quatrième, mentionne que la défense civile est principalement du ressort du ministère de l'intérieur et qu'elle postule l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens en toutes circonstances. Plus largement, la défense civile « consiste en l'ensemble de mesures (...) ayant pour objet (...) de diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements vitaux du pays, garantir la sécurité des opérations de mobilisation et

¹⁸Coudel-Koumba, (2011), La gestion et l'exploitation des ressources naturelles au Gabon : vers une réorganisation spatiale des activités productives, [En ligne] : <https://journals.openedition.org/com/6399>, (Consulté, le 02/09/2021)

d'actions des forces armées » (J.-F. Owaye, 2010, p. 173).

Ainsi, le ministre de l'intérieur doit rendre les forces de sécurité opérationnelles afin de remplir les tâches qui leur incombent dans ce cadre, en pourvoyant à la sécurité des pouvoirs et administrations publiques et du territoire. La protection des installations et organismes qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la défense, telles que les télécommunications, et à la vie des populations est aussi à prendre en compte, de même que l'entretien et l'affermissement de la volonté de résistance des populations aux effets d'agressions.

Il est prévu que les forces de sécurité soient soutenues par les forces de défense, notamment par le Bataillon des Sapeurs-Pompiers et par le Service de Santé militaire. Pour le premier, l'une des missions, en cas de conflit international ou de troubles internes très graves, est de procéder à l'évacuation des populations des points géographiques atteints. Le second, quant à lui, serait chargé des soins que ce corps apporterait aux victimes de blessures et autres dommages. Deux soutiens qui restent à relativiser, d'une part parce que ces deux corps, en cas de guerre, auraient également pour préoccupation d'assister les soldats aux combats et, d'autre part eu égard au fait qu'aucun des services de la défense n'a été au secours des civils durant toutes les crises sociopolitiques que le Gabon a enregistrées depuis leur création.

Pour ce qui est de la défense culturelle, autant le texte qui organise la défense nationale gabonaise soutient que celle-ci protège également le Gabon de toute "agression" "culturelle", autant ce même texte ne prévoit pas des mesures de défense culturelle. Il est par ailleurs curieux de constater qu'aucun des gouvernements successifs depuis l'établissement de la loi 04/98 n'a

songé à prendre en compte cette dimension culturelle de la défense nationale. Il en va ainsi du gouvernement du premier ministre Paulin Obame Nguéma, qui était en exercice depuis novembre 1994 et qui fut remplacé par celui de Jean-François Ntoutoume Emame en janvier 1999 ; de celui de Jean Eyeghe Ndong, qui avait succédé à celui-ci en janvier 2006, etc.

Pour évoquer également les gouvernements les plus récents, il peut être noté que ni le gouvernement d'Emmanuel Issoze Ngondet, ni celui de Julien Nkoghe Bekalé, nommés respectivement en septembre 2016 et en janvier 2019 n'en ont fait une préoccupation. L'on ne saurait dire si ce serait également le cas du gouvernement de Rose Christiane Ossouka Raponda, premier ministre en fonction depuis juillet 2020. Et pourtant, une dimension culturelle de la défense serait importante, surtout pour un Etat dont le volume des forces armées dépasse à peine les 30 mille hommes (S. Meyer Ndong, 2013, p. 190).

En effet, la défense culturelle a cet avantage d'impliquer tous les citoyens, c'est-à-dire, y compris les civils, dans l'organisation de la protection d'un Etat. Ainsi que mentionné plus haut, elle constitue, du point de vue de la politique de défense, l'ensemble des valeurs et des normes inculquées à un peuple et que celui-ci finit par avoir en partage. Des valeurs et des normes qui constituent à la longue les traits identitaires de ce peuple. La défense culturelle se réalise alors, entre autres, par la responsabilisation et par la formation d'un esprit civique et citoyen. Elle passe également par le formatage de l'esprit du citoyen à son attachement à la nation. La défense culturelle produit ce qu'on a appelé sous d'autres noms l'esprit de défense qui est

La capacité et [la volonté qu'a]
une personne de donner de (...),
[ses biens], son temps,

éventuellement sa vie, pour contribuer à assurer la sécurité de son peuple, son Etat, sa nation, sa patrie (...). L'esprit de défense (...) est alors à la fois quelque chose d'individuel et de collectif (Chauvancy, 2010, p. 30).

Autant dire que la défense culture impacte sur le citoyen et amène le civil à se sentir également concerné par la défense du territoire. Une défense culturelle qui est encore inexistante au Gabon.

En réalité, les dirigeants gabonais ont pris des mesures qui impliquent tous les citoyens dans la défense de la nation. Ces mesures n'ont cependant jamais été appliquées, pour certaines, alors que d'autres ont été mises en œuvre mais par temps. Pour les premières, il peut être mentionné la *Loi n°36/66 du 31 décembre 1966 portant création et organisation du service civique* qui, en son article 3, stipule que le

service civique a pour buts de faire des jeunes défavorisés des Gabonais en développant leur sens national et en luttant contre le régionalisme ; en faire des citoyens conscients de leurs devoirs civiques et sociaux ; en faire des éléments actifs orientés principalement vers des problèmes généraux de développement rural et économique¹⁹.

Autrement dit, il s'agit d'un enrôlement d'esprit qui vise à amener le jeune Gabonais à raisonner en termes d'intérêt général. Un formatage que l'on peut retrouver à travers des mesures qui n'ont été appliquées que par intermittence, notamment le *Décret-loi n°4/PM du 6 décembre 1960*.

¹⁹Cf. Loi n°36/66 du 31 décembre 1966 portant création et organisation du service civique de la jeunesse, Art. 3.

En son article 4, celui-ci instaure que « Tout citoyen de la République doit le service militaire personnel, hors le cas d'inaptitude physique dûment établi. »²⁰ Autant dire que l'Etat gabonais dispose des textes encore en vigueur que les gouvernants peuvent mobiliser pour amener les citoyens à remplir leurs devoirs de participation à la défense nationale²¹. Mais il n'en est pas ainsi.

En 2014, lorsque le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a voulu user du décret-loi ci-dessus, c'était plutôt pour le réorienter vers un programme d'aide à l'éducation des jeunes dans le cadre de la lutte contre la délinquance²² et non pour amener ceux-ci à leurs obligations civiques en rapport avec la défense nationale. En gros, le service civique et le service militaire, qui sont pourtant des instruments de la défense culturelle, ne sont pas encore observables au Gabon.

Il peut alors sembler curieux à toute personne attachée à la défense qu'un "Etat moyen", si l'on s'en tient à la classification d'André-Louis Sanguin des Etats, selon leur morphométrie (A.-L. Sanguin, 1977, p. 17) qui, de surcroît, n'a qu'un poids démographique estimé à 2 millions d'habitants, n'appelle pas les jeunes citoyens à la conscription, qui

²⁰ Cf. Décret-loi n°4/PM du 6 décembre 1960 sur l'organisation et le recrutement des armées de la République gabonaise, Art. 4.

²¹ Ainsi que l'exigeait la Loi n°19/61 du 12 mai 1961, portant organisation de la défense du territoire de la République gabonaise, en son article 4, la participation à la défense nationale se fait, soit par le service civique, soit par le service militaire dans les forces armées. Certes, cette loi a été abrogée et cette exigence n'a pas été non plus mentionnée dans la Loi 4/98. Toutefois, les deux autres lois ci-dessus citées sont encore en vigueur. En d'autres mots, les dirigeants peuvent toujours requérir au service civique ainsi qu'au service militaire à l'endroit des citoyens gabonais.

²² Gabon Review, (11/01/2014), Le service militaire pour enrayer la délinquance juvénile, [En ligne] : <http://news.alibreville.com/h/1884.html>, (Consulté, le 24/01/2022).

pourtant est prévue par les dispositions légales. Sous un autre regard, il serait bénéfique à l'Etat gabonais de procéder à la culture de défense, surtout au regard des effectifs mentionnés ci-dessus de ses forces armées.

En réalité, les dirigeants de l'Etat gabonais mesurent bien l'importance et l'apport qui pourraient être celui du service citoyen à la défense nationale. Cependant, à l'instar de ce qui est observable dans la plupart des Etats où les pouvoirs politiques sont peu ouverts à la démocratie, les rapports entre une frange (importante) de la population et ses dirigeants ne seraient pas de nature à permettre à ceux-ci d'instruire aux civils des rudiments en matière de combats militaires.

Surtout lorsque l'on sait, d'une part, que les proclamations des résultats des élections présidentielles par lesquelles ces dirigeants accèdent au pouvoir sont presque toujours suivies des violences politiques généralement verticales et que, d'autre part, la conscription a pour objectifs d'apprendre aux jeunes citoyens, outre l'endurcissement du corps par des exercices et des activités sportives, l'attitude et la conduite à tenir lors de l'affrontement militaire, sans oublier également « (...) la première position, le pas cadencé, le port et la manipulation des armes, (...) » (F. Houdecek, 2018, p. 67). Dès lors, les enjeux du pouvoir politique en termes de préservation prendraient le dessus sur ceux de la défense nationale, plus largement de l'Etat.

Conclusion

Ce texte avait pour objectif d'interroger la défense nationale gabonaise, notamment ses enjeux, ses acteurs et, surtout, ses dynamiques depuis sa mise en œuvre. Pour ce faire, il a été jugé important, à partir d'une analyse géopolitique, de procéder non seulement à une revue

de la littérature, encore très insuffisante sur la question en rapport à cet Etat, mais également de recourir aux services de défense et militaires, où les interlocuteurs se sont montrés peu ouverts à la cause exposée. Un travail au terme duquel cette réflexion a toutefois été organisée en trois parties.

Il ressort globalement que l'Etat gabonais n'a jamais manifesté les enjeux d'une défense nationale. Celle-ci est le fruit de son histoire avec la France coloniale qui a instauré ce modèle de défense au Gabon, alors qu'elle gérait ce secteur d'activités avant, pendant que le Gabon était dans la Communauté et même après l'indépendance en 1960. La France est ainsi un acteur essentiel dans la mise en œuvre de ce modèle de défense que le Gabon est resté, lui-même, à poursuivre, non sans difficultés.

En effet, les dynamiques gabonaises d'opérationnalisation de la défense nationale connaîtront 38 ans d'atermoiements, alors que les débuts effectifs de mise en œuvre commenceront en 1998, suite à la conceptualisation et à la désignation des ministères du gouvernement chargés de son organisation. Ainsi, la défense militaire est le secteur qui a le plus avancé, au regard de la transformation en régions militaires de 8 des 9 provinces que compte le Gabon. Une régionalisation militaire du territoire dont l'un des objectifs stratégiques est d'autonomiser militairement ces provinces en cas d'agression.

Malheureusement, la dotation en matériels n'a pas suivi. L'on peut comprendre en conséquence que ces régions ne soient pas aptes jusqu'à ce jour à assurer la défense économique. Cette configuration des choses ne change pas au niveau de la défense civile, qui a été pensée pour secourir la population, bien qu'apparaissant encore géographiquement hétérogène.

La défense civile, depuis sa création, n'a jamais été au service de cette population, notamment dans les crises sociopolitiques que le Gabon a enregistrées. Enfin, il apparaît que la défense nationale gabonaise n'a pas encore adopté la culture de défense qui en fait pourtant partie. En général, les dynamiques gabonaises de mise en œuvre n'ont pas encore abouti à une défense qui soit nationale, ce qui ne peut que relativiser les atouts des forces armées gabonaises à répondre de leurs missions de protection du territoire.

Sources et Bibliographie

Sources :

Décret n°419/PR relatif à l'organisation de la défense nationale.

Décret-loi n°4/PM du 6 décembre 1960 sur l'organisation et le recrutement des armées de la République gabonaise,

Loi 4/98 du 20 février 1998 portant organisation générale de la défense nationale et de la sécurité publique.

Loi n°36/66 du 31 décembre 1966 portant création et organisation du service civique de la jeunesse.

Loi n°19/61 du 12 mai 1961 portant organisation de la défense du territoire de la République gabonaise.

Loi constitutionnelle n°68/60 du 14 Novembre 1960, promulguant la Constitution de la République gabonaise.

Bibliographie :

ADJO André, 2014, *L'armée gabonaise face au contexte géopolitique actuel. Nouvelle doctrine, nouvelle stratégie et capacité opérationnelle redimensionnée*, Libreville, Ed. Odette Maganga.

BATTISTELLA Dario, 2009, *Théories des relations internationales*, 3^{ème} Ed., Paris, SciencesPO/Les Presses.

BALZAQ Thierry, 2016, *Théories de la sécurité. Les approches critiques*, Paris, SciencesPo/Les presses.

BOULANGER Philippe, 2002, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation de masse », *Annales de démographie historique*, n°103, pp. 11-34

BULMER Elliot, 2021, *Qu'est-ce qu'une constitution ? Principes et concepts. Guide introductif à l'élaboration d'une constitution n°1*, Stockholm, IDEA International.

CASTELLAN Georges, 1948, *Histoire de l'armée*, Paris, P.U.F./Que sais-je ?.

CHAITAIGNER Jean Marc, 2006, « Principes et réalités de la politique africaine de la France », *Afrique contemporaine*, n°220, pp. 247-261

CHIPMAN John, 1986, « Vème République et défense de l'Afrique (compte rendu) », *Politique étrangère*, pp. 843-844

COUTAU-BEGARIE Hervé, 2006, *Traité de stratégie*, 5^{ème} Ed., Paris, Economica.

DE LACHARRIERE René, 1960, « L'évolution de la Communauté franco-africaine », *Annuaire français de droit international*, n°6, pp. 9-40

FOUCAULT Michel, 2003, « Une défense efficace : critères économiques et évaluation de politique publique », *Les Champs de Mars*, n°14, pp. 71-100

GAULME François, 2021, « La politique africaine de la France : l'heure du renouvellement ? », *Etudes/Revue de culture contemporaine*, Avril 2021, pp. 7-14

HOUDECEK François, 2018, « Formation et instruction des conscrits pendant le camp de Boulogne », *Napoléonica. La Revue*, n°32, pp. 64-75

KOBATSCH R, 1997, « Défense économique de l'Europe face au « péril américain » », *Politique étrangère*, n°62, pp. 381-385

MEYE NDONG Serges, 2013, *La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique*, Thèse de doctorat, Géopolitique, Université de Reims Champagne Ardenne.

MEYE NDONG Serges, 2008, *La coopération et les faiblesses militaires et stratégiques au Gabon*, Mémoire de Master II, Science politique et Relations internationales, Université de Lyon 3.

MEYE NDONG Serges, 2007, *Les régions militaires et la sécurité du territoire au Gabon*, Mémoire de Maîtrise, Géographie politique, géopolitique, géostratégie du monde contemporain, Université Omar Bongo.

ROSIERE Stéphane, 2007, *Géographie politique & Géopolitique, Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses.

SANGUIN André-Louis, 1977, *La géographie politique*, Paris, P.U.F.

OWAYE Jean François, 2010, *La sécurité nationale gabonaise. Introduction par les textes (1958-2000)*, P.U.G.

OWAYE Jean François, 1997, *Système de défense et de sécurité du Gabon. De 1960 à nos jours*, Lille, Atelier nationale de reproduction des thèses.

VIAL Philippe, 2015, « La défense nationale avant 1914, une utopie institutionnelle ? », *Revue de Défense nationale*, n°778, pp. 72-79

VIAL Philippe, 2012, « 1932-1961. Unifier la défense », *Inflexion*, n°21, pp. 11-27



Chaos in Nuruddin Farah's *Knots*

Analyse du chaos dans *Knots* de Nuruddin Farah

Dr. Youssouf FOFANA

Littérature et Civilisation Africaines de Pays Anglophones
Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire)
youssoufof70@upgc.edu.ci

Dr. Donissongui TUO

Littérature et Civilisation Africaines de Pays Anglophones
Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire)
nagalourou_2007@yahoo.fr

Abstract:

This paper investigates the ways in which Farah's work reflects shifts in humanitarian values over years of civil war, and the different pressures these shifts exert on the preservation of humanity. Particularly in *Knots*, the narrative reveals some characters whose personal experiences related to Somalia civil war are made of anarchy and violence. To overcome this situation of chaos, some antagonists get together to bring back solidarity and humanism in the disarticulated Somali society. Accordingly, the narrative of Farah's *Knots* proposes actions in the light of womanism to escape or overcome the chaos in the lives of vulnerable persons. We will then point out how the chaos affects people in exile as well as the country and those trapped within its knots. Also, in the light of the Positioning Theory concepts such as symbolical interactionism or social actions for positive change, we will see if interactions based on womanism can effectively work to reduce the ambient chaos in a war-plagued society and bring back humanism.

Keywords: chaos, exile, positioning theory, womanism, self-redeeming, reconstruction

Résumé :

Cet article analyse comment le travail de Farah reflète les changements en termes de valeurs humanitaires au cours des années de guerre civile, et les différentes pressions que ces changements exercent sur la préservation de l'humanité. Particulièrement, dans *Knots*, le récit révèle des personnages dont les expériences personnelles relatives à la guerre civile en Somalie sont empreintes d'anarchie et de violence. Pour venir à bout de cette situation de chaos, des antagonistes se mettent ensemble pour ramener la solidarité et l'humanisme dans une société Somalienne désarticulée. En conséquence, le récit de *Knots* propose des actions à la lumière du Womanism pour vaincre le chaos dans la vie des personnes vulnérables. Nous allons alors relever comment le chaos affecte les peuples aussi bien en exil qu'au pays et ceux piégés dans ces 'nœuds'. Aussi, à travers les concepts du Positioning Theory tels que l'interactionnisme symbolique ou des actions sociales pour un changement positif, nous allons voir si les interactions basées sur le Womanism peuvent travailler à réduire ou vaincre le chaos ambiant dans une société en proie à la guerre pour ramener l'humanisme.

Mots clés: chaos, exil, positioning theory, womanism, auto-rédemption, reconstruction

Introduction

The quest of democratic institutions has caused a lot of sociopolitical unrest in Africa. This violence, sometimes fueled by military coups and civil wars have become the main source of chaos in most post-colonial African spaces. The structural and humanitarian chaos have become particularly endemic in the horn of Africa. The situation seems to be totally out of control according to Media's news as well as some novels set on this part of the continent. Indeed, the tableaux of afflicted countries such as Sudan, Ethiopia and Somalia are almost similar to that of the civil war-torn setting depicted in Nuruddin Farah's trilogy entitled "Past Imperfect", with *Links* (2005), *Knots* (2007) and *Crossbones* (2011).

These novels enact some Somali people from inside and from the diaspora that are struggling against the chaos in their home country. Particularly in *Knots*, Nuruddin Farah depicts the experience of a returnee Somali woman from the diaspora, as she tries to bring back peace and humanity in her disarticulated home country.

From the settings of Farah's *Knots* one can perceive how, long years of civil war have created pandemonium in characters' lives. Over years of rivalry between clans or armed factions some important changes in social and moral values have negatively increased and annihilated the stability of the country. Thus, the paper investigates the ways in which Farah's work reflects shifts in humanitarian values over time, and the different pressures these shifts exert on the preservation of humanity.

The narrative of this novel offers itself as a theoretical exploration and application of the positioning theory, since we can observe that the main character and adjutants use action and speech to recreate order and help people traumatized by the chaos. For R. Haré this theory aims to understand how individuals gain or negotiate access to rights and duties to perform particular kinds of meaningful actions in a social

episode, which can be conversation or a narrative (Haré, 2011, p.2).

Then, this methodology provides rooms for the concept womanism which according to P. Layli "is a social change perspective rooted in [women's] everyday experiences and everyday methods of problem solving in everyday spaces" (Layli, 2006, p. XX). Then in the course of the reflection, we will analyze and understand how the disarticulated stings depicted in *Knots* project forms of chaos.

Also, we shall see how the concept of womanism on the backdrop of positioning theory can effectively work to recreate order out of the chaotic situation.

1- CHAOS IN THE NARRATIVE

Farah's *Knots* can be read as a fiction set on a failed State with a disarticulated social and humanitarian links. The rendition of this phenomenon in the novel is to be viewed at two levels. On the one hand, the novel depicts Cambara, the main protagonist of the narratives, through a trajectory that reveals an emotional and a psychological chaos in relation to the interactions with her kinsmen exiled abroad. On the other hand, as the novel painstakingly describes a war-torn country that is in search for sociopolitical stability.

1.1-Traumatic Experience in Exile: Emotional and Psychological Chaos

The issue of exile seems to pervade most of Nuruddin Farah's novels. Particularly in the trilogy comprising *Knots*, various characters belong to the Somali diasporic population. This situation is undoubtedly tributary to the ongoing civil war in his home country (Somalia). These exilic characters are surely running away from the dire living conditions linked to the endless war. Unfortunately, once in the countries of asylum they are still plagued by the same dictatorship structure that some Somali refugee folks transfer abroad. Indeed, in the narratives one can read that the main protagonist Cambara and

her parents had found refuge in Canada to escape dictatorship in their home country.

But even living in a western country, protagonist is called to an arranged marriage with a cousin who wants to flee from Somalia. This imposed marriage is decided and planned by her own mother, a decision that is qualified as a “preposterous idea” (Farah, 2007, p. 20). Thus, we realize that the diaspora do not escape the patriarchal or matriarchal practices that can be seen as some endogenous factors of the collapse of their home country. Cambara is shocked at the attitude of her mother, probably because she understands the position her mother gives her in their relationship. As a daughter, she has to obey and do whatever the matriarch demands, as if she was under the tutelage of that one.

Out of this sequence, one can detect allusions to the status that Somalia have had under the respective tutelages of United States, USSR and United Nations since its military coup in 1967. Then it is preposterous to administrate an adult’s life, which can lead that person in a psychological disorder. Indeed, Cambara who considers herself as an ambitious woman who wants to make a name as actress in Canada is reduced by her mother to a role of sponsorship for an illegal immigration in the same country. Bringing a refugee as a fake spouse in Canada can compromise the status and the professional carrier of the lady, but her mother seems to be less concerned by this aspect. However, closely scrutinized, Cambara and her mother, even abroad, do not escape from their being women from a Somali patriarchal society where women are seen as simple appendages for men. Here, the mother acts as the representative and implementer of these patriarchal or matriarchal ethos that she has in-taken from her original cultural milieu.

In her attempts to set herself free from these patriarchal constraints reverberated by her mother, Cambara decides to venture in a real lovely relation with another Somali expatriate. In doing so, she is resolute to be full

responsible of her life and destiny. The narrator accounts for this resoluteness in these terms: “it is my life, Mother, and I will do with it what I please, with or without your approval” (Farah, 2007, p. 55).

This sequence of the narrative could be meant by the Somali author to insert some womanist ideals in the characterization of Cambara. These ideals consist in equipping the lady with necessary arguments to uproot some patriarchal pressures upon women folk. Cambara’s will to marry without the consent of her mother is a case in point. The lady’s action corresponds to the idea of wrestling with one’s own position and the position of others, as assumed by the positioning theory. As a matter of fact, Harré and Moghaddam (2003) indicate that a position includes rights, duties, and obligation of an individual in any social context. Basing on this assumption, we can consider that Cambara puts forwards her right to refuse her adult life to be mandated in the hands of her mother, who for the occasion is, in her eyes, the embodiment of the patriarchal system. This rupture could be due to the mother’s patronizing over her life as Somali men would do in their birth country.

Once more, the narrator makes us read about the implementation of the positioning operated by the central female character: “Cambara embarked, sadly, on mapping out a plan that would alter her life from that time forward, without Arda occupying center stage” (Farah, 2007, p. 55). In this comment the narrator unveils an important aspect that is not detected immediately in the aforementioned address of Cambara to her mother.

This important element is the adverb *sadly* used to express the felling of paradox between the position she adopts and what her relations with her mother should be. Indeed, she disfranchises from her mother with whom she is supposed to be planning and doing such things together. Marriage is supposed to be a family affair with the real implication of each members. So it is a bit difficult for Cambara to emotionally assume her

position of total rupture and unilateral decision. The ambiguity of the position of that Somali lady lies in the fact that the marriage she wants to contract without the consent her mother is done with Wardi, another compatriot. It is as if you run from a danger and run to another. This raises the question of the unilateral decisions made by African countries when they want to get rid of the tutelage of super power while joining another one.

Yet, this hasty union with a compatriot she has chosen by herself does not bring Cambara the expected happiness and freedom, rather she comes across treason. Through the character of Wardi, the narrator puts to the fore the maliciousness and opportunism of diasporic men in what the society is undergoing. Justifiably, the narrator's question at the opening page of the novel "who do you blame?" is answerable in the behaviour of this Somali man in exile; "Wardi was to blame" (Farah, 2007, p. 56). He was to blame because he fails in any respect to go up to the standards and responsibilities marriage entrusts to a husband. As profiteering is expressible in his tricks during the wedding ceremony, the narrator unveils it "Wardi was urging her to draw up a legal document clearly stating that what was hers was his too" (Farah, 2007, p. 63).

In so doing, this man, not to be trusted succeeds not only in robbing Cambara's love but above all her property. Also, this man, though travelled abroad did not change in mind. He has gone to Canada bringing with him the sad image of patriarchy, thus positioning himself as tributary of the behavioral heritage of men of his home country. Being unable to be a polygamist in a western world, Wardi resorts to philandering, as testified by the narrator:

then one day, she (Cambara) left her son, by this time an exuberant, bumbling nine-year-old in Wardi's care, only to learn barely six hours later that afternoon that Dalmar had drowned in the pool while Wardi was giving Susannah, his host and law partner, a tumble. (Farah, 2007, p. 56)

This is part of the situations that

will constitute the bed for Cambara's psychological and emotional pandemonium. Firstly, Wardi's irresponsibility coupled with his infidelity culminated in the tragic death of Dalmar, their only son. Consequently, this betrayal becomes the outburst of Cambara's wrath not only against Wardi but also against men folk who are responsible for the violence unleashed on Somalia. In this perspective, the narrator seems to position Dalmar's death as the trigger and catalyzing scene to Cambara's forthcoming actions. Away from her home country for two decades, Cambara is caught up by the dictatorship of Siyad Barre that paves way for clannish conflicts and guerilla warfare. Secondly, the narrator accounts for Wardi's opportunistic stances through Cambara's despoiling of her apartment in Canada, as the narrator makes us read,

while she was down, he (Wardi) informed her that he would be leaving for a long weekend and that when he got back he did not want her to be in the apartment -her own apartment, bought with her mother's money - because he was selling it and collecting his share. Moreover, she knew where he would go and with whom. She felt frustrated at his attempt to swindle her out of what had been legally hers. So that was where trust got her? (Farah, 2007, p. 58).

This question fully conveys the immensity of Cambara's downcast, the treason of men in love affairs. She has blindly trusted men who tuned up to psychologically and physically destroy her. The fake marriage with Zaak for the latter to reach Canada, the despoiling of her apartment, the loss of her son and the ensuing divorce concur to devastate Cambara. The psychological chaos of Cambara metaphorically amounts to Somalia, her birth country. Indeed, through the collapse of Cambara's life, provoked by her own compatriots in exile, the narrative seems to be revealing that the chaos in the African home

country is seeded by Somali people's own nature. Then, we can draw that Farah tries to make all the Somali folks feel guilty of the country's situation. Thus, through this collective responsibility and guilt, there is an urgent call for Somali diaspora to return home and reconstruct the country as well as their selves.

1.2-Rediscovering a Home Country

One of the themes in Farah's latest trilogy "Past Imperfect" is that of return. After experiencing exploitation, treason and emotional chaos during her stay in the exile country, Cambara comes back to her home country. Unfortunately, the lady rediscovers a Somalia that "had been reduced almost into a state of Hobbesian anarchy and war of every family against another"(T. Kivimki, 2001, p.6). So, she witnesses a country where violence looms everywhere, with sociopolitical fragmentations characterized by internal rivalry between warlords on the one hand and between clans or religious extremists on the other. As a result, the country is sadly disfigured, structurally and even socially, as painted by external narrator of the novel,

she sees the giveaway evidence of civil war devastation wherever she turns: building leaning in complete disorder, a great many of them boasting no roof, other boarded up, looking vandalized, abandoned. The road – once tarred and good enough for motor vehicles – is in total disrepair. The walls of the hose fronting the street are pocked with bullets, as if a terrible sharpshooter with assault rifles has used them for his target practice. Skirmishes (...). How many militia men died? Only unarmed civilian. (Farah, 2007, p. 5)

These quotations are the vivid accounts of how the country, after the dictatorial leadership of Siyad Barre (1969-1991), is beheaded in terms of infrastructures and civilians. Obviously,

the core motive of Cambara's return to Mogadiscio is to retrieve her family property besieged by Gudcur, a minor warlord. However, she is confronted to other great challenges and phenomena subsidiary to the civil war situation. Among them, we have women's conditions and child-soldiers' issues.

Heedless the UN convention on the rights of the child in 2000 which bans the use of soldiers under the age of eighteen (J. S Burnett, 2007, p. 140), many warlords and terrorists still engage children in the conflicts, endangering their lives. In *Knots*, Cambara heads up the struggle to rehabilitate child-soldiers at the hands of these warlords. As a mother who has already experienced the tragic loss of her own born child, she laments the abuse and exploitation that many boys and girls tragically undergo in Somalia civil war. Many of these children have been made orphans by the extermination of their family members, rendering them easy preys to the militiamen.

The narratives reveal on this account that SilkHair's parents are killed during the conflict; Gacal becomes a child-soldier after his father, a Somali expatriate living in the USA had been abducted and killed by militiamen during a visit with his son to Somalia. The following dialogue between Cambara and the waiter at the Café clearly underscores Gacal's status:

"do you happen to know the boy or what his name is?"
"Gacal is his name"
"Whose son is he?"
"He is no one's son"
replied the waiter
(Farah, 2007, p.228).

Consequently, this pitiful situation creates an atmosphere of insecurity all over the country. Since they are brainwashed by their pseudo-protectors, boy soldiers are not only insecure but have become source of insecurity. The brainwashing, fuelled by *Qaat* chewing and indoctrination, consists in making them believe that with guns they are safer. They mistakenly feel utterly insecure without guns which become the substitutes of their protecting parents.

To some extent, they are taken hostage by these guns, real captives of their arms. Cambara witnesses the ill effects of this psychological indoctrination when she asks a group of boy soldiers to do an ordinary domestic chore: “how clumsy they appear now that they are missing their weapons, which over the years have become extensions of themselves; they appear wretched without them” (Farah, 2007, p. 98).

Since the guns have become extensions of themselves, child-soldiers believe that they have become by the same token the best means for them to fulfill their desires and needs. Everything for them can be gotten with guns. They are escorts “meant to protect the truck they are travelling in from being attacked by other armed gangs, for gangs rule the city” (Farah, 2007, p. 87). Thus, in this generalized atmosphere of violence, the passengers become hostage of these child-soldiers with the power of the guns they are able to constraint people under their “care” to abide by their will. Zaak explains,

we’re hostages to their guns, that’s true. They put the guns to your heads whenever they want to blackmail you into granting them more concessions than you are prepared to grant them. (...) We do their will, bribe them with *qaat*, pay them extravagant bonuses, and humor them as best as we can. With death being near, as close as their fingers are to their trigger guards, we value our life and appreciate every second of it. (Farah, 2007, p. 85-86)

Here is one of the sad exploits of civil war, turning these “angels” into demons. Instead of sending them to school, pens and school bags are replaced by guns transforming them into sources of permanent insecurity. K. Tunai alludes to this physico-psychological damage upon child soldiers when he puts that “this recruitment of children at these ages is an abuse of their childhood and it leads to improper development and has psychological and emotional

long-term repercussions.” (Tunai, 2016, p. 57). Besides this, Farah’s narrative highlights how women’s conditions are remarkably treated in the setting depicted in *Knots*. Indeed, women appear to be doubly victims in this Somali society. The traumatic suffering civil war has worsened the lot of female characters who are already bludgeoned by a patriarchal system and religious bigotry. Safia Shire aptly goes along with it and asserts,

the civil war in Somalia has taken a toll on the entire population, but it is said to be having the greatest impact on women and children. The tragedy of current destruction and violence in our country has been levelled disproportionately against the Somali women. It is not surprising that this is so, given that women have, for a long time, occupied a marginalized and powerless position in our society. (Shire, 1993, p. 70)

Justifiably in *Knots*, women and children bear the traumatic sufferings of this civil war. The war tears apart social and family life, and women are visibly caught in its quagmire stirring to support their children and disabled husbands. From the debut of the novel, Cambara witnesses it; the narrator puts forwards:

Cambara remarks that they are close to an open-air market. In fact, they meet shoppers returning, the forlorn expressions of the women swathed from head to toe in cheap veils evident, on occasion with only their eyes and hands showing. The women are carrying their small purchases in black plastic bags. To encounter these women in their miserable state saddens Cambara. (...) the women have nothing of importance to expect, save more war-related miseries and rape and sick children to care

for, useless husbands
whom they serve hand
and foot (Farah, 2007, p.
6)

Once again, we notice the despicable fate of vulnerable people such as women in this civil war environment, where gender violence and rape are rampant. However, these victims seem not to be resigned to their vulnerability. They still put forth some determined effort to take care of what is left in their households. These brave women prove that they remain the bedrock and glimmer of hope for the vulnerable members of their families, communities and even the whole society. Through their actions, they contribute to maintain a kind of twilight zone between humanity and total madness or despair.

In *Knots*, the narrator illustrates the plight of female individuals through the life of Jiijo. The once decent life of this girl has turned into a nightmare with the chaotic situation created by the proliferation of armed and uncontrolled gangs. She is passed over from a gun man or violent man to the other. The patriarchal yoke on women has been worsened by the ongoing civil war. Rape and ill-treatment are their daily lot. If they are not striving to minister to their sick children and useless husbands, they are victims of sexual abuse and beatings, physical and emotional suffering.

Cambara's encounter with Jiijo makes her realize that Somali men's exploitation and misogyny are innate. Here, Cambara and Jiijo represent these Somali women who heedless their status and their class witness men's brutal treatments. Somali men are then capable of inflicting brutality to women in their home country as well as abroad. Contrary to Cambara who is abroad with her mother, Jiijo's destiny is blurred by her dropping out of school. She sadly accounts

I am the only one among my cousins who has some kind of education. I was preparing to take my high school finals and then go to university when I became pregnant out of wedlock. There was no alternative but to marry,

not the father of my baby but a cousin several times removed, who came from the richer side of my extended family. (Farah, 2007, p.178)

This illustration convinces the reader that there is very little way out for women in this society even before its collapse. In a society pervaded by poverty and patriarchal ideals women can hardly be sent to school and they seem to have no right to marriage by consent. So these preexisting conditions added to the ones created by the collapse of the State have brought about a more dramatic situation of womenfolk in Somalia.

As parodied in the novel, women have become sexual objects in the hands of warlords and militiamen. In fact, in this society riven by clan's conflicts, rape has become a weapon of mortification for warring communities to show their supremacy. "Some have reportedly been harassed and run out of town; others have been humiliated and their womenfolk raped to teach them a lesson." (Farah, 2007, p. 80)

The narrator reports. Through this, it can be stretched that teaching them a lesson amounts to subdue them in a degrading manner. Beyond the fact of considering it as a weapon for the militiamen, "rapping women is the principal delight of Mogadiscio youth" (Farah, 2007, p.162), the narrator puts forwards. The chaos has then made this cruelty appear like something banal. An act that inflicts physical and psychological harm to women is transformed into a mere entertainment.

More importantly, Jiijo's story best illustrates the predicament of Somali women during this war, besides her daily beatings by the warlord who holds her in hostage, she is terribly marked by rape. She testifies "I have known gang rape as much as you can get to know someone on a first-name basis" (Farah, 2007, p.178). In most of his writings, Farah seems to devote a particular attention to female and child characters, unveiling his womanist leanings. In the Somalia of his imagination, Farah envisions a better protection for this fragile and helpless

category of population in the hands of crude and sadistic men.

The shortening of Khadija's into Jijjo coupled with SilkHair, Snub Nose, Tiny Feet, Red-Eyed Randy – thenicknames given to childrenout of their physical appearance –symbolically conveys that women and children have been robbed of something. They have been denied proper personality, part of their identity, their innocence and dignity. Through ill treatment, rape and other gender violence, civil war supposedly “a man problem” (Farah, 2007, p. 146) has brought unprecedented chaos among women and children. Out of this part of the analysis, we notice that Cambara returns home and discovers a country devastated by fratricide war, with a deeply disarticulated social life. However, this postcolonial space is not beyond change.

2. MADIATING ORDER OUT OF CHAOTIC SITUATION

In his literary endeavor to keep Somalia alive, Farah is hopeful that change is impending. Of course, the depicted Somalia in his novel under study is undergoing anarchy and chaotic situation still, it is not beyond repair. Considering the ongoing state of trauma as a man problem, the Somali novelist seems to be mediating actions from inside and on the part of womenfolk, which remain the last hope for sociopolitical stability. That is why in the narrative, we can see that female characters are vested with the necessary power to rehabilitate people's humanity and reconstruct the country and all its landmarks. It consists essentially to invite all the Somali diaspora to reconnect with their essence and participate in bringing change in their home country.

2.1. The Theme of Return: Self-redeeming throughRelocation

With regard to characterization in *Knots*, Cambara can be projected as a metaphor of the fragmented Somalia. She, herself, needs a psychological renewal before embarking on the mission to reconstruct the

country. She first needs “getting reacquainted with the country of her birth” (Farah, 2007, p. 3) in order to repair or reinitialize her relationship with a Somalia she had been absent from for too long.

This textual element goes along with the thematic of return as projected by Farah throughout the trilogy comprising *Knots*. That is certainly why in this novel we read that, Cambara decides to patch up with her birthplace, where she could not only mourn her lost son, but also take actions for self-actualization. The lady enacts her self-redeeming through two major actions. Firstly, “she will work on regaining the inner calm that she first lost on the day her son died (...). She intends to reject death; she means to celebrate life” (Farah, 2007, p.81), the narrator makes us read.

Cambara's moral reconstruction passes by the transfer of her son's love to SilkHair, an orphan boy-soldier. Then, she “will take care of him, disarm him, school him, and turn him into a fine boy, peace-loving, caring” (Farah, 2007, p.92). Providing such a motherly attention to SilkHair also resuscitates the maternal love she misses after the death of her son Dalmar. Turning the boy soldier into a cause amounts to this vital need to re-invent herself for mental healing.

At the onset of the novel, Cambara assesses the seriousness and complexity of her mission. She “is consumed with doubt, wondering if it is possible to accomplish such a feat without a lot of help from a lot of people” (Farah, 2007, p.3). From this wondering, it can be stretched that unless she folds together with other women, she cannot achieve her undertaking. F. Moolla concurs with that and writes “thus, Cambara's growing dependency on the women's network does not only signal how her project of individualism fails in the material and cultural contexts of Somalia” (Moolla, 2014, p. 176).

In a nutshell, Cambara's journey back to Somalia amounts to this process of recovering her identity, her story. Still, she is fully aware that the self cannot be

constructed without the other, the dignity/identity.

Then, for Farah identity of the self cannot be separated from the dignity/identity of the other. This approach of the Somali novelist is first introduced in *Close Sesame* (1983) through Deeriye when he aptly puts “[we] are not only ourselves, we are others too, those we love, those who have influenced our lives, who have made us what we are.” (Farah, 1983, p.231). The rendition of this philosophy in the narrative of *Knots* is then enacted by Cambara’s engagement with her community, especially, a women network or a kind of sisterhood movement which H. Blumer qualifies as a symbolic interactionism (Blumer, 1986:88). She has understood that once in her native setting, she needs to get rid of western individualist posture and grab on collective ideology that characterizes African community.

To achieve all these, Cambara enacts an important assumption of positioning theory by making her ‘sisters’ and the boy-soldiers tell their stories. Storytelling could strengthen their ties, for she believes that it helps not only one rediscover one’s story but also others’. This understanding concurs with the idea that “constant flow of everyday life in which we all take part is fragmented through discourse into distinct episodes that constitute the basic elements of both our biographies and of the social world” (Harré&Luk, 1999, p. 4).

Thus, the first women with whom Cambara knots in sisterhood feeling is Kiin, the leader of an association called *Women for Peace*. By virtue of sisterhood, she tells about her story to Kiin, expecting that she will be an ally and sympathize with her cause. This sisterhood is based upon an individual, one-to-one relationship that goes beyond public and political action of the Women for Peace network. Cambara believes that interpersonal relationship is very important in that it can turn out to strengthen much more the group commitment.

2.2. Reconstruction via Social Interactions

A careful reading of *knots* forces the reader to notice how Nuruddin Farah lays the blame on menfolk for the chaos in Somalia. We concur with him since we can notice that men are doubly responsible for the country’s destruction and women’s oppression in a country galore with harsh patriarchal practices. However, the narrative projects an optimistic vision on the fact that Somalia is not beyond change. Then, the narrative uncovers an internal gender collaboration to help out the country from the quagmire in which men mired it. Indeed, with Cambara’s engagement with the reconstruction of her country from inside, Farah seems to be mediating the internal action for peace and stability, instead of the peace and reconstruction process that according to T. Kivinâki “has had to take place outside the country (mainly in Ethiopia and Nairobi) with no significant success” (Kivinâki, 2001, p. 7).

The contact with her home folks through geographical relocation help Farah’s female character achieve this internal process with some other dedicated men and women in Somalia, in addition to her self-actualization.

As an African postcolonial feminist, the Somali author advocates the idea of womanism defended by Chikwenye Ogunyemi Okonjo (1985) as she opposes to the sisterhood vision of the Afro-American Alice Walker (1983) on her womanist approach. As a matter of fact, to reconstruct Somalia and its people, it is worth mentioning that sisterhood only cannot heal chaos in this country. A lasting peace and sustainable reconstruction in Farah’s *Knots* require this mutual collaboration of men and women. Though inspired by the mood of feminism, African womanists distance themselves from the exclusionist Western feminism.

Farah and his predecessors Chikwenye Ogunyemi Okonjo (1985), Ifi Amadiume (1987) and Acholonu Cathérine Rose (1995) maintain that Africans need not exclude men from the struggle for women’s emancipation. As a

continent, Africa has its peculiarities in terms of gender issues and for that these issues must be addressed according to its worldview.

The term womanism is originally coined by the African-American female writer Alice Walker in 1983 to address the issues of women of color all over the world. In 1985, Chikwenye Ogunyemi Okonjo creates an African outgrowth of this approach which, she believes better suits African women's lives and experiences. She refutes Walker's womanism which overgeneralizes and homogenizes women's issues. For her, the African-American feminist overlooks African peculiarities. So, there is a need to define African womanism, which she justifies as follows: "It is necessary to reiterate that women praxis in Africa has never totally identified with all the original Walkerian concepts" (Okonjo, 1996, p.133).

It is obvious that Walker has used the term to refer to black class, while Ogunyemi uses it for Africans with the goal of uniting the blacks everywhere. More interestingly, the peculiarity between Ogunyemi's womanism and that of Walker is that, it includes both genders (female & male) in the struggle to create a harmonious life in post-colonial societies.

Arguably, in *Knots*, Farah unveils his womanist leanings fueled by Symbolic Interactionism. It takes the form of gender collaboration to heal chaos in Somalia. It calls on the country's people men and women young and old, rich and poor, able and disable to join hands and save the country. Cambara first enacts this symbolic interactionism with the Women's Network for Peace and the young militia boys. She reconciles Gacal with Silkhair respectively representatives of two warring clans. She reconnects Gacal with his biological mother Qaali and then with men, she cares for Bile during his sickness.

Caring for Bile is highly symbolic for the reader. Bile is terribly affected by the chaos due to the permanent civil war. He is in a deteriorated state of corporeal and mental condition thus,

Cambara's ministering for him symbolizes her care for the menfolk in her "dream" to rehabilitate and reconstruct men's mind and body. The narrator testifies:

it takes several clumsy efforts for her to help him remove his trousers, (...) Then despite the pervasive odor, she remains with him until she runs the water and he has had a douche. Then she finds and then passes him a clean towel, a pair of slippers, a T-shirt, and a sarong. (Farah, 2007, p.318)

Through these actions, it can be stretched that Farah endows Cambara with the mission to web both sexes around this national concern. In doing so, she implements *communitarian* method which is part of womanist ideals. Putting together actors from different clans, social classes and genders, she enacts togetherness and national symbiosis to create social peace. Layli pens that communitarian "refers to the fact that womanism views commonweal as the goal of social change.

Commonweal is the state of collective well-being; it is the optimization of well-being for all members of a community" (Layli, 2006, p.xxv). For the optimization of the collective welfare, the novel unveils a network of interactions between characters of various background, having Cambara in the center. Herbert Blumer is in line with this vision and explains how womanism and symbolic interactionism mingled can help the characters reach their goal:

(...) human beings act toward things on the basis of the meanings that the things have for them. Such things include everything the human being may note in his world (...) meaning arises in the process of interaction between people. In this sense, the meaning of a thing for a person grows out of the

ways in which other persons act toward the person with regard to the thing. Their actions operate to define the thing for the person. (Blumer, 1986, p. 2)

Here the things are the national issues, since the action of Cambara is geared toward the reconstruction of the country. The common denominator of the community created by Farah's character is that they are all from Somalia, living there or have their relatives there. Which means that the national stability and restoration are the meanings that the things have for them. That is the reason why people from different credentials engage in interactions to form a restoration network.

As a matter of fact, the reader is convinced about the novel's womanist ethos when you consider the symbolic interactions with Kiin the owner of the Hotel Maanta that shelters the 'new society' of peace redemption, Raxma the diasporic representative, Maimouna the lawyer, Seamus the spokesman of the international community, the child soldiers and the reconstructed men. Thus, through these characters, we realize that womanism offers a more inclusive context for collaboration, coordination and mutual aid.

The collaborative or solidarity group erected by Cambara along her mission of reconstruction is made of people according to what they can bring as value. Through this selective recruitment, Cambara enacts the *nonideological* method which suppress clan, social and regional barriers. Expanding on the definition of this notion, Layli puts that "Womanism is not about creating lines of demarcation; rather it is about building structures of inclusiveness and positive interrelationship from anywhere in its network" (Layli, 2006, p.xxv). What is important here is the value added that anyone can display in order to put forth actions for the collective wellbeing of Somali people and the restoration of their country.

It seeks to create a community around the national issue, regardless their gender or clan status.

Conclusion

Farah's depiction of chaos in *Knots* is conceived through the psychological and moral collapse of the populations inside Somalia as well as the diasporic ones. The endless civil war has also disfigured the social and structural shape of the country. Then, bringing back order and humanity remain the main challenges of the protagonist characters in the novel. Thus, the narrative proposes various forms of action to escape or overcome these challenges. Among the solutions, there is the question of return from exile to partake in the reconstruction of the broken country and that of various inner interactions to overcome the chaos. Indeed, Farah's depiction of the idea of return is marked by the necessity of the returnees to interact with locals in order to reconstruct the version of the home country that will be safer for all. The reflection has permitted to understand that one can believe in the symbolic interactions between different genders for the implementation of *arbitration and mediation* to calm down rival groups.

This strategy is necessary to restore peace, stability and harmony in Somalia or any other country, which are the very conditions for social reconstruction and self-redeeming. Definitely, men and women are needed to get together to build a new African citizen in order to have a new post-colonial society.

Bibliography

- ACHOLONOU, Cathérine O. (1995). *Motherism: The Afrocentric Alternative to Feminism*, Nigeria: Afa Publications.
- AMADIUMEIfi(1987). *Male Daughters, Female Husbands: Gender and Sex in an African Society*, London:Zed Press.
- BLUMER, H. (1986). *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, California: University of California Press.
- BURNETT, J. S. (2007). *Where Soldiers Fear to Tread: At Work in the Fields of Anarchy*, London: Arrow Books.
- CHIKWENYE, Ogunyemi O. (1985). "Womanism: The Dynamics of the Contemporary Black Female Novel in English", *The Womanist Reader*, (Edt) Layili Phillips, London: Routledge. (Pp.21-36).
- CHIKWENYE, Ogunyemi O. (1996). *African Wo/Man Palava: The Nigerian Novel by Women*, Chicago: The University of Chicago.
- FARAH, N. (1983). *Close Sesame*, London: Allison & Busby.
- FARAH, N. (2007). *Knots*, London: Penguin Book Ltd.
- HARRÉ, R. & van Langenhove, L. (1999). *Positioning Theory: Moral Contexts of Intentional Action*, UK-Oxford: Blackwell Publishers.
- HARRÉ, R. (2012). "Positioning Theory: Moral dimensions of social-cultural psychology", J. Valsiner (Ed.), *The Oxford Handbook of Culture and Psychology*, New York: Oxford University, Pp. 191-206.
- HARRÉ, R., & Moghaddam, F. (2003). "Introduction: The self and others in traditional psychology and in positioning theory", *The Self and Others*, Westport, CT: Praeger, Pp. 1-11.
- KASPRISIN, L. (1984). "The Concept of Distance: A Conceptual Problem in the Study of Literature". *The Journal of Aesthetic Education*, 18 (3): 55-68.
- LAYILI, P. (2006). *The Womanist Reader*, London: Routledge.
- MOOLLA, F. Fiona. (2014). *Reading Nuruddin Farah: The Individual, the Novel & the Idea of Home*, Great Britain: James Currey.
- SHIRE, Safia. (1994). "Women in Somalia", *Refugee Survey Quaterly*, Vol. 13, issue 2-3, pp. 92-115.
- TUNAI, K. (2016). "Cambara's Rehabilitation of Child-soldiers in Nuruddin Farah's *Knots*: Possibilities and Contradictions", *International Journal of Research in Humanities and Social Studies*, Vol3, 6, Pp.52-61.



Coopération transfrontalière entre la province de la Kossi (Burkina Faso) et le cercle de Tominian (Mali) : un début de contribution à l'intégration ouest-africaine (1989-2018)

Hervé Landry COULIBALY

Maître-Assistant/ Université Joseph KI-ZERBO

landryherve2000@yahoo.fr

Zième KAM

Doctorant Université Joseph KI-ZERBO/ togziem@yahoo.fr

Résumé

Anciennes colonies françaises, le Burkina Faso et le Mali partagent une frontière commune longue de 1303 km. Aux lendemains des indépendances, cette frontière artificielle a été à l'origine de deux conflits armés en 1974 et 1985. La gestion unilatérale et individualiste des frontières par les États n'a donc pas apporté la paix et le développement dans les espaces frontaliers. Les effets du bornage de la frontière sur les populations séparées par une ligne frontalière et sous l'administration d'entités politiques différentes, commandent que la forme de coopération supranationale depuis les indépendances soit revue. La prise de conscience de la nécessité de préserver les relations intercommunautaires spécifiques a conduit à l'instauration d'une forme de coopération locale dont les acquis laissent percevoir une véritable forme d'intégration réussie dans la sous-région. Ainsi, sous l'impulsion du Programme Frontière de l'Union africaine, les collectivités territoriales de la province de la Kossi (Burkina Faso) et celles du cercle de Tominian (Mali), ont créé en 2015, une unité de coopération transfrontalière. Notre étude montre que cette forme de coopération locale qui prend en compte les besoins réels des populations transfrontalières, conduit à une véritable intégration des peuples de part et d'autre de la frontière. Cette coopération s'oriente désormais vers la mise en œuvre de politiques locales communes, à l'effet d'impliquer les populations elles-mêmes à une gestion partagée des ressources naturelles et de favoriser le bon vivre-ensemble.

Mots –clés : Coopération transfrontalière – Kossi – Tominian – Intégration

Abstract

Former French colonies, Burkina Faso and Mali share a common border of 1303km. In the aftermath of independence, this artificial border was a source of two armed conflicts in 1974 and 1985. The unilateral and individualistic management of the borders has not brought the desired peace and development of the border areas. The effects of border demarcation on the population separated by a cross-border line and under the administration of different political entities requires that the form of supranational cooperation since independence be reviewed. The awareness of the need to preserve specific inter-community relations has led to the establishment of a form of local cooperation, the achievements of which point to a genuine form of successful integration in the sub-region. Thus, under the impetus of the African Union's Border Programme, the local authorities of the province of KOSSI (Burkina Faso) and the circle of TOMNIAN (Mali) created a cross-border cooperation unit in 2015. Our study shows that this form of local cooperation, which takes into account the real needs of the cross-border populations leads to a real integration of people on the both sides of the border. This cooperation is now oriented towards the implementation of common local policy, with the aims of involving the populations themselves in the shared management of the natural resources and promoting good living together.

Key words ; Cross - border cooperation – Kossi – Tominian – Integration.

Introduction

L'historiographie des frontières africaines rappelle que les frontières modernes telles que connues, de nos jours, sont récentes en Afrique. La frontière Burkina-Mali, à l'instar de l'ensemble des frontières des pays africains, émane du tracé colonial et hérite, de ce fait, la caractéristique d'être une frontière artificielle tracée arbitrairement par le colonisateur, sans tenir compte des réalités socio-politiques et culturelles préexistantes (PAPFUA, 2012, p.12).

C'est pourquoi, très tôt, aux lendemains des indépendances, la frontière Burkina-Mali, qui était à l'origine une simple limite administrative, allait se présenter comme source de conflits multiples. En effet, cette frontière a été à l'origine de deux conflits armés respectivement le 14 décembre 1974 et le 24 décembre 1985, et qui ont conduit les deux pays à saisir la Cour Internationale de Justice (CIJ) afin de trancher définitivement sur ce litige frontalier.

Malgré ce recours, les tensions n'ont pas cessé. Pour mettre un terme à ces tensions récurrentes, on a assisté à l'essor et à la promotion de la coopération bilatérale transfrontalière qui semble plus légère et plus intégrationniste. C'est le cas des initiatives locales de coopération transfrontalière instituées dans l'espace Kossi-Tominian. Il s'est agi, d'abord, d'une coopération d'initiative étatique à travers les différentes circonscriptions territoriales transfrontalières.

En effet, elle tient son fondement de la coopération bilatérale qu'entretiennent les deux pays et dont elle constitue par ailleurs un des mécanismes (A. Diallo, 1999, p.2). Quels sont les déterminants et objectifs de cette coopération transfrontalière Kossi-Tominian ?

Quels sont les instruments de sa mise en œuvre ? Quels en sont, enfin, les acquis ?

Par cet essai, nous entendons analyser cette forme de coopération qui reste d'actualité et qui constitue une approche privilégiée de nos jours par bon nombre de structures œuvrant dans la promotion de l'intégration ouest-africaine. Étant entendu que les frontières ont, dans leur ensemble, été à l'origine de nombreux conflits communautaires et/ou entre États voisins. Dans ce contexte, la coopération transfrontalière Tominian-Kossi a fortement participé au développement local et au processus d'intégration ouest-africaine, dans son volet appropriation communautaire.

Enfin, cet espace frontalier est un exemple réussi de coopération transfrontalière, d'initiative communautaire, qui fait école dans la sous-région et dont il faut capitaliser les acquis.

Cette étude s'étend entre 1989 et 2018. En 1989, le gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso et le gouvernement de la république du Mali signent le traité sur la matérialisation de la frontière entre les deux pays. Ce traité constitue un instrument juridique majeur de la coopération transfrontalière. Quant à l'année 2018, elle correspond à la fin des principaux projets réalisés dans le cadre de la coopération entre la province de la Kossi et le cercle de Tominian.

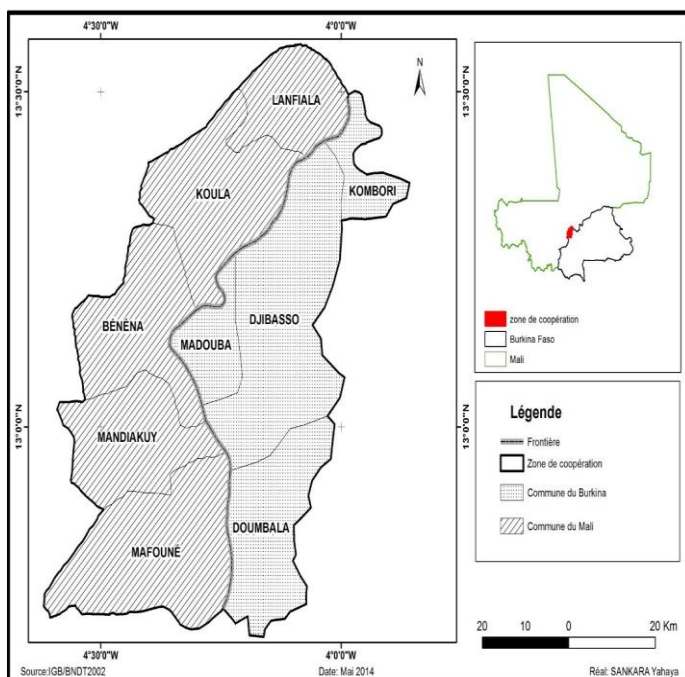
Pour réaliser cette étude, nous avons eu recours à une diversité de sources. D'une part, nous avons exploité l'historiographie disponible constituée essentiellement de rapports d'institutions, de mémoires et de textes juridiques. D'autre part, cette documentation écrite a été complétée par des entretiens réalisés auprès de personnes ressources.

Ainsi, Sur la base des données recueillies, notre étude s'articule autour de trois parties. La première partie analyse les déterminants et objectifs de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian. La deuxième partie explique les instruments de mise en œuvre de cette coopération. La troisième partie, enfin, évalue les acquis de la coopération Kossi-Tominian.

1. Les déterminants et objectifs de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian

L'espace transfrontalier entre la province de la Kossi au Burkina Faso et le cercle de Tominian au Mali couvre une superficie de 4 460,99 km² dont 1 643,55 km² au Burkina et 2 817,44 km² au Mali (PTDL Tominian-Kossi, 2015, p.14). Cet espace s'étale sur neuf communes (Confère carte n°1) dont cinq communes rurales du cercle de Tominian (Bénéna, Koula, Lanfiala, Mafounè et Mandiakuy) et quatre communes rurales de la province de la Kossi (Djibasso, Doumbala, Kombori et Madouba).

Carte n°1 : Localisation de l'espace frontalier Kossi-Tominian



1.1. Les déterminants de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian

Les Collectivités territoriales de la Kossi et du cercle de Tominian sont parmi les premières à disposer d'un cadre formalisé de coopération transfrontalière assez élaboré et fonctionnel. La prise en compte des besoins exprimés par les populations frontalières pour asseoir les bases d'une bonne collaboration entre elles a servi de piliers pour la formalisation des accords.

1.1.1. Les problèmes frontaliers

La démarcation des frontières coloniales est en partie à l'origine de l'installation d'un climat d'incompréhension et de conflits entre les populations, du fait de leur porosité. En effet, pour la plupart, il n'y avait pas de barrière matérialisée, c'est-à-dire un mur de séparation à l'image de Mur de Berlin, servant de frontière entre eux. Or cette réalité existait au niveau de la frontière entre le Burkina Faso et le Mali dont la démarcation a été faite avec des bornes. Cependant, il faut reconnaître que l'abornement de la frontière n'a pas été sans conséquences. On retiendra que la directive qui a prévalu au bornage de cette partie de la frontière a quelque peu accentué les effets négatifs.

En effet, les points d'implantation des bornes ont respecté, scrupuleusement, les points astronomiques qui ne tiennent pas compte des réalités sur le terrain. Comme l'a souligné Abdoulaye Belem, « le principe de base concernant cette frontière était que la démarcation ne modifie point la délimitation. Autrement dit, que les réalités du terrain ne remettent en cause ou ne modifient les points théoriques retenus par la Commission Technique Mixte Paritaire

d'Abornement »¹. Seul le chef de l'État pouvait décider de concéder ou non une partie de son territoire.

Sur le plan territorial, la première conséquence directe du bornage de la frontière Burkina-Mali a été la redéfinition des nouvelles limites territoriales. Il s'avère difficile de déterminer ce que le Burkina Faso a perdu ou gagné en termes de portion de territoire, car les limites n'étaient pas encore bien définies. On retiendra que la ligne de démarcation de cette partie de la frontière a induit deux situations. La première est liée au bornage, des villages entiers sont passés de part et d'autre de la frontière. La seconde situation est celle des villages divisés en deux par le bornage.

La résultante de cette situation sur le plan administratif est d'emblée la perte des villages administratifs qui ne figureront plus sur la cartographie des deux pays. Aussi, certains villages ont été traversés par la frontière et ne répondent plus aux normes requises pour être érigés en villages administratifs. Ces derniers doivent alors être déclassés.

Sur le plan politique, le passage des villages de part et d'autre des frontières a impacté le mandat de certains conseillers municipaux. Sur le plan socioculturel et traditionnel, la délimitation de la frontière a induit des bouleversements sociaux. Il faut souligner d'entrée que la frontière a introduit une scission entre les populations qui, auparavant, étaient massées dans des blocs territoriaux relativement homogènes.

Désormais, les membres d'une même famille se retrouvent administrés par deux autorités différentes, donc soumis à deux traitements différents, car évoluant dans deux systèmes politiques

différents d'où la tendance à changer de nationalité selon que tel système est avantageux ou non. Selon des données de la police, 56 familles maliennes cherchant à conserver leurs champs passés en territoire burkinabè, ont migré au Burkina Faso dans les localités de Barikala, Tensogo et Prokrokoulé où elles se sont installées (Direction Générale de la Police Nationale, 2007, p18).

À l'échelle locale, le redimensionnement du territoire national a influencé inéluctablement sur les activités économiques des zones frontalières. En effet, les populations frontalières ont vu leur domaine d'exploitation passer de part et d'autre de la frontière, toute chose de nature à bouleverser non seulement l'activité économique mais aussi la quiétude sociale.

Par ailleurs, la caractérisation de la frontière Burkina-Mali et le processus de sa délimitation ont été des sources permanentes de conflits entre les deux peuples de part et d'autre. Notre zone d'étude a connu des conflits transfrontaliers intercommunautaires d'ampleurs différentes notamment, le conflit frontalier intercommunautaire survenu entre les villages de Ouarokuy (Burkina Faso) et Wanian (Mali) le 30 juin 2006. Il fait suite à un conflit foncier intervenu après le bornage de la frontière à l'issue de laquelle des portions de champ d'agriculteurs burkinabè sont passées en territoire malien.

Face à l'entêtement des agriculteurs de Ouarokuy, un conflit ouvert particulièrement violent et meurtrier a éclaté. Le bilan fait état de neuf morts et d'importants dégâts matériels enregistrés notamment la destruction de 13 greniers, quatre bicyclettes, une motocyclette, une machine à coudre (O. W. Yehoun, 2015, p.36). Par ailleurs, il convient également de rappeler le conflit survenu le 10 avril 2005 entre les

¹ BELEM Abdoulaye, Directeur de l'Institut géographique du Burkina, entretien réalisé le 15 avril 2021 à Ouagadougou.

populations des villages de Kirakuy, commune de Kouka au Mali et Faranzo, commune de Djibasso au Burkina autour de l'exploitation d'une rivière.

Cependant, il y a lieu de reconnaître en tout conflit une valeur socialisante. En effet, celui entre Ouarakuy et Wanian a permis une véritable prise de conscience de la nécessité de vivre ensemble en bonne intelligence. Dans ce sens, ce conflit a contribué à raffermir les liens séculaires entre les peuples burkinabè et maliens.

1.1.2. Les échanges frontaliers comme déterminants

La bande transfrontalière étudiée est relativement homogène sur le plan socioculturel. Sur toute l'étendue de la frontière Burkina-Mali, on distingue trois grandes aires culturelles que sont : l'aire culturelle à dominance sénoufo qui s'étend sur trois États, la Côte d'Ivoire, le Burkina et le Mali ; l'aire culturelle bwa au centre couvrant le cercle de Tominian (Mali) et la province de la Kossi (Burkina Faso), notre objet d'étude et l'aire culturelle dogon plus au Nord.

Les Bwa, communauté majoritaire de notre zone d'étude, sont classés parmi les peuples voltaïques sans État. Ils constituent des communautés villageoises. Ainsi, bien qu'ils soient en territoire malien ou burkinabè, ces peuples ont une certaine similitude et des liens culturels très forts malgré la frontière.

Jusqu'à nos jours, le culte de la rivière Koba réunit les localités de Djibasso, Madouba, Lanfiéla, Dombala, Komboli (au Burkina Faso), Koula, Bénéna, Zet et Madiakuy (Mali) (M. Ouédraogo, 2012, p.73). Par ailleurs, les conflits liés aux dégâts dus à la divagation des animaux en quête de pâturage dans les champs sont généralement gérés par les chefs de village ou l'autorité administrative à travers le paiement

d'une amende. En outre, ceux liés à la limite des champs, aux prêts de terres et autres problèmes fonciers mineurs sont réglés à l'amiable par des instances locales qui bénéficient d'une légitimité locale. Aussi, les populations ont établi des conventions locales de gestion des ressources naturelles pour faciliter le bon vivre-ensemble.

De plus, les échanges se sont intensifiés, surtout avec la démarcation de la frontière. Ils se font à travers des canaux officiels de commerce, de transit et des circuits informels. L'activité économique de la bande frontalière est basée sur l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce. Afin d'accroître les échanges commerciaux à l'espace de coopération, le Projet de Coopération Transfrontière (PCT) a mené des activités de renforcement des capacités, de gestion des ressources naturelles qui ont contribué au développement socioéconomique des zones frontalières. Le renforcement des capacités des producteurs a porté sur la production maraichère et l'utilisation de microcrédits (PAPFUA, 2012, p.75).

Ainsi cette situation a permis le développement du petit commerce et l'amélioration des revenus des populations.

En somme, l'espace Tominian-Kossi offre beaucoup d'opportunités commerciales qu'il convient de développer afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration communautaire.

1.2. Les objectifs et domaines d'intervention de la coopération Kossi-Tominian

L'opérationnalisation de la coopération transfrontalière Kossi-Tominiana débouché sur une multitude d'actions concrètes capables d'impulser le développement local à travers notamment la mise en valeur du potentiel endogène de l'espace transfrontalier. Elle s'est

évertuée à donner des réponses concrètes aux préoccupations des populations transfrontalières dans plusieurs domaines.

1.2.1. Les objectifs de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian

L'un des objectifs de la coopération Kossi-Tominian est l'amélioration des conditions de vie des populations transfrontalières. En effet, la coopération de proximité Kossi-Tominian a pour objectif de créer des facilités dans des secteurs sociaux de base comme la sécurité, la santé, l'éducation, et des secteurs économiques plus précisément le commerce, les transports et les infrastructures. Sur le plan de la sécurité, elle doit participer activement à prévenir et faire face, en temps réel, aux problèmes qui surgissent à la frontière. Ce faisant, elle doit assurer la fluidité du trafic routier transfrontalier, prévenir et lutter contre la criminalité transfrontalière.

Les termes du protocole d'accord² signé le 30 août 1966 entre les deux pays le précisent bien :

Les autorités administratives frontalières prendront toutes les dispositions requises pour le maintien de l'ordre public et de la sécurité. Les forces de sécurité des parties contractantes coopéreront dans la recherche des coupables de crimes et de délits dans la lutte contre les pillages et par la communication mutuelle de renseignements.

Sur le plan de la santé, la coopération de proximité vise l'institution d'une Commission Permanente de Santé qui servira de cadre unitaire de collaboration et d'orientation des actions sanitaires au

² Protocole d'accord signé lors d'une rencontre entre les ministres des Finances et du Commerce des deux (02) pays à Bobo-Dioulasso les 29 et 30 août 1966.

niveau des espaces transfrontaliers. Pour ce faire, il est prévu la mise en place d'un plan d'assistance mutuelle en cas de catastrophes. Dans cette perspective, il a été entrepris des vaccinations conjointes pour lutter contre certaines maladies épidémiques. Ainsi, une formation sanitaire communautaire dénommée « Centre de santé transfrontalier (CST) » a vu le jour.

Dans les domaines de l'éducation et de la culture, des actions conjointes visant à créer des centres éducatifs pour l'intégration ont été envisagées afin de renforcer les liens communautaires entre les populations transfrontalières quant au niveau du commerce, la coopération a pour objectif de créer des conditions favorables aux échanges commerciaux entre les deux communautés.

Par ailleurs, les politiques de décentralisation en cours dans les deux pays ont offert une opportunité aux collectivités territoriales de nouer des relations de coopération bien spécifiées. C'est ainsi qu'au niveau de la politique de prévention des conflits intercommunautaires, des conventions spécifiques de coopération transfrontalière ont été signées afin de permettre une gestion intégrée des ressources et de résoudre, de façon efficace, les problèmes liés à la frontière. S'agissant de la gestion des ressources agropastorales, des accords spécifiques³ ont été signés afin de créer et de sécuriser les zones de pâtures d'une part, lutter contre la divagation des animaux et d'autre part, harmoniser les modalités de la transhumance transfrontalière.

³ Protocole d'accord signé le 25 février 1964 sur le droit d'usage des terres de culture ; Protocole d'accord signé lors de la rencontre de Bobo-Dioulasso tenue du 29 au 30 août 1966 ; Accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République du Mali sur la transhumance, signé le 18 juillet 1988.

Dans le cadre de la coopération transfrontière Kossi-Tominian, les domaines dans lesquels elle exerce sont clairement énoncés de commun accord et consignés dans une convention.

1.2.2. Les domaines d'intervention de la coopération Kossi-Tominian

Les conventions ont canalisé et défini les domaines d'intervention. Ces domaines d'intervention sont notamment la gestion des ressources naturelles transfrontalières et la sécurité alimentaire. Dans ce domaine, les projets visent la promotion de la solidarité et la cohabitation pacifique transfrontalière, la vulgarisation des cultures fourragères et la promotion de la régénération naturelle assistée, la création des cadres de concertations entre les différents exploitants des ressources naturelles, la promotion des systèmes de stocks comme le warrantage et les banques de céréales, la création des unités de transformation et de stockage des produits agro-sylvopastoraux, la matérialisation des pistes à bétail dans les communes, la subvention des intrants agricoles et la vulgarisation des semences améliorées(PAPFUA, 2012, p.25).

Dans le domaine de la santé, les objectifs recherchés sont la promotion des mesures d'hygiène et d'assainissement dans les villages frontaliers, la formation et l'équipement des relais socio-sanitaires dans les villages, la formation du personnel socio-sanitaire en matière d'accueil des patients, la dotation des centres de santé en médicaments et la facilitation à l'accès aux centres de santé, les sensibilisations conjointes sur les maladies épidémiologiques et contagieuses, la construction et l'équipement des centres de santé en matériels socio-sanitaires et en moyens de déplacements appropriés, le recrutement et la formation du

personnel sanitaire(PAPFUA, 2012, p.30).

Dans le domaine de l'éducation, les objectifs visés sont la création, la construction et l'équipement des écoles ;le recrutement et la formation des enseignants ;la création et l'équipement des centres d'alphabétisation et des centres d'éducation pour le développement ;la création et l'équipement des cantines scolaires et des centres d'apprentissage agricoles.

Tout bien considéré, les actions entreprises au niveau local doivent être conformes aux domaines de compétences dévolus par les États centraux. En effet, la coopération transfrontalière s'inscrit dans un cadre juridique opérationnel qui lui est propre, selon la nature des partenaires et les thématiques concernés.

2. Les instruments de mise en œuvre de la coopération Kossi-Tominian

Pour coopérer au travers des frontières, les parties prenantes s'appuient sur des bases juridiques nationales et internationales. Cependant, les parties prenantes sont amenées à respecter certaines normes juridiques et techniques propres au projet transfrontalier et à sa localisation. Les collectivités locales coopèrent dans leurs domaines communs de compétences et ce, conformément à la législation interne qui les régit. Elles doivent également coopérer dans le respect du droit communautaire, des accords internationaux signés par l'État dont elles relèvent (Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale, 2013, p.12).

2.1. Le cadre juridique de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian

La gestion des frontières internationales est définie, en général, au niveau des politiques régionales et communautaires adoptées à travers les instruments tels l'UA, l'UEMOA ou la CEDEAO. Ainsi, ces différents cadres communautaires ont adopté plusieurs conventions, résolutions et décisions liées à la gouvernance des frontières africaines.

Le Burkina Faso et le Mali sont parties prenantes de plusieurs accords, traités et conventions sur lesquels s'appuie leur stratégie de gestion des frontières. Parmi ces politiques communautaires de gestion des frontières, on peut retenir :

- l'adoption le 12 janvier 2006, lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, du Programme d'initiatives transfrontalières (PIT) de la Commission de la CEDEAO et le Fonds de facilitation de la coopération transfrontalière pour appuyer les initiatives et les projets locaux ;
- l'adoption du concept « *Pays-frontière* » traduit par la mise en place en 2007 du Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) dont la vision est de faire des frontières non pas des barrières mais des passerelles pour l'intégration régionale et le développement socio-économique des zones frontalières ;
- l'adoption de l'Acte additionnel au traité de l'UEMOA par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement le 30 mai 2011, portant création et organisation du Conseil des collectivités territoriales (CCT) ;
- l'adoption en 2014 par l'Union africaine de la convention sur la coopération transfrontalière dénommée « *Convention de Niamey* » dont les objectifs sont notamment la promotion de la coopération transfrontalière au niveau local, sous-régional et régional, la gestion intégrée efficace et efficiente, la transformation

des zones frontalières en éléments catalyseurs de la croissance, ainsi que de l'intégration socio-économique et politique du continent.

Au niveau bilatéral, bien que le Burkina et le Mali encouragent, au plan local, la coopération transfrontalière entre les circonscriptions administratives ou entre les collectivités territoriales, il n'existe pas encore entre ceux-ci un cadre juridique transfrontalier général de coopération. Cependant, il a existé entre les deux pays deux accords spécifiques :

- le traité entre le gouvernement de la République du Mali et le gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso sur la matérialisation de la frontière délimitée par les deux (02) États signé à Bamako le 16 mai 1989 ;
- le protocole d'accord du 20 mai 1989 portant application du traité entre le gouvernement de la République du Mali et le gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso sur la matérialisation de la frontière délimitée par le deux États.

En 2016, les ministres en charge des affaires étrangères des deux pays ont conclu un accord-cadre entre le gouvernement du Burkina Faso et celui de la République du Mali sur la coopération transfrontalière⁴. Cet accord-cadre clarifie le droit de la coopération transfrontalière sur toute la frontière commune et sert de cadre de référence aux conventions sectorielles qui devraient s'en inspirer.

Il a pour objectif de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales, les groupements de collectivités territoriales et les organismes publics frontaliers

⁴ Accord-cadre entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République du Mali sur la coopération transfrontalière signé à Djibasso au Burkina Faso le 07 juin 2016.

burkinabè et maliens dans leurs domaines de compétences. Outre le niveau bilatéral, la coopération transfrontalière tire sa source au niveau des législations nationales.

Il s'agit des dispositions constitutionnelles et législatives qui reconnaissent aux collectivités territoriales et aux autorités administratives frontalières des compétences exclusives dans le domaine de la coopération transfrontalière. Les entités territoriales ainsi créées, peuvent désormais s'administrer librement et mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux besoins des populations.

Le transfert de compétences et de ressources de l'État central au profit des collectivités fait d'elles des actrices majeures en matière de développement local. Le respect de la ligne frontière et des droits et obligations qui s'y rattachent restent évidemment toujours l'apanage des États en tant que garants des intérêts nationaux.

A la faveur des politiques respectives de décentralisation, les deux États ont reconnu à leurs collectivités territoriales la possibilité d'engager des relations de coopération transfrontalière dans leurs domaines de compétence et dans le respect des législations nationales.

Un certain nombre de textes leur consacrent ce droit. S'agissant du Burkina Faso, la loi portant Code général des Collectivités territoriales en fait cas à son article 9, alinéa 3 : la collectivité territoriale peut « entreprendre dans les conditions prévues par la loi et dans le cadre de leurs compétences propres, des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités territoriales de pays étrangers ou organismes internationaux publics ou privés œuvrant dans le domaine du

développement »⁵. Quant au Mali, la loi N°93-008/PM-RM du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et la loi N° 95-034/PM-RM du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales constituent les sources de la compétence des collectivités en matière de coopération transfrontalière.

Par ailleurs, des conventions locales existent entre entités administratives frontalières des deux pays et, plus spécifiquement, entre la province de la Kossi au Burkina Faso et le cercle de Tominianau Mali. L'adoption de ces conventions locales vise à résoudre les problèmes à la frontière ou les prévenir, de sorte à instaurer un climat de confiance et de solidarité entre les populations transfrontalières. En outre, ces conventions ont pour objet de formaliser, d'une manière consensuelle, un certain nombre de mesures allant dans le sens d'une gestion participative, paisible et durable des espaces frontaliers.

Au titre de ces conventions, nous pouvons citer la convention locale de gestion des ressources naturelles transfrontalières entre la province de la Kossi, région de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso et le cercle de Tominian, région de Ségou, République du Mali, signée le 20 novembre 2011. L'adoption de cette convention locale se justifie par les conflits ou risques de conflits résultant de la démarcation de la frontière entre communautés voisines du Burkina Faso et du Mali au niveau de l'exploitation des ressources naturelles transfrontalières. Enfin, cette convention consacre de nombreuses règles locales dans le domaine de la gestion des différentes ressources naturelles dans les communes concernées.

⁵Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code générale des collectivités territoriale.

Une autre convention locale digne d'intérêt est celle portant création d'un groupement de coopération sanitaire transfrontalière entre la commune rurale de Djibasso, province de la Kossi, région de la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso) et les communes rurales de Mandiakuy et de Mafouné, cercle de Tominian, région de Ségou (Mali), signée le 20 novembre 2011.

En 2015, une autre convention plus étendue a vu le jour, portée par les Collectivités territoriales frontalières : la convention de coopération transfrontalière entre les communes frontalières du Cercle de Tominian, Région de Ségou, République du Mali et les communes frontalières de la Province de la Kossi, Région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso.

Ce sont là autant d'instruments juridiques sur lesquels s'opère la coopération transfrontalière entre la province de la Kossi et le cercle de Tominian. Quels sont, à présent, les acteurs et les organes en charge de cette coopération ?

2.2. Les structures locales de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian

Les acteurs de la coopération transfrontalière sont constitués des agents publics des services déconcentrés et décentralisés, des élus locaux, des populations et des partenaires techniques et financiers.

2.2.1. Les acteurs de la coopération transfrontalière Tominian-Kossi

Les chefs de circonscriptions administratives transfrontalières participent fortement à l'animation de la coopération transfrontalière entre les deux pays. Dépositaires de l'autorité de l'Etat au niveau local, ils veillent au respect et à l'application des textes et des règlements en vigueur dans leur pays respectif et partant de ceux relatifs à la

coopération transfrontalière. Ils contribuent à travers des rencontres périodiques transfrontalières, des sessions de sensibilisation à l'arbitrage des conflits communautaires transfrontaliers, à la cohésion sociale et à l'intégration communautaire.

Quant aux élus locaux, ils sont les principaux acteurs de la coopération transfrontalière Tominian-Kossi. En effet, l'initiative de la coopération Tominian-Kossi a été l'œuvre de deux communes, Djibasso au Burkina et Mafouné au Mali, avant que les sept autres ne viennent s'associer. Dès lors, ces neuf communes vont à travers un diagnostic prospectif définir des enjeux communs, des objectifs à poursuivre et des actions à engager (Y. Sankara, 2015, p.43).

Elles ont été, de ce fait, à l'origine des différents textes juridiques et projets de coopération transfrontalière Tominian-Kossi. Les élus locaux sont aidés dans leurs tâches par les conseils villageois de développement (CVD) au Burkina et les conseils communaux de développement (CCD) au Mali. Ils sont chargés de l'application des termes des différents accords et conventions de coopération, de la mobilisation et la sensibilisation des populations, de la médiation des conflits communautaires et de la mise en œuvre des projets transfrontaliers. L'ensemble des CVD et CCD de l'espace de coopération sont regroupés dans une union dénommée « Union des conseils communaux de développement (UCCD) » placée sous la tutelle du Haut-commissaire de la province de la Kossi et du Préfet du cercle de Tominian.

Les populations, elles, sont les principaux bénéficiaires et les acteurs-clé des actions de la coopération. Elles participent, aussi, à l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets de la coopération. Elles sont accompagnées

par les services techniques de l'espace de coopération constitués de services de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et les forces de défense et de sécurité et de contrôle notamment la Police, la gendarmerie, la douane, l'armée de terre, les eaux et forêts.

Ces services accompagnent aussi techniquement les collectivités territoriales à l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets de coopération transfrontalière. Ils contribuent au maintien de la sécurité et de la cohésion sociale au niveau de l'espace. Il va sans dire que la mise en œuvre de la coopération transfrontalière Tominian-Kossi bénéficie de l'appui technique et financier de partenaires internationaux, nationaux et locaux. En effet, les communes de notre espace d'étude connaissent un faible niveau de développement, si bien qu'à elles seules, elles ne sauraient mener, à bout, les différents projets transfrontaliers pour un développement économique et social partagé.

Au niveau des appuis internationaux, la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), à travers le Programme de coopération transfrontalière (PCT), le Programme frontière de l'Union Africaine (PFUA) et le Programme Gestion des espaces frontalier (ProGEF), reste un partenaire privilégié. En 2008, la GIZ a financé, à elle seule, le bornage de 414 km de frontière entre le Mali et le Burkina d'un coût global de 1 224 912 dollars US (PAPFUA, 2012, p.54). De même, l'UEMOA et l'Expertise France interviennent également dans le financement des projets transfrontaliers de l'espace Tominian-Kossi.

Au niveau national, les États, à travers des projets et programmes, participent au développement des collectivités territoriales de leur ressort respectif. C'est le cas au Burkina Faso du Programme d'Appui

aux Collectivités Territoriales (PACT), du Fonds d'Appui aux activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), pour l'essentiel. En ce qui concerne le Mali, on peut retenir le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), Helvetas amis Inter Coopération Pole de San, Sahel ECO, World Vision Mali etc. (PTDL Tominian-Kossi, 2015, p.30).

Enfin, au niveau local, la coopération transfrontalière est soutenue par des radios et des organisations de la société civile (OSC). Des radios, on peut citer la radio Nada/Mafouné, la radio Moutian/Tominian et la radio Zuba'UyDjekan qui couvrent l'espace transfrontalier. Quant aux OSC, on en dénombre quatre qui soutiennent les activités du GLCT. Ce sont : l'Association voûte nubienne (AVN), la Coalition des Associations aux Groupes Vulnérables (CAGV), l'Association des jeunes de Mandiakuy et sympathisants et l'Association AWIZUN-HIRO.

2.2.2. Les organes de la coopération transfrontalière Tominian-Kossi

En 2006, le conflit meurtrier intervenu entre les populations burkinabè de Ouarakuy et maliennes de Wanian a fortement entamé les continuités territoriales et les solidarités entre les communautés transfrontalières. La restauration de la stabilité et de la cohésion sociale a été rendue possible grâce à l'identification des besoins réels des populations et la mise en œuvre d'activités concrètes.

Pour ce faire, deux structures locales de coopération vont voir le jour à travers la signature de conventions spécifiques entre les entités administratives locales des deux pays. Il s'agit du Groupement de coopération sanitaire transfrontalière (GCOSAT) et du Groupement Local de

coopération Transfrontalière (GLCT) Tominian-Kossi.

Le Groupement de coopération sanitaire transfrontalière (GCOSAT) a été créé par la Convention portant création d'un groupement de coopération sanitaire transfrontalière entre la Commune rurale de Djibasso, Province de la Kossi, Région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso et les communes rurales de Mafoune et de Mandiakuy, Cercle de Tominian, Région de Ségou, République du Mali, signée le 20 novembre 2011. Sous la forme d'une structure associative transfrontalière, ce groupement jouit de la capacité juridique et de l'autonomie de gestion. Il est composé des représentants des trois communes concernées ainsi que des autorités sanitaires locales.

La zone d'intervention du GCOSAT comprend les 14 villages constituant l'aire sanitaire du centre de santé soit sept au Burkina Faso à savoir Bara, Bonoua, Kira, Mawéléna, Ouarakuy, Parakuy et Sakuyet sept au Mali à savoir Borokuy, Kira, Koro, Soukouréni, Tana, Wanian et Zogoué. La mission du GCOSAT est de promouvoir la coopération sanitaire transfrontalière en vue d'améliorer l'état de santé des populations installées de part et d'autre de la frontière.

Quant au Groupement Local de coopération Transfrontalière (GLCT) Tominian-Kossi, il a été créé en 2015 par la Convention de coopération transfrontalière entre les communes frontalières du Cercle de Tominian, Région de Ségou, République du Mali et les communes frontalières de la Province de la Kossi, Région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso, signée à Djibasso (Burkina Faso) le 27 mai 2015. Il regroupe toutes les communes transfrontalières de Tominian et Kossi. Le GLCT Tominian-Kossi est l'organe chargé de la mise en œuvre des conventions de coopération transfrontalière qui lient les

différentes collectivités territoriales transfrontalières. Il est doté d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière. Le GLCT comprend un organe délibérant, le conseil et d'un bureau exécutif. Son siège est à Bénéna au Mali. Le Secrétariat permanent est établi au siège du GLCT, à Bénéna et son personnel régi par les textes du Mali⁶.

En définitive, toutes ces initiatives locales de coopération transfrontalière se sont révélées efficaces à produire des résultats satisfaisants dans la consolidation de la paix, la cohésion sociale, l'intégration des communautés et le développement de l'espace Tominian-Kossi.

3. Les acquis de la coopération transfrontalière Kossi-Tominian

Plusieurs retombées positives sont à retenir de cette coopération. Elles peuvent être répertoriées dans divers domaines.

3.1. La prévention des risques de conflits communautaires

À l'issue du conflit Ouarakuy-wanian, les initiatives de réconciliation entamées par les autorités administratives transfrontalières ont été consolidées par la signature de conventions de cogestion des espaces dans plusieurs domaines, objets de conflits. Les domaines susceptibles de créer des situations de crise sont, en effet, inhérents à la gestion des ressources naturelles transfrontalières et la transhumance. La cogestion des espaces est apparue comme une condition sine qua non à la stabilité et au développement des espaces frontaliers.

La faculté de prévention et de résolution des différends dont font preuve les autorités transfrontalières

⁶DABOU Jonathan, Maire de la commune de Madouba, entretien réalisé à Dédougou le 02 septembre 2021.

de l'espace Kossi-Tominian a permis l'installation d'un climat de paix, de confiance mutuelle et de solidarité entre les deux communautés. Le témoignage de Robert Dembelé illustre bien cet état de fait :

Aucun maire de l'espace transfrontalier ne souhaite être un obstacle dans une négociation de sortie de crise. Une fois, des habitants de Bankouma (Djibasso) partis à Koloso (Koula) à la recherche de bois se sont vus confisquées leurs charrettes. Informé de la situation, j'ai contacté le maire de Koula au téléphone qui s'est saisi immédiatement de la situation au nom de la convention sur la gestion partagée des ressources naturelles et les charrettes ont été rétrocédées aux propriétaires⁷.

Aussi, la coopération transfrontalière va-t-elle permettre la réalisation d'activités d'intérêt commun.

3.2. La construction de Centres d'Éducation pour l'Intégration

Les Centres d'Éducation pour l'Intégration (CEI) sont nés pour pallier l'insuffisance des structures éducatives formelles. Inaugurés en septembre 2011, les CEI ont pour vocation de promouvoir l'intégration des communautés et la paix à travers une éducation de base adaptée aux réalités sociales et aux opportunités économiques de l'espace. Il existe deux CEI construits conjointement par les Gouvernements malien et burkinabè.

Le centre de Bénéna offre des formations dans le domaine de la menuiserie bois, le machinisme agricole, la couture et l'alphabétisation, tandis que celui de Madouba forme dans les domaines de la mécanique moto, la couture et

l'alphabétisation. Ces centres accueillent les jeunes non scolarisés et/ou déscolarisés. Ils ont la particularité d'utiliser la langue bwamu, comme langue d'enseignement qui est celle dite langue transfrontalière en raison de la forte proportion des Bwaba.

3.3. La construction du centre de santé transfrontalier

La construction du centre de santé transfrontalier (CST) à Ouarakuy a fortement contribué au raffermissement des relations entre les deux communautés transfrontalières, jadis, belligérantes. Inauguré le 17 février 2012 par les autorités burkinabè et maliennes, le CST a été construit grâce à l'appui technique et financier de la GIZ, en terre burkinabè sur un site consensuel de trois hectares et demi et situé à équidistance entre le village de Ouarakuy et de Wanian.

Le centre offre des services de premiers soins. Il comprend un dispensaire, une maternité, un service commun, un dépôt pharmaceutique, un incinérateur, un lavabo et une adduction d'eau potable. Il est dirigé, alternativement, par un médecin burkinabè et malien avec un personnel para médical composé d'agents de santé burkinabè et maliens à effectif égal pour chaque profil. Les évacuations sanitaires se font vers le centre de référence de Tominian et le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) de Nouna, selon les capacités de prise en charge et les préférences des familles des malades. L'approvisionnement des Dépôts MEG est mensuel et se fait alternativement par les dépôts répartiteurs des districts de Tominian et de Nouna.

La réalisation du CST a permis de réduire le rayon d'accès aux formations sanitaires. Ce centre constitue une expérience unique dans la sous-région, qui contribue au bien-

⁷ DEMBELE Robert, Maire de la Commune de Djibasso, entretien réalisé à Dédougou le 02 septembre 2021.

être social et au bon vivre ensemble des populations de cet espace. Cependant, la défectuosité des routes empêche significativement les évacuations.

3.4. La construction des routes de désenclavement du CST

Avec le projet de construction du CST, il était impérieux que les routes soient réouvertes et réaménagées. Ainsi, 25 km de pistes rurales ont été réalisées⁸. Selon Robert Dembelé, « les travaux d'aménagement de ces pistes ont été effectués sous forme HIMO (Haute intensité de Main d'œuvre) qui suppose une utilisation de la population locale à la réalisation d'activités dont elle est elle-même bénéficiaire moyennant une rétribution »⁹. Cela a eu comme effet amplificateur de permettre aux populations d'affermir les liens et de s'unir autour des intérêts communs.

3.5. La gestion partagée des ressources naturelles

Elle a été possible grâce aux différentes conventions locales signées dans le cadre de la coopération transfrontalière. Plusieurs activités ont été menées dans ce cadre avec l'appui de PFUA/GIZ. Il s'agit de l'identification et la matérialisation de 400 km de pistes à bétail dans les communes de l'espace frontalier en 2012 dont l'effet a été la réduction significative des conflits entre agriculteurs et éleveurs (GLCT Tominian-Kossi, 2019, p.12).

Des cartes définitives des ressources pastorales ont été également élaborées avec un accent mis sur les pistes de transhumance. Pour accompagner cette dynamique, les formations en technique de

conservation et de sauvegarde des sols ont été réalisées en vue d'augmenter les rendements agricoles et réduire les nouvelles défriches sources de conflits.

De même, des sessions annuelles de reboisement participatif sont organisées chaque année pour renforcer le couvert forestier. La mise en œuvre de ces activités a occasionné une très forte implication des populations de l'espace frontalier, toute chose ayant permis de raffermir davantage les liens de fraternité entre les communautés de part et d'autre de la frontière.

Dans le domaine de l'eau, on note la réalisation de six forages à motricité humaine dotés d'abreuvoirs à Kombori, Doumbala, Djibasso, Mandiakuy, Bénéna et Lanfiala. L'application des techniques de compostage apprises aux femmes couplées à l'accès à l'eau leur ont permis de pratiquer les activités de jardinage, ce qui permet d'améliorer substantiellement leur revenu et partant celui des ménages (GLCT Tominian-Kossi, 2019, p.26).

3.6. La réalisation des banques de céréales et des structures de microcrédits

L'espace transfrontalier Kossi-Tominian est caractérisé par la pauvreté de son sol, d'où la nécessité de créer des initiatives endogènes pour renforcer la résilience des populations en matière de sécurité alimentaire par la mise en place de banques de céréales et de structures de microcrédits. En effet, on dénombre 29 banques de céréales dont seulement trois en territoire burkinabè (Lonali, Ouarokuy et Konkuy-koro dans la commune de Djibasso) qui, pendant la période des récoltes, achètent les céréales qu'elles stockent afin de les revendre à prix social pendant la période de soudure. Les prix sont fixés de commun accord avec les populations.

⁸ DAKOUO Gérôme, Coordinateur du ProGEF-Burkina Faso, entretien réalisé à Ouagadougou le 04 mai 2022.

⁹ DEMBELE Robert, Maire de la Commune de Djibasso, entretien réalisé à Dédougou le 02 septembre 2021.

Les bénéficiaires issus de la vente des céréales ont permis la création de deux structures de microcrédit à Ouarakoy et à Wanian. Ces microcrédits sont octroyés aux femmes pour leur permettre de mener des activités génératrices de revenus dans le but de leur autonomisation financière.

Pour accompagner ces activités, la GIZ, à travers le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) a doté cinq femmes de chaque commune du GLCT en poulailler, couveuses, dix poules et deux coqs chacune¹⁰. Pour ce faire, le renforcement des capacités des acteurs s'avère nécessaire.

3.7. Le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs.

Le Groupement local de coopération transfrontalière Tominian-Kossi (GLCT) étant d'initiative locale, le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs revêt une importance capitale. En effet, il convient d'accroître par des formations spécifiques les compétences des acteurs locaux en gestion de la coopération transfrontalière. Ainsi, les membres du GLCT, grâce à l'appui technique et financier de la GIZ, à travers le ProGEF, ont été formés sur diverses thématiques.

Aussi, plusieurs autres formations ont été conduites au profit des populations, afin d'affirmer leur participation au développement de l'espace transfrontalier. Les formations en embouche ovine et avicole ont été administrées à environ 258 jeunes, 45 femmes. La formation en technique de compostage de 225 jeunes dont 25 par commune avec octroi de 225 kits de production de compostage composés de brouettes,

pelles, râtaux, bottes, arrosoirs et de gants de protection¹¹.

En somme, les investissements réalisés de 2013 à 2018 dans le cadre de la coopération transfrontalière Tominian-Kossi sont estimés à 139 193 235 francs CFA (GLCT Tominian-Kossi, 2019, p.34).

L'essentiel de ces financements provient des partenaires extérieurs. Les acteurs nationaux n'ont contribué qu'à hauteur de 7 330 000 francs CFA dont 4 200 000 francs CFA financé par la Direction Nationale des Frontières du Mali pour l'installation de plaques solaires et la prise en charge d'une session du GLCT.

On peut conclure que cette coopération a été un vecteur de développement économique et social car elle a permis la mise en œuvre de plusieurs projets transfrontaliers susceptibles de faire le lit d'une véritable intégration des pays ouest-africains.

Il est donc évident que l'intégration ouest-africaine doit passer par une plus forte intégration des territoires, des politiques et des économies aux frontières. Cela suppose l'élaboration et l'adoption des textes en vue d'harmoniser les politiques et programmes transfrontaliers, la convergence des politiques internes par l'implication des États dans la transposition des réformes décidées au niveau sous régional.

Conclusion

Le Burkina Faso et la République du Mali ont opté depuis les indépendances pour une politique de coexistence pacifique en privilégiant la coopération transfrontalière qui a consisté à créer des cadres de concertation au sein desquels les autorités administratives

¹⁰OUATTARA Sié Justin, Secrétaire général de la Mairie de Doumbala, entretien à Nouna le 04 septembre 2021.

¹¹ DAKOUO Boyo Jean de Dieu, Maire de la commune de Doumbala, entretien réalisé à Dédougou le 02 septembre 2021

des deux pays discutent ensemble des questions relatives à la vie des populations des zones frontalières communes. Les enjeux de cette forme de coopération revêtent une importance particulière.

En effet, vecteur de paix, de stabilisation des zones frontalières et de développement économique et social, la coopération transfrontalière préfigure, à terme, une véritable intégration économique et politique plus forte entre les deux pays.

La coopération transfrontalière d'initiative locale telle que mise en œuvre dans l'espace transnational de la province de la Kossi et le cercle de Tominian offre une valeur ajoutée forte pour les institutions et pour les citoyens, à plusieurs égards. Elle a permis de passer de la pure concurrence à la coopération. Elle a également favorisé des échanges culturels et cultivé un esprit de tolérance à l'égard d'autres cultures et des minorités par l'entremise des écoles, des centres de santé, des associations, des chefs traditionnels et des radios communautaires.

Ce faisant, la coopération transfrontalière Tominian-Kossi est un vecteur de paix et de stabilisation de la zone frontalière Burkina-Mali. Jadis en proie à des conflits communautaires, à l'image du conflit meurtrier Ouarakuy-Wanian, cette zone transfrontalière est aujourd'hui une région où vivent des populations maliennes et burkinabè en bonne intelligence.

À travers la coopération transfrontalière, les deux peuples ont su instaurer un dialogue social fructueux et intégrationniste qui a permis de renforcer les liens socio-culturels et économiques entre eux.

Sources et bibliographie

1. Sources

1.1. Sources orales

N°D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	THEMES ABORDES	DATE ET LIEU DE L'ENTRETIEN
01	BELEM Abdoulaye	Directeur de l'Institut géographique du Burkina	- L'abornement de la frontière Burkina Faso-Mali - La Commission technique mixte paritaire d'abornement	15/04/2021 à Ouagadougou
02	DABOU Jonathan	Maire de la Commune de Madouba	- Le Groupement local de coopération transfrontalière - Les projets réalisés et leurs impacts	02/09/2021 à Dédougou
03	DAKOUO Gêrôme	Coordinateur du ProGEF- Burkina Faso	- Le centre de santé transfrontalier - - Le projet de construction des routes de désenclavement	04/05/2022 à Ouagadougou
04	DAKOUO Boyo Jean de Dieu	Maire de la Commune de Doumbala	- Les projets réalisés et leurs impacts - Le renforcement des capacités des acteurs	02/09/2021 à Dédougou
05	DEMBELE Robert	Maire de la Commune de Djibasso	- La crise Ouarokuy-Wanian - Le Groupement local de coopération transfrontalière	02/09/ 2021 à Dédougou
06	OUATTARA Sié Justin	Secrétaire général de la Mairie de Doumbala	- Les banques de céréales : fonctionnement et impacts - Les structures de microcrédits	04/09 2021 à Nouna

1.2. Sources imprimées

Accord-cadre entre le Burkina Faso et la République du Mali sur la coopération transfrontalière, Djibasso (Burkina Faso), 07 juin 2016.

Convention de coopération transfrontalière entre les Communes frontalières du Cercle de Tominian, Région de Ségou, République du Mali et les Communes frontalières de la Province de la Kossi, Région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso, Djibasso (Burkina Faso), 27 mai 2015.

Convention locale de gestion des ressources naturelles transfrontalières entre la province de la Kossi au Burkina Faso et de Tominian au Mali, 20 novembre 2011.

Convention portant création d'un Groupement de coopération sanitaire transfrontalière entre la Commune rurale de Djibasso, Province de la Kossi, Région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso et les Communes rurales de Mafoune et de Mandiakuy, Cercle de Tominian, Région de Ségou, République du Mali, 20 novembre 2011.

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE, 2007, *Notes d'information*, Ouagadougou, MATDS, 26 p.

GLCT Tominian-Kossi, 2019, *Rapport d'évaluation de la coopération transfrontalières entre les collectivités territoriales de la province de la Kossi au Burkina Faso et celles du cercle de Tominian en République du Mali*, 70 p.

Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code générale des Collectivités territoriales (Burkina Faso).

Loi n°93-008/PM-RM du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales (République du Mali).

Loi n°95-034//PM-RM du 12 avril 1995 portant code des Collectivités territoriales (République du Mali).

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Régionale (Burkina Faso), 2013, *Procédure de conclusion des accords de coopération au Burkina Faso*, Ouagadougou, MAECR, 34 p.

PAPFUA, *Rapport définitif « Étude d'impact socio-économique et culturel de la démarcation de la frontière Mali-Burkina »*, décembre 2012, 122 p.

Protocole d'Accord portant application du Traité entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso sur la matérialisation de la frontière délimitée par les deux États, Ouagadougou, 20 mai 1989.

Protocole d'accord signé lors d'une rencontre entre les ministres des Finances et du Commerce des deux (02) pays à Bobo-Dioulasso les 29 et 30 août 1966.

PTDL Tominian-Kossi, *Programme Transfrontalier de Développement local Tominian-Kossi*, mai 2015, Bamako, 69 p.

Traité entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso sur la matérialisation de la frontière délimitée par les deux États, Bamako, 16 mai 1989.

2. Mémoires

DIALLO Allahidi, 1999, *Analyse de la coopération transfrontalière : l'expérience du Burkina Faso*, Mémoire de fin de cycle, Ouagadougou, ENAM, 90 p.

OUEDRAOGO Maguidou, 2012, *Approche communicationnelle dans la résolution des conflits transfrontaliers : cas de la commune de Ouessa*, Mémoire de fin de cycle, Ouagadougou, ENAM, 83 p.

SANKARA Yahaya, 2015, *Effet frontière et aménagement des espaces transfrontaliers Kossi (Burkina Faso) – Tominian (Mali)*, Mémoire de Master professionnel SIG-AGEDD,

Géographie, Université de
Ouagadougou, 134 p.

YEHOUN W. Olivier, 2015, *Conflit
Ouarokuy et Wanian : la médiation
comme mécanisme de résolution d'un
différend transfrontalier*, mémoire de
Master II professionnel en médiation
et management des conflits,
département de philosophie et
psychologie, Université de
Ouagadougou, 92 p.



Le Centre du Commerce International de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) : un pan méconnu des relations commerciales internationales (1964-1967)

Ange Simplicie BOUKINDA

Institut de Recherche en Sciences Humaines-Laboratoire des Sociétés Anciennes et Contemporaines/CENAREST GABON

angesimplicieboukinda@gmail.com

Résumé

Le Centre du commerce international (CCI)¹ est une agence conjointe de l'ancien Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce et de l'Organisation des Nations Unies fondée en 1964. En tant que partenaire du développement pour le succès des exportations des entreprises, le Centre du commerce international avait pour objectif d'aider les pays en développement et en transition à parvenir au développement humain durable grâce aux exportations. Ainsi, l'article proposé, élaboré à partir des sources d'archives et des documents de seconde main questionne ledit Centre. Il étudie les raisons et les grands traits de sa mise en place, et permet de comprendre, l'exploitation des potentialités des pays en développement ainsi que l'intérêt de mieux organiser leurs circuits d'exportations et de décrypter les activités fondamentales qui caractérisent cet organe, si méconnu et quasiment oublié historiquement.

Mots clés : GATT – OMC – Commerce international – Pays en développement

Abstract

The International Trade Center (ICC) is a joint agency of the former General Agreement on Tariffs and Trade and the United Nations, founded in the mid-1960s. As a development partner for successful business exports, the International Trade Center aimed to help developing countries and countries in transition achieve sustainable human development through exports. Thus, the proposed article, drawn up from archival sources and second-hand documents, questions the said Center. It studies the reasons and the main features of its establishment, and allows to understand, the exploitation of the potentialities of the developing countries as well as the interest to better organize their export circuits and to decipher the fundamental activities which characterize this organ, so little known and almost forgotten historically.

Keywords: GATT - WTO - International trade – Developing countries.

¹ En anglais, il est désigné sous l'acronyme ITC, International Trade Centre.

Introduction

Pour donner suite aux demandes d'aide en matière de promotion des exportations qui émanaient d'un certain nombre de pays en voie de développement, les gouvernements membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dont l'acronyme est le GATT – protocole d'accord sur les réductions tarifaires – (C. Nehme, 1994 : 25) se sont chargés, en mars 1964 d'assurer un service d'information commerciale, un service consultatif de promotion du commerce, et la formation du personnel nécessaire au fonctionnement de la CCI.

Le Centre du commerce international a été fondé en mai 1964, comme nous l'affirmons supra pour assurer ces services mis à la disposition de tous les pays en voie de développement, membres du GATT ou non.

En créant le Centre du commerce international, les Parties Contractantes ont également donné leur agrément à certaines propositions concernant le détail des activités du Centre à ses débuts. Ces propositions avaient été formulées par le Groupe consultatif à sa première réunion tenue du 3 au 5 février 1964². A sa deuxième réunion du 15 au 18 février 1965, le Groupe consultatif a examiné la façon dont les activités du Centre s'étaient développées dans les directions qu'il avait indiquées et que le Troisième Comité et les Parties Contractantes avaient approuvées ultérieurement.

²ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1,[Comité du commerce et du développement] - Groupe d'experts du service d'information commerciale et du service consultatif de promotion du commerce (Centre du commerce international) - Centre du commerce international du GATT - Note du Secrétariat, 21 février 1966, p. 2.

Le rapport sur cette réunion a été effectif. Les recommandations qu'il contenait ont été adoptées par le Comité du commerce et du développement, puis approuvées par les Parties Contractantes à leur vingt-deuxième session de mars 1965³. Dans ses activités de 1965, le Centre s'est rigoureusement conformé aux recommandations formulées préalablement en février de la même année.

Quarante des soixante-dix-sept pays en voie de développement dont 11 pays non membres du GATT utilisaient déjà les services du Centre. La Section d'information sur les marchés a procédé, pour le compte de (22) d'entre eux dont quatre pays non membres du GATT à des études de marché. Vingt-huit pays dont huit n'étaient pas membres du GATT ont eu recours au Service de publications du Centre. De plus 13 Etats dont cinq pays non membres ont profité des arrangements que le Centre a conclus avec des services nationaux de promotion des exportations en ce qui concerne les stages de promotion.

Si l'étude des relations internationales notamment à travers les forces profondes (R. Frank, 2012 : 5) s'attache surtout à analyser et à expliquer les relations entre les communautés politiques organisées dans le cadre d'un territoire, c'est-à-dire les Etats (P. Renouvin et J.B. Duroselle, 1995 : 1), il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble des travaux qui touchent à l'histoire des relations internationales ou à la politologie, il y a une littérature essentiellement consacrée aux organisations internationales telles que l'UNESCO, l'OIT ou le GATT⁴.

³*Ibid.*

⁴ UNESCO, Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture ; OIT, Organisation Internationale du Travail ; GATT, General Agreement On Tariffs And Trade.

S'agissant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, il est intéressant de rappeler que l'organisation internationale dans son construit social n'est jamais qu'une solution provisoire aux problèmes de l'action collective – un « construit social contingent » selon Crozier et Friedberg (1997 : 89), cité par G. Devin (2016 : 19), la solution la moins mauvaise possible aux yeux des acteurs (les plus puissants et/ou les plus nombreux), compte tenu des contraintes du moment, ou la meilleure possible, au vu des opportunités qui se présentent à un moment donné (G. Devin, 2016 : 19).

De 1947 à 1995, le commerce international n'a été régi que par un accord de coordination de libération des échanges, faiblement formalisé, le GATT. L'opposition des Etats-Unis à un projet plus contraignant (la Charte de la Havane), leur poids dans l'économie mondiale et le volume encore limité des échanges ne permettent guère plus (G. Devin, 2016 :19). Cependant, la consolidation de puissances économiques récurrentes (Europe, Japon), la multiplication des conflits commerciaux et l'intensification des échanges vont modifier les attentes.

En effet, les pays membres du GATT en viennent à souhaiter, sinon à accepter, le renforcement des règles du commerce international et ils décident la création, en 1995, d'une Organisation mondiale du commerce (OMC). Néanmoins, comprendre le processus multilatéral à travers un accord comme le GATT, revient à nous interroger sur une composante fondamentale de son activité qu'est le Centre du Commerce International du GATT. Qu'est-il ? Quel était véritablement son rôle, à travers le Service d'information sur les marchés, et ses activités ?

Tout historien est homme de son temps (R. Girault, 1998 :15), et

son premier travail est la chronologie (A. Prost, 1996 :111). Ainsi, les bornes temporelles *adquem* et *postquem* retenues pour le présent travail sont 1964 et 1967. La première a trait à la naissance du Centre du commerce international du GATT, tandis que la seconde évoque la fin du sixième cycle des négociations du GATT, communément appelé Kennedy Round.

Pour mener à bien notre réflexion, qui certes s'inscrit dans le cadre de l'histoire des relations internationales, nous nous sommes appuyés sur des sources d'archives numériques de l'Organisation mondiale du commerce, et précisément le sous-ensemble Documents du GATT(ANOMC – Documents du GATT) ainsi que d'un Document-CCI.

Depuis le 15 mai 2006, le Conseil général de l'OMC a décidé de rendre public tous les documents officiels établis dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ces documents de première main et l'apport de quelques ouvrages nous ont permis d'élaborer cet article en trois parties.

Pour entreprendre notre recherche, nous avons utilisé une démarche empirique. Elle a consisté à l'exploitation des sources - essentiellement des sources numériques -, à la définition et à la limitation du champ de l'étude, mais aussi à collecter des informations ainsi qu'à les classer par thèmes.

De cette phase primaire, nous sommes passés à la seconde étape qui fut marquée par la construction et le croisement des sources, via les banques de données numériques. Les nouvelles techniques de diffusion – Internet au premier chef – nous ont contraint à repenser la typologie : la distinction privé/public et « imprimés » /manuscrits (F. Cadiou, C. Coulomb et al., 2005 : 207).Evidemment, nous

n'oublions pas l'apport de la bibliographie dans l'évolution de notre travail.

D'abord, nous proposons un aperçu du Centre du commerce international du GATT. Ensuite, nous traitons son rôle et l'intérêt de ce Centre. Enfin, nous analysons ses activités.

1. APERÇU DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL DU GATT

Le Centre du commerce international est un organisme créé en 1964 par le GATT. L'objectif de cette structure était d'aider les pays en développement à être plus présents et plus compétitifs sur les marchés mondiaux, mais aussi à accélérer leur développement économique. En 1968, le CCI est géré conjointement par le GATT et l'Organisation des Nations Unies représentée par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)⁵.

A la base, les activités du Centre et celles mises en perspectives étaient essentiellement construites autour de certains éléments fondamentaux suivants. Le Centre s'est d'abord constitué un réseau de correspondants, tant dans les pays développés que dans les Etats peu développés comprenant des organismes officiels, des associations commerciales et des chambres de commerce ainsi que d'exportation.

Le Centre avait des correspondants dans presque tous les organismes intergouvernementaux et internationaux qui s'occupaient de commerce international⁶. Il utilisait au mieux ce réseau pour obtenir des renseignements dont il avait besoin. Son propre personnel entreprenait directement des études de marché en combinant la recherche documentaire

et les enquêtes de terrain, afin d'obtenir les données que le réseau de correspondants n'était pas en mesure de lui fournir. Il eut l'intention de redoubler d'efforts pour rendre ce réseau encore plus efficace⁷.

Ensuite, le Centre a eu aussi un service d'information sur les marchés qui répondait aux demandes de renseignements émanant des pays en voie de développement. A la fin de l'année 1965, 22 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud en voie de développement, dont plusieurs membres ont demandé au CCI de les informer sur les marchés de produits de tous types, notamment les produits primaires, demi-produits et articles manufacturés.

Les demandes touchaient à des aspects du commerce tels que les débouchés potentiels dans les pays importateurs ; les mesures de politique commerciale qui ont une incidence sur le commerce extérieur ; les réseaux et les techniques de commercialisation ; les gammes de prix et les noms d'importateurs éventuels. Il importait d'accorder de plus en plus d'attention à la question des marchés d'exportation des pays en voie de développement (PVD)⁸ dans d'autres Etats en développement.

Chaque fois que les demandes de renseignements ont confirmé que certains produits présentaient de l'importance pour le commerce d'exportation de la période ou potentiel d'un grand nombre de PVD, le Centre eut à entreprendre des études de marché plus approfondies sur ces produits. En 1965, par exemple, des études ont été faites sur les contreplaqués et les bois de placage ainsi que sur les jus d'agrumes⁹. Des études analogues ont été entreprises en 1966 sur les

⁵ ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 2.

⁶*Id.*, p. 3.

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*

⁹ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 3.

tourteaux d'oléagineux, les cuirs, les peaux tannées, de même que sur les crevettes en boîtes et congelées. Ces produits furent étudiés en priorité.

L'autre particularité de IIT C'est qu'il publiait en trois éditions (anglaise, espagnole et française) deux périodiques de promotion commerciale qui étaient distribués à plus de 13 000 fonctionnaires de services commerciaux officiels, négociants ou d'organisations de commerce. Il s'agissait d'une revue trimestrielle intitulée *FORUM* du Commerce international et de son Supplément, trimestriel également, qui paraissait dans l'intervalle entre deux livraisons de la revue¹⁰. Il importe également de noter la publication des monographies.

Vu qu'un grand nombre de pays en développement souffraient d'un manque de personnels qualifiés dans la promotion des exportations, le Centre eut à conclure des arrangements avec des pays développés afin qu'ils réservent, dans leurs stages de formation, des places pour des fonctionnaires de services commerciaux des Etats en voie de développement.

Vingt-huit fonctionnaires de ces pays ont pu suivre ainsi des stages organisés par les établissements publics ci-après et dont la plupart avaient été spécialement conçus pour eux ou adaptés à leurs besoins : l'Office belge du commerce extérieur, l'Office irlandais de la promotion des exportations, l'Institut italien pour la reconstruction industrielle (IRI), le Service néerlandais d'information économique, le Ministère de l'industrie et du commerce et le Ministère de l'agriculture de la Nouvelle-Zélande; le Board of Trade du Royaume-Uni¹¹. Comme d'autres gouvernements firent des offres préliminaires pour fournir

eux aussi des moyens de formation, en 1966, le nombre des stagiaires des pays en voie de développement a probablement doublé. Le Centre devait poursuivre ses efforts pour augmenter le nombre de places disponibles et organiser lui-même des stages, ce qui diversifiait son rôle.

2. RÔLE ET INTERÊT DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL DU GATT

C'est le Service d'information sur les marchés qui donne du sens au rôle et à l'intérêt du CCI. En effet, en 1965, le Centre a reçu 41 demandes de renseignements émanant de 23 pays dont cinq n'étaient pas membres du GATT, concernant plus de 150 produits.

Les pays intéressés désiraient obtenir, sur les perspectives de vente et de commercialisation de ces produits, des renseignements détaillés que seules des recherches et des études de marché permettaient de réunir. Les questions dont le Centre était saisi furent extrêmement diverses.

Elles portaient sur les produits les plus variés, depuis les produits primaires classiques jusqu'aux articles transformés et manufacturés. Les renseignements demandés couvraient un vaste domaine comprenant les mesures de politiques commerciales, les règlements sanitaires et autres mesures en vigueur dans les pays importateurs, les renseignements les plus récents sur les marchés, portaient entre autres sur les prix, les qualités commerciales, les conditions d'expédition et la concurrence¹², comme on peut l'observer dans l'extrait suivant :

- un pays africain avait demandé une aide pour étudier les marchés européens

¹⁰ ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 3

¹¹ En français, la Chambre de Commerce du Royaume-Uni.

¹² ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 5.

de la papaine¹³, de certains oléagineux et des haricots ; il désirait en particulier obtenir des renseignements concernant la structure des échanges, les normes de classement, les normes de qualité et les prix ;

- un comité pour la promotion des agrumes, commun à trois pays d'Afrique du Nord, avait demandé une étude du marché des agrumes et des jus d'agrumes dans divers pays d'Europe occidentale ;

- un pays d'Amérique latine avait demandé pour trouver des débouchés ailleurs qu'en Amérique du Sud pour des cuirs semi-tannés, des contre-plaqués et des placages ;

- un pays d'Asie désirait des renseignements concernant les tarifs douaniers, les restrictions à l'importation et d'autres mesures de politique commerciale applicables à quarante (40) produits de l'industrie légère dans six (6) pays africains ;

- un office de promotion des exportations d'un pays d'Asie avait demandé des renseignements commerciaux au sujet du marché des textiles de laine dans les pays d'Europe occidentale ;

- un pays du Moyen-Orient désirait être mis en rapport avec des importateurs européens et africains s'intéressant à l'achat des peaux d'ovins et de caprins, de figues, de noix et d'huiles de poissons ;

- un exportateur d'un pays d'Asie avait demandé des renseignements concernant les débouchés en Europe et en Afrique pour des outils de coupe destinés aux industries mécaniques légères et il avait exprimé le désir d'être mis en rapport avec des importateurs¹⁴.

A la fin de 1965, il restait 13 demandes de renseignements auxquelles il n'avait été possible de répondre et plusieurs autres qui n'ont

pu recevoir, jusqu'à cette période, qu'une réponse incomplète.

2.1 Le rôle du service d'information sur les marchés et son fonctionnement

Dans les propositions visant la création du Centre du commerce, la mise sur pied d'un service d'information sur les marchés était un élément central. En proposant la création de ce service, les pays en voie de développement et les experts semblaient avoir été guidés par les considérations suivantes :

-de nombreux pays ne disposaient pas de personnel qualifié pour procéder à leurs propres études de marché ;

-tandis qu'il importait de s'occuper de la formation du personnel de promotion des exportations, il fallait également répondre aux besoins immédiats de ces pays en matière de recherches de débouchés pour leurs exportations ;

-le besoin de renseignements spéciaux en matière de commercialisation et de promotion du commerce s'accroîtrait vraisemblablement au fur et à mesure qu'augmenteraient les possibilités de production et d'exportation d'articles finis et manufacturés des pays en voie de développement ;

-par suite d'une grave pénurie de devises étrangères, les pays en développement étaient dans l'impossibilité de confier la plupart de ces recherches à de coûteuses institutions privées d'études de marchés ;

-un organisme international tel que le Centre du commerce devrait pouvoir accéder plus facilement aux sources de renseignements commerciaux, tant dans le secteur public que dans le secteur privé que les institutions de promotion des exportations des divers pays en voie de développement, là où il en existait ;

-les résultats d'une étude de marché effectuée par un organisme international tel que le Centre du commerce profiteraient à tous les pays en voie de développement qui s'intéressaient à l'exportation d'un produit ;

-il était possible de réaliser des économies sur les coûts réels et de simplifier les recherches du fait que le Centre du commerce pouvait recourir aux services de statistique et autres du GATT,

¹³ La papaine est une enzyme présente dans le latex qui est situé entre l'écorce et la pulpe de la papaye, le fruit du papayer. Comme la bromélaïne de l'ananas, elle est capable de digérer les protéines. Elle est traditionnellement utilisée pour attendrir la chair de poulpe ou les viandes.

¹⁴ ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 5.

ainsi qu'au système de liaison qu'il avait établi avec des organismes gouvernementaux et semi-gouvernementaux des pays importateurs¹⁵.

Dans le fonctionnement effectif de ce service, le secrétariat avait adopté comme principe que le service d'information sur les marchés ne devait s'occuper que de questions que les pays en voie de développement ne pouvaient résoudre eux-mêmes avec les institutions et les ressources dont ils disposaient à cet instant. Ce service a donc accordé une attention particulière aux demandes émanant des pays en voie de développement qui ne possédaient pas encore les moyens nécessaires pour étudier les possibilités d'écouler leurs produits, ainsi que ceux dont les possibilités de commercialisation devaient être étudiées en fonction des disponibilités à l'exportation de plusieurs pays en voie de développement.

Il n'était cependant pas possible de se tenir à ce principe de façon rigide. Il se prouvait par exemple qu'un pays faiblement équipé pour des études de marchés n'ait pas besoin d'aide pour des produits qui pouvaient être écoulés par des circuits traditionnels. Mais, il en avait besoin pour des sous-produits ou des produits dérivés qui n'avaient pas encore trouvé de débouchés bien établis. On a aussi pu observer que certains pays en voie de développement qui possédaient déjà des services de promotion des exportations à l'étranger, au vu néanmoins de certaines difficultés, pouvaient recourir à ces services pour étudier les perspectives qui s'ouvraient aux produits plus complexes qu'ils commençaient à exporter.

¹⁵ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 6.

Dans d'autres cas, les marchés à étudier étaient ceux où de tels services de promotion n'étaient pas présents¹⁶.

2.2 L'intérêt politique du Centre du Commerce International du GATT.

A la lumière des considérations et des conceptions exposées précédemment, il y a lieu d'attirer l'attention sur quatre grandes questions de principe concernant le fonctionnement du Service d'information sur les marchés et son développement. Il s'agit des points suivants: i) élargissement du programme de l'époque afin de faire face à un plus grand nombre de demandes émanant aussi bien de sources gouvernementales que privées; ii) renforcement des possibilités d'études de marchés dans les pays en voie de développement; iii) exécution d'enquêtes sur des produits présentant de l'intérêt pour plusieurs pays en voie de développement; iv) programmes spéciaux d'aide à divers pays en voie de développement dans le domaine de la commercialisation.

S'agissant du premier point, le Centre avait suivi les conseils du Groupe consultatif en donnant la priorité tout d'abord aux demandes émanant des gouvernements, puis à celles d'associations commerciales reconnues et enfin, seulement à celles présentées par des entreprises privées¹⁷. Il a pu en être ainsi jusqu'à cet instant du fait que le Centre s'est abstenu de faire de la publicité pour le Service d'information sur les marchés, se limitant à informer officiellement les gouvernements de l'existence de ce

¹⁶ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 7.

¹⁷ANOMC-Documents du GATT, Cote Spec (66)11, Groupe d'experts du service d'information commerciale et du service consultatif de promotion du commerce - Centre du commerce international du GATT- Note du Secrétariat - Projet de compte rendu des débats du premier jour de la réunion - 1er mars 1966, p.2.

service lorsqu'il les a invités à nommer des correspondants. Un certain nombre de gouvernements ont néanmoins fait de la publicité dans leurs pays autour de ce service en le faisant connaître aux associations commerciales, aux conseils de promotion des exportations et autres institutions analogues.

Le Centre a donc reçu des demandes émanant de conseils commerciaux et d'entreprises privées qui déclaraient s'adresser à lui sur les conseils de leur gouvernement. Il n'a donc pas toujours été possible de faire la discrimination entre les demandes des gouvernements eux-mêmes et d'autres demandes qui étaient appuyées par des gouvernements. L'expérience a montré, par ailleurs, que dans la plupart des cas, les demandes émanant d'entreprises privées avaient surtout pour objet d'obtenir des éclaircissements sur les conditions détaillées auxquelles pouvaient se faire les transactions commerciales. Or, les demandes des gouvernements avaient souvent tendance à être trop générales pour qu'il soit possible d'y répondre avec des données pouvant présenter un intérêt pratique pour les exportateurs.

Le Centre se trouvait donc dans la nécessité d'adopter une attitude pragmatique dans la détermination des priorités à accorder aux demandes émanant des différentes sources. L'absence relative de publicité pour le Service d'information sur les marchés a contribué à limiter le nombre de demandes des associations commerciales et des entreprises privées.

Le fait de limiter ainsi la publicité risquait toutefois d'empêcher les pays qui avaient le plus besoin de ce service d'en bénéficier autant qu'il serait possible. En effet, la publicité devait doubler au moins le volume des demandes pendant l'année en cours, même si les principes énoncés plus haut étaient scrupuleusement

respectés.

Au sujet du second point, il faut souligner qu'une proportion significative des demandes que recevait le Centre concernait les débouchés pour des produits de certains pays en voie de développement que pouvaient offrir d'autres Etats en développement. Il était difficile au Centre de se procurer les renseignements demandés en s'adressant aux gouvernements et aux organismes privés de ces autres pays, déjà accaparés par leurs propres problèmes de promotion des exportations.

Dans la plupart des cas, ces demandes exigeaient un travail de recherche particulier. Les efforts et les dépenses qu'entraînaient de telles recherches dans les pays en voie de développement étaient certes considérables, mais le Centre a pu se rendre compte, d'expérience, que c'était précisément dans ce domaine que le besoin d'assistance se faisait le plus sentir. Il semble possible toutefois de distinguer *grosso modo* deux types de demandes émanant des pays en voie de développement : d'une part, celles qui concernaient les marchés d'autres Etats en développement limitrophes ou voisins ; d'autre part, celles qui concernaient les marchés de pays en voie de développement lointains, les uns des autres.

Les Pays en Développement étaient en mesure de régler un grand nombre de demandes du premier type par leurs propres moyens ou avec l'aide d'organismes régionaux. Par contre, faute de relations d'affaires, ils avaient beaucoup plus de difficultés à se procurer des renseignements relatifs à la deuxième catégorie de demandes. Il était donc nécessaire d'accroître les moyens du Centre pour répondre aux demandes d'assistance

de plus en plus nombreuses dans ce domaine¹⁸.

Pour ce qui est du troisième point, dans notre introduction, Il a été fait mention, d'études de marché détaillées sur des produits présentant un intérêt pour plusieurs pays en voie de développement. De telles études avaient déjà été entreprises dans le cas de trois catégories représentatives de produits, dont chacune avait fait l'objet de demandes émanant de plusieurs PVD. Il s'agissait des tourteaux, produits primaires ; des jus d'agrumes, produits transformés ; et enfin, des contreplaqués et bois de placage, articles manufacturés. Des exemplaires d'études sur les jus d'agrumes ainsi que sur les contreplaqués et les bois de placage étaient distribués aux membres du groupe d'experts pour leur permettre de se rendre compte de l'utilité de cette méthode.

Devant le vif intérêt manifesté par les pays en voie de développement pour ces études, il a été envisagé de commencer par des études analogues sur les cuirs tannés et les crevettes congelées mises en boîte. Le secrétariat estimait que de telles études, non seulement contribuaient de manière générale aux efforts de promotion des exportations d'un certain nombre de pays en voie de développement, mais encore elles avaient l'avantage particulier de fournir à ces pays des précisions leur permettant d'adapter leurs techniques de production et de commercialisation aux exigences des divers marchés.

A cet égard, elles complétaient utilement le programme d'étude des plans de développement qu'entreprenaient à ce moment les Parties Contractantes. Aussi, du fait qu'elles examinaient les débouchés possibles pour certains produits, ces études devaient aider les pays en voie de développement à coordonner leurs

efforts en matière de recherches, de commercialisation commune et de collaboration avec les milieux commerciaux des pays développés. Dans certains cas, en effet, il pouvait être utile pour le Centre d'organiser des consultations entre les pays intéressés en vue d'explorer pleinement ces possibilités. Il fallait, de ce fait, que le Groupe d'experts considère la préparation de ces études comme une des activités permanentes du Centre du commerce international¹⁹.

Concernant le quatrième point, il faut noter que le Groupe d'experts des relations entre le commerce et l'assistance qui avait examiné les plans de développement de l'Ouganda et du Nigeria, ainsi que leurs implications commerciales, avait conclu que ces pays avaient besoin d'une assistance spéciale pour la promotion de certaines exportations traditionnelles et des exportations nouvelles.

Cette assistance devait porter, d'une part, sur la promotion des produits et, d'autre part, sur la création de services de promotion des exportations. Ce dernier domaine était le type même de ceux qui offrirait son champ d'action nouveau au Centre du commerce. La promotion des produits pouvait être considérée comme s'insérant dans le cadre des activités présentes d'études des marchés. Néanmoins, elle exigeait un nouveau renforcement de moyens de la période étudiée.

3. LES ACTIVITES DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL DU GATT

Ce sont les publications, la formation et un plan relatif à un service consultatif de promotion des échanges qui constituaient la trame de fond des activités du Centre.

¹⁸ANOMC- Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 8.

¹⁹ANOMC- Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 8.

3.1. Les publications

Dans le cadre général d'activités défini par le Groupe d'experts, le programme des publications du Centre premièrement visait, à fournir aux pays en développement un moyen efficace visant à faire connaître leur potentiel d'exportation et les produits qu'ils désiraient vendre sur les marchés internationaux.

Deuxièmement, il visait à enseigner les méthodes d'organisation de la commercialisation et de promotion des exportations et à diffuser des renseignements sur les circuits commerciaux et les institutions commerciales des divers pays²⁰. Les deux principaux instruments, dans ce domaine, étaient *primo*, le *FORUM* du commerce international et, *secundo*, le programme des monographies. Le *FORUM* dans son bilan de 1965, devait répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine de la promotion du commerce.

En effet, en vue de faire connaître le potentiel d'exportation des pays en voie de développement, la revue le *FORUM* avait déjà présenté en cinq numéros des exposés très autorisés sur les aspects généraux ou sectoriels du potentiel commercial de 25 pays, dont la République Arabe Unie, le Nigeria, l'Inde, le Pakistan, la Colombie, le Pérou, le Nicaragua et la Yougoslavie. Il s'était particulièrement efforcé de fournir un support publicitaire à de petits pays tels que la République centrafricaine, Trinité et Tobago, la Jamaïque et le Paraguay, qui ne disposaient pas encore de moyens propres suffisants.

Ensuite, la revue le *FORUM* y répondait en analysant les possibilités d'exportation des pays en développement vers les pays développés et à économie planifiée tels

que la Suède, la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Canada, le Japon et l'Autriche et s'efforçait d'identifier les possibilités d'échanges entre pays en voie de développement

Traitant des méthodes de commercialisation et de promotion des exportations, relevaient de ce domaine les conseils commerciaux que fournissaient les acheteurs de pays développés en se fondant sur leur expérience de la commercialisation des produits des pays en développement (par exemple, les conseils fournis par le Directeur général de la Rinascente, une chaîne de grands magasins italiens). On peut citer également les efforts déployés en vue d'introduire dans certains pays en développement auxquels ils semblaient convenir les méthodes de promotion appliquées par les gouvernements et les industries de pays développés et d'autres pays en voie de développement.

En ce qui concerne les services d'infrastructures de l'exportation, des pays développés et en voie de développement fournissaient des "conseils par l'exemple" sur certains services d'infrastructure de l'exportation tels que les transports maritimes (Pays-Bas), les études de marché (Grande-Bretagne), les sources d'information commerciale (Belgique), et des questions commerciales telles que le contrôle qualitatif (Turquie), l'emballage (France), la présentation (Danemark) et les désignations commerciales (Argentine).

Pour les stages de commercialisation et de la promotion des exportations, le *FORUM* faisait de la publicité pour les stages de promotion des exportations qui étaient offerts à des fonctionnaires des pays en voie de développement par le Centre lui-même ou par son intermédiaire en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie, en Nouvelle-Zélande et en Irlande. Il

²⁰ ANOMC-Documents du GATT, Cote Spec (66)11, p. 1.

faisait connaître des stages similaires auxquels il était possible de s'inscrire directement aux Etats-Unis, en Tchécoslovaquie par l'intermédiaire de la Chambre de commerce international.

En relatant les changements survenus dans la politique commerciale des divers pays, le FORUM et son Supplément indiquaient toutes les six semaines, tout à tour, dans leur "chronique de politique commerciale" les nouveaux tarifs douaniers, les contingents d'importation et les mesures de contrôle de devises qui touchaient particulièrement les exportations des pays en voie de développement. Il en est de même des offres d'importation ou d'exportation de produits particuliers présentant un intérêt spécial pour les pays peu développés²¹, et des offres commerciales communiquées par les exportateurs des pays en développement. On y trouvait aussi la liste des foires commerciales à venir²².

En analysant les monographies, elles complétaient le FORUM en fournissant aux bureaux nationaux de promotion des exportations, ainsi qu'aux exportateurs, des données de base sur le commerce et les produits, de même que des renseignements sur les institutions, les méthodes et les circuits commerciaux que la plupart des pays en voie de développement avaient du mal à se procurer par d'autres moyens. Comme prévu, durant l'année 1965, quatre monographies du premier type (données commerciales de base) ont été établies.

La première monographie était un manuel concernant les méthodes de promotion des exportations. Ce manuel décrivait les méthodes de promotion des exportations utilisées par 27 pays, dont 19 pays développés et

huit pays peu développés. La présentation de ce manuel permettait une analyse comparative qui faciliterait aux pays en voie de développement, l'utilisation de ces méthodes dans la mise au point de services documentés de promotion des exportations. Il existait trois éditions distinctes en français, anglais et espagnol.

La deuxième monographie était un répertoire des associations de fabricants, de commerçants et des organisations de promotion des produits. Ce document couvrait 28 pays dont 21 pays développés et sept pays peu développés. Il mettait à la disposition des organismes de promotion des exportations et des exportateurs des pays en voie de développement des listes des principales organisations qui s'occupaient de leurs produits, c'est-à-dire des associations auprès desquelles ces exportateurs pouvaient obtenir des listes de commerçants et d'autres renseignements concernant le marché du produit qui les intéressait. L'édition était trilingue, les indications clés sur l'activité des différents organismes figuraient en français, anglais et espagnol.

La troisième monographie était une bibliographie choisie à l'intention des bibliothèques des services de promotion des exportations dans les pays peu développés. Cette bibliographie contenait les titres de quelques 700 ouvrages, répertoires et périodiques commerciaux, jugés d'importance capitale dans le domaine du commerce et du marketing. Ils comprenaient deux parties : une section technique traitant des divers aspects du commerce et du marketing, et une section géographique concernant divers pays et régions.

Enfin, la quatrième monographie portait sur les organisations commerciales de pays à planification économique centrale. Il

²¹ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 8.

²²*Id.*, p. 13.

s'agissait d'un répertoire d'organismes exportateurs et d'organismes importateurs. Les produits qui intéressaient chacun d'eux étaient indiqués en trois langues.

Pour la période étudiée, les listes ne concernaient que les membres du GATT et les pays associés. Toutefois, on mettait au point, en vue de leur publication, des listes d'organisations commerciales appartenant à d'autres pays de ce groupe qui n'étaient pas membres du GATT. Le but recherché était de réunir en un seul volume les listes d'organisations commerciales des pays à planification économique centrale qui achetaient ou pouvaient acheter des produits des pays en voie de développement²³.

Autrement dit, le Centre a eu l'intention de continuer à publier des monographies sur des questions qui revêtaient une valeur particulière pour la promotion des exportations, comme par exemple un inventaire des moyens d'étude des marchés et des moyens de formation particulièrement adaptés aux besoins des pays en voie de développement. Dans ce domaine d'infrastructures, les pays en développement, en particulier, étaient appelés à donner leurs avis des choix de quelques thèmes de monographies parmi les sujets suivants: les organisations d'étude des marchés et du marketing; la formation des fonctionnaires à la promotion des exportations; la formation des industriels et des chefs d'entreprises au marketing à l'exportation; les foires commerciales; les missions commerciales; le rôle des organisations du secteur privé dans la promotion des exportations.

3.2. La formation

Dans ses principes, le programme de formation du Centre avait pour but d'offrir aux personnes

²³ ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 15.

déjà occupées à la promotion des exportations dans les pays en voie de développement, ou susceptibles de l'être par la suite, l'occasion de parfaire leurs connaissances et leurs savoir-faire en participant notamment à des stages d'étude, ou en recevant une formation au sein des organismes de promotion des pays développés.

Cette formation devait permettre de réduire les besoins d'aide internationale dans les domaines de l'étude des marchés, des techniques de promotion, qui découlaient de la pénurie de personnel dûment formé. Durant l'année 1965, Le programme que le Centre avait accompli jusque-là en matière de formation a été résumé comme suit par le Directeur général du GATT²⁴ dans un numéro du FORUM :

Le Centre a conclu avec plusieurs organismes nationaux des accords à l'effet de faire admettre vingt-huit (28) fonctionnaires de ces pays à des stages nationaux de formation, dont la plupart ont été conçus ou adaptés pour les besoins de stagiaires venus de pays en voie de développement; les organismes en question sont: l'Office belge du commerce extérieur, l'Office irlandais de promotion des exportations, l'institut italien de reconstruction industrielle, le Service d'information économique des Pays-Bas, le Département de l'industrie et du commerce et le Département de l'agriculture de Nouvelle-Zélande, le "Board of Trade" du Royaume-Uni, et le Département d'Etat des Etats-Unis collaborant à cet effet avec l'Agence pour le développement international. Des candidats du Brésil, de Ceylan²⁵, de Colombie, du Congo (Léopoldville), d'Ethiopie, du Ghana, d'Indonésie, d'Iran, du Kenya, du Nigeria, du Rwanda et

²⁴En l'occurrence, Olivier LONG.

²⁵ C'est le nationalisme cingalais qui, le 22 mai 1972 a changé le nom du pays : le Ceylan est devenu le Sri Lanka, mot cingalais signifiant « pays resplendissant ».

de Sierra Leone ont été admis aux stages cette année²⁶.

Comme on le voit, ce programme de formation tirait parti des possibilités existantes. Le Centre sollicitait des places de stagiaires dans les offices nationaux de promotion des exportations pour des candidats originaires de pays en voie de développement, puis il annonçait les places vacantes dans une circulaire adressée à ses correspondants et dans le FORUM. Il s'efforçait alors de trouver des candidats et de les faire admettre aux stages qui les intéressaient ; opération complexe du point de vue administratif, mais qui avait remporté assez de succès. Les stages ont été surtout conçus comme une sorte d'apprentissage dans l'Office national de promotion des exportations du pays hôte.

Cependant, deux de ces stages (aux Etats-Unis et au Royaume-Uni) ont eu un caractère plus académique, comprenant des conférences, des cycles d'études et des visites à des organismes commerciaux. En outre, les avantages offerts aux étudiants ont varié selon les stages, notamment l'importance de la subvention financière accordée pour couvrir les frais de voyage et de subsistance.

3.3. Le Plan relatif à un service consultatif de promotion des échanges

Le Centre a été sollicité afin de donner des avis d'expert dans deux domaines connexes : la création de services de promotion des exportations au plan du gouvernement et la solution des problèmes de commercialisation au plan des échanges. Quatre pays avaient – dans l'immédiateté de la période – demandé une assistance particulière dans ces domaines. Il semblerait, néanmoins, qu'un certain

nombre de pays se soient abstenus de présenter de telles demandes parce que le programme du Centre ne prévoyait pas ces prestations. La nature de l'assistance demandée et de celle qui devrait être fournie fut la suivante.

L'aide à la création de services de promotion des exportations au plan du gouvernement constituait le premier aspect. Certains pays en voie de développement disposaient déjà d'une ébauche de service de promotion des exportations, mais beaucoup d'autres commençaient seulement à rechercher sérieusement ce que des services de ce genre devaient faire et comment ils devaient s'y prendre. Les conseillers itinérants envoyés en mission pour donner des avis sur place étaient des fonctionnaires supérieurs de services nationaux de promotion des exportations avec lesquels le Centre était en liaison. Ils devaient donner des avis dans les domaines suivants :

- mise sur pied ou amélioration d'un service de documentation commerciale ;
- définition de l'action à mener par les représentants diplomatiques et commerciaux à l'étranger pour promouvoir les exportations ;
- programme de publications concernant par exemple des listes d'offres commerciales et organisation de missions commerciales (d'étude ou de vente) ;
- participation aux foires commerciales pour maximiser les ventes ;
- organisation de la formation à la commercialisation et à la promotion des exportations ;
- création, là où ils faisaient défaut, de services auxiliaires d'exportation (qui s'occuperaient du crédit, du transport, de l'emballage, de la présentation, d'études de marché, de publicité, etc.).

Le second aspect était constitué de l'assistance à la commercialisation. En effet, certains pays en développement se demandaient comment écouler des marchandises qu'ils produisaient déjà ou que l'exécution de projets de développement leur permettrait de

²⁶ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, p. 16.

produire par la suite. Car ils se trouvaient en présence d'un problème de commercialisation. Inversement, tel pays pouvait augmenter sa production, à condition d'accroître ses ventes.

Dans ce domaine, les conseillers itinérants devaient connaître la promotion des exportations d'un point de vue commercial plutôt que gouvernemental. Serait valable, dans ce contexte, une expérience acquise dans une activité de commercialisation, exercée directement ou à titre de consultant ou à l'occasion d'études de marché.

Ces conseillers itinérants étudiaient pour certains produits, les circuits de distribution existants et les moyens de les améliorer, la diversification des marchés, les méthodes de publicité, le contrôle de la qualité, le classement des produits, la normalisation, la présentation, le conditionnement, la situation des marchés, les modes de transport, les méthodes de conservation et de stockage, etc. Le but était de résoudre les problèmes de commercialisation qui se posaient à court terme, et de fonder des programmes de commercialisation sur des bases saines.

Cette activité qui était demandée par des pays en voie de développement débordait manifestement le cadre du service d'information commerciale et du service consultatif de l'époque, assurés par le Centre. Si elle devait être entreprise, il eut fallu trouver à cet effet, des fonds supplémentaires²⁷.

Hormis ces points, il est un volet pertinent à signaler qui est celui des stages de commercialisation organisés par le Centre du Commerce International. Effectivement, jusque-là le Centre avait conclu des

arrangements pour faire suivre des stages de promotion des exportations à des fonctionnaires de rang subalterne ou moyen.

La formation était donnée par diverses institutions nationales. Il avait été suggéré qu'en plus, le Centre lui-même organisa un stage de commercialisation, avec conférences, à l'intention des fonctionnaires supérieurs des services commerciaux des pays en voie de développement. Ce stage de quatre semaines avec séminaire fut envisagé. Une quinzaine de fonctionnaires devaient participer.

Le directeur du stage et les conférenciers devaient provenir d'écoles et instituts commerciaux de réputation mondiale tels que : Harvard Business School, l'Institut de commerce extérieur de Copenhague et la Hochschule Fur Welthandel de Vienne (Autriche). Le séminaire devait avoir pour thème principal « l'adoption par les pays en voie de développement de méthodes et de techniques adéquates de vente à l'exportation ».

Il s'agissait d'examiner et de débattre des questions telles que : l'étude de marchés et la promotion des ventes; la prospection de nouveaux marchés dans des régions jusqu'ici négligées; l'amélioration des circuits de distribution; la forme de publicité à choisir d'après les circonstances (publicité générale s'adressant aux consommateurs ou publicité sélective par secteur); toutes questions relatives à l'amélioration des qualités marchandes d'un produit (présentation, emballage, contrôle de la qualité, normalisation); enfin, tous problèmes de conservation, d'emmagasinage et de transport vers les marchés d'exportation.

In fine, entre 1966 et 1967, le Centre avait envisagé le recrutement d'un cadre organique composé d'un conseiller en promotion commerciale

²⁷ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, cité supra, p. 19.

(P4) et d'une secrétaire bilingue (G4)²⁸. Le conseiller en promotion commerciale avait principalement pour tâche de sélectionner les champs d'action et de coordonner l'activité de quatre conseillers itinérants : deux de ces conseillers travaillaient à la création de services et deux autres aux problèmes de commercialisation.

Chaque conseiller itinérant était engagé pour une mission de trois mois, ce qui correspondait au total à l'emploi d'un conseiller pendant 12 mois. En raison du coût relativement élevé de l'envoi d'experts pour des séjours assez longs, la dépense totale était de l'ordre de trente mille dollars, traitements, honoraires, frais de voyage et de séjour compris²⁹.

Quant à l'année 1967, le programme du Centre prévoyait un conseiller en promotion commerciale qui était chargé d'élaborer et de mettre sur pied un service consultatif extérieur pouvant être géré par des fonctionnaires qui seraient progressivement intégrés dans le personnel du GATT. Le coût total (frais de voyage compris) s'élevait à cinquante mille dollars³⁰.

Conclusion

Le Centre du commerce international (CCI) est né lorsque quatre personnes se sont réunies autour d'une table pour réfléchir à la manière de créer une organisation du commerce efficace, capable de dynamiser les économies du monde entier³¹. A travers l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le CCI était et continue à l'être de nos jours l'organisme de coopération technique conjoint de la CNUCED et

de l'OMC pour les aspects du développement du commerce qui touchent les entreprises. Son évolution lui permit en tant qu'organisme chargé, au sein du système des Nations Unies, de coordonner la coopération technique avec les pays en développement et les économies en transition dans le domaine de la promotion du commerce et du développement des exportations. De Herbert L. Jacobson (1964-1971) à Pamela Coke-Hamilton (depuis 2020), ce sont 8 directeurs exécutifs qui se sont succédés à la tête de cette institution³².

Le CCI est maintenant une institution puissante employant plus de 400 personnes originaires de milieux divers, axée sur « le commerce pour le bien de tous ». Grâce à son approche axée sur les marchés et les entreprises, Le CCI a permis aux entrepreneurs de devenir les moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois dans leurs communautés. Ce faisant, Le CCI a permis de nourrir les débats mondiaux sur l'assistance technique liée au commerce. Il est un partenaire de développement important pour les responsables politiques, les institutions liées au commerce et les entreprises, et se situe à l'avant-garde des changements fondamentaux dans le domaine de la promotion du commerce et du développement des exportations.

Tandis que la CNUCED et l'OMC – depuis 1995 - travaillent principalement avec les gouvernements, le CCI travaille avec les milieux d'affaires. Dans ce contexte, il clarifie les incidences des accords commerciaux multilatéraux pour les entreprises et les aide à comprendre les règles commerciales, à les façonner et à en tirer parti. En tant qu'institution subsidiaire de la CNUCED et de l'OMC, le CCI est

²⁸Norme de qualifications professionnelles du Système des Nations Unies.

²⁹ ANOMC-Documents du GATT, Cote COM.TD/J/1, cité supra, p. 19.

³⁰*Ibid.*

³¹ ANOMC-Documents CCI, s-c, s-d.

³²*Ibid.*

subordonné aux organes directeurs de ces deux instances. Il est aussi soumis aux procédures de contrôle interne de l'ONU. Son Directeur exécutif était à la base nommé par le Directeur général du GATT, mais avec la création de l'OMC, il est nommé par le Directeur général de cette institution et le Secrétaire général de la CNUCED.

Tant la CNUCED que l'OMC sont représentées au Groupe consultatif commun qui supervise les activités du CCI, et mènent aujourd'hui un certain nombre d'activités d'assistance technique communes avec le CCI, qui sont notamment : le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP), le Cadre intégré en faveur des pays les moins avancés (CI) et l'initiative "le monde des affaires au service du développement".

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Documents d'archives

Archives Numériques de l'Organisation Mondiale du Commerce (ANOMC) – Documents GATT.

ANOMC – Documents GATT, Cote COM.TD/J/1,[Comité du commerce et du développement] - Groupe d'experts du service d'information commerciale et du service consultatif de promotion du commerce (Centre du commerce international) - Centre du commerce international du GATT - Note du Secrétariat, 21 février 1966.

ANOMC – Documents GATT, Cote Spec (66)11,Groupe d'experts du service d'information commerciale et du service consultatif de promotion du commerce - Centre du commerce international du GATT- Note du Secrétariat - Projet de compte rendu des débats du premier jour de la réunion - 1er mars 1966.

ANOMC – Documents GATT, Cote L/2574, [Comité du commerce et du développement] - Groupe d'experts du service d'information commerciale et du service consultatif de promotion commerciale - Centre du commerce international du GATT - Rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts 1 - 2 mars 1966.

Références bibliographiques

CADIOU François, COULOMB Clarisse, et *al.*, 2005, *Comment se fait l'Histoire*, Paris, La Découverte.

DEVIN Guillaume, 2016, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.

FRANK Robert, 2012, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF.

GIRAULT René, 1998, *Être historien des relations internationales*, Paris, les Publications de la Sorbonne.

NEHME Claude, 1993, *Le GATT et les grands accords commerciaux mondiaux*, Paris, Les Editions d'Organisation.

PROST Antoine, 1996, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, Coll. Points.

RENOUVIN Pierre, DUROSELLE Jean-Baptiste, 1995, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, A. Colin.



LE SOUTIEN DE L'ONU AUX INITIATIVES POLITIQUES FRANCO- AFRICAINES DE RESOLUTION DU CONFLIT IVOIRIEN (2003-2006)

SERIKPA Bossé Aziz Devaloir

Docteur en Histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny,
Abidjan, Côte d'Ivoire/ serikpabosse19@gmail.com

Résumé

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, une tentative de coup d'Etat a lieu en Côte d'Ivoire. Après son échec, elle se transforme en rébellion armée. L'ONU intervient en vertu du chapitre VII de sa Charte. Concernant sa manière d'intervenir concrètement au niveau politique pendant ces trois premières années, les Nations unies ont largement soutenu les actions menées par la France, la CEDEAO et l'Union Africaine dans le cadre du chapitre VIII de sa Charte. Le présent article ambitionne d'examiner le soutien apporté par l'Organisation universelle aux initiatives politiques de ces acteurs internationaux dans la résolution de la crise ivoirienne. Cet article est aussi l'occasion de réaliser que ce soutien s'est fait dans un cadre politico-juridique dont la compétence est exclusivement réservée à son Conseil de sécurité. Le but étant de partager les responsabilités, en matière du maintien de la paix et de la sécurité avec les organisations régionales ainsi qu'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Mots clés : Crise, intervention, ONU, France, Union africaine, CEDEAO.

Abstract

On the night of September 18 to 19, 2002, an attempted coup took place. After its failure, it turned into an armed rebellion. The UN intervened under chapter VII of its Charter. Concerning its way of intervening concretely at the political level during these first three years, the United Nations largely supported the actions carried out by France, Ecowas and African Union within the framework of chapter VIII of its Charter. This article aims to examine the support provided by the universal Organization to the initiatives policy of these international actors in the resolution of the Ivoirian. This article is also an opportunity to realize that this support was provided within a political and legal framework whose competence is exclusively reserved for its Security Council. The aim is to share responsibilities in terms of maintaining peace and security with regional organizations as well as a permanent member of the Security Council.

Key words: Crisis, intervention, UN, France, Ecowas, African Union.

Introduction

Depuis son accession à l'indépendance en 1960 jusqu'en 2002, la Côte d'Ivoire n'a jamais figuré à l'ordre du jour des séances du Conseil de sécurité en termes de conflit armé. À l'occasion de la crise de septembre 2002, l'ONU décide d'intervenir pour la première en Côte d'Ivoire. Avec l'intervention onusienne, la crise ivoirienne qualifiée au début de conflit interne s'est véritablement internationalisée.

En effet, dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, une tentative de coup d'Etat a lieu en Côte d'Ivoire contre le régime du président Laurent Gbagbo et finit par se transformer en rébellion armée¹. Nonobstant de nombreuses initiatives ouest-africaine et française, la guerre persiste, coupe le territoire en deux et plonge le pays dans l'abîme, en dépit d'un premier accord de cessez-le-feu signé le 17 octobre 2002 entre les rebelles et le représentant de la CEDEAO².

C'est alors que la France, ancienne puissance coloniale, et surtout l'ONU en vertu du Chapitre VII³ de la charte des Nations unies, se saisissent de la question afin de la

résoudre pacifiquement en réconciliant les protagonistes ivoiriens. Concernant l'Organisation universelle, sa manière concrète d'intervenir dans le conflit ivoirien a commencé en 2003, avec le vote de la résolution 1464 pour rendre juridiquement obligatoire l'Accord politique de Marcoussis obtenu par la France. À partir de cette date, jusqu'en 2006 où l'ONU a prorogé le mandat présidentiel à la demande de l'Union africaine, le rôle de l'Organisation universelle a consisté à soutenir au plan politique les actions initiées par ces acteurs internationaux dans le cadre du Chapitre VIII⁴ de sa Charte.

Comment s'est traduit le soutien onusien aux initiatives politiques franco-africaines de résolution du conflit ivoirien ? En d'autres termes quelles sont les décisions prises par l'ONU pour soutenir les actions politiques initiées par la France et les institutions africaines ?

Le présent article, conçu et élaboré à partir de la consultation et de l'analyse critique des sources et des ouvrages⁵, vise à examiner le soutien des Nations unies aux actions politiques entreprises par la France d'une part et la CEDEAO puis l'Union Africaine d'autre part. Cependant pour mieux comprendre l'appui de l'ONU aux actions politiques de la France et des Africains, il convient de relever les fondements de ce soutien. Par ailleurs, ces appuis sont analysés tour à tour

¹Les principaux auteurs de ce coup d'Etat ainsi que les leaders de la rébellion étaient des anciens soldats, déserteurs de l'armée ivoirienne en exil, depuis la fin du régime de la junte militaire du Conseil National du Salut Public (CNSP) du général GUEI Robert, en octobre 2002. C'est cette junte militaire qui a renversé le régime du président Henri Konan Bédié (1993-1999) et mis fin au long règne du parti Démocratique de Côte d'Ivoire (1960-1999), en décembre 1999.

²C'est la signature d'un accord de cessation des hostilités avec les rebelles, accord dont l'Etat de Côte d'Ivoire est comptable en raison de son appartenance à la CEDEAO.

³ Le Chapitre VII de la charte de l'ONU est relatif à l'action de menace contre la paix, de rupture de paix et d'acte d'agression. Il comprend les articles 39 à 51.

⁴ Le Chapitre VIII de la charte des Nations unies permet de conclure des accords entre membres des Nations unies et les organismes régionaux dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales avec l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU.

⁵Les sources consultées portent essentiellement sur la Charte des Nations unies, les résolutions et les déclarations du président du Conseil de sécurité ainsi que les rapports du Secrétaire général sur la Côte d'Ivoire. Quant aux ouvrages, ils sont relatifs à l'ONU, au droit international et à la crise ivoirienne.

sous l'angle du soutien apporté à l'Accord politique de Linas Marcoussis obtenu par la France, à l'appel de la CEDEAO pour la création de l'ONUCI et à la prorogation du mandat présidentiel suivant les décisions de l'Union Africaine.

1-FONDEMENTS DU SOUTIEN ONUSIEN AUX ACTIONS DES ACTEURS INTERNATIONAUX

Les fondements du soutien de l'Onu aux actions des acteurs internationaux peuvent s'expliquer par l'africanisation du maintien de la paix et l'utilisation du Chapitre VIII qui est le cadre idéal pour le partage de la responsabilité en matière du maintien de la paix par le Conseil de sécurité.

1.1. L'africanisation du maintien de la paix

Le recours aux organismes régionaux par les Nations unies pour le règlement des conflits remonte à la question somalienne. En effet, l'analyse de la question somalienne nous a montré que l'ONU avait quitté le pays sur un échec politique et militaire⁶. Par

⁶ Face à l'anarchie et à la famine en Somalie dues à la guerre civile, les Nations unies, par la résolution 733 du 23 janvier 1992 lancent une vaste opération humanitaire mais se heurtent à l'opposition des chefs de clans qui refusent de faire passer l'aide alimentaire. Il faut une intervention militaire. Le Secrétaire général des Nations unies contacte les Etats Unies d'Amérique qui acceptent de s'en charger. Le 3 décembre 1992, la résolution 794 autorise l'emploi de la force. L'intervention américaine réussit à obtenir que l'aide humanitaire soit mieux distribuée. Mais les tentatives de réconciliation des chefs de clans échouent ou ne sont pas suivies d'effet. La mise sous tutelle du pays par l'ONU provoque à nouveau des violences. En effet, début octobre 1993, à la suite de violents accrochages dans le centre de Mogadiscio, quinze soldats américains sont tués, soixante- quinze blessés, trois hélicoptères abattus. En mars 1994, les forces américaines quittent le territoire. Les Opérations des Nations

ailleurs, c'était la première fois que cette organisation se retirait d'un conflit avant qu'il ne prenne fin. Nous avons conclu que son échec, matérialisé par son retrait, était imputable à un manque d'engagement sincère onusien mais aussi, à la méconnaissance des réalités sociales somaliennes.

La déconvenue de l'Organisation internationale dans la gestion de cette crise influença son attitude face aux conflits africains. Soit elle ne réagit pas comme au Burundi et au Soudan avant la crise du Darfour et même au Libéria en 1990 ; soit elle le fait sous la pression de l'opinion publique mais sans souvent aucune réelle volonté politique comme en Somalie ; soit elle tergiverse face à l'urgence de la situation comme au Burundi, en République Démocratique du Congo et au Rwanda ; ou encore elle intervient en appui ou en relais d'une organisation régionale ou d'une force multinationale avec des moyens qualitativement et ou quantitativement limités.

C'est dans ce cadre, que se fait, la plupart de ses interventions depuis la seconde moitié de la décennie 1990. Elle semble privilégier les situations où son action est fortement appuyée par un membre permanent du Conseil de Sécurité, comme en Sierra Leone⁷. L'objectif de ce "nouvel interventionnisme onusien" est de privilégier des solutions africaines aux conflits africains.

Unies en Somalie (ONUSOM) I et II n'ont pas survécu après le départ des américains. La pacification et la reconstruction d'un Etat somalien est une mission inédite et immense qui aurait supposé, pour avoir des chances de réussir, une grande détermination politique et la volonté d'aider la population en se rendant sur le terrain.

⁷Concernant la Sierra Leone, l'ONU a apporté son soutien à l'intervention des forces du Royaume Uni.

Cependant, cette africanisation du maintien de la paix se fait dans une étroite collaboration avec les Nations unies, dont la base juridique reste le Chapitre VIII de sa Charte. Mais que dit exactement ce chapitre de l'ONU ?

1.2. Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, Un Cadre d'intervention adéquat

«La Charte des Nations unies prévoit, au chapitre VIII, un cadre juridique pour partager des responsabilités, en matière de maintien de la paix et de la sécurité entre l'ONU et les organisations régionales» (T.Tardy, 2007, p.1). Ce chapitre apparaît ainsi, comme le cadre juridique adéquat et le plus adapté dans la manière dont l'ONU est intervenue de façon concrète dans le conflit intra-étatique ivoirien. Les différents articles qui composent ce chapitre réglementent, non seulement, les rapports entre l'organisation mondiale et les organisations régionales mais constituent un condensé des chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies.

Dans cette dernière, les articles 52 à 54, constituant le chapitre VIII, réglementent les relations entre l'organisation universelle et les différents organismes régionaux susceptibles de participer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Composé de trois articles, le chapitre VIII se subdivise, en quelque sorte, en un chapitre VI, constitué de l'article 52 relatif au règlement des différends et en un chapitre VII, formé des articles 53 et 54, précisant les relations entre le Conseil de sécurité et les organismes régionaux en ce qui concerne les mesures et actions coercitives (Y. Petit, 2000, p.69.).

Cela montre que le Conseil de sécurité a un droit de regard sur les actions engagées par les organisations régionales. Comme indiqué, l'intérêt du soutien du Conseil de sécurité à la CEDEAO est de permettre une certaine efficacité du règlement du conflit ivoirien. L'avantage pour cette organisation régionale d'intervenir dans le conflit ivoirien, s'explique par l'expérience historique et la culture quasi-commune de ses États membres, propres à faciliter la solution des problèmes de leur espace. Ce partenariat ONU/CEDEAO a permis au Conseil de sécurité d'intervenir, de façon concrète, dans le conflit, en s'attaquant à ses causes profondes.

Cela dit, comme l'on a pu le remarquer, la proximité géographique et une expérience historique commune peuvent avoir, dans certains cas, des effets négatifs sur la capacité de médiation de la CEDEAO. Les parties au conflit ivoirien ont, parfois vu dans une mission de l'ONU, l'expression de la préoccupation de la communauté internationale dans son ensemble et, partant, un soutien impartial au règlement du conflit. C'est dans de telles conditions que le camp présidentiel a préféré que ce soit l'ONU plutôt que la CEDEAO qui prenne les rênes de l'opération de règlement de la crise.

Cependant, en tant que membre de la CEDEAO, la crise que traversait la Côte d'Ivoire devait, d'abord faire l'objet d'une tentative de résolution par cette organisation, conformément à l'article 52 du paragraphe 2 de la Charte, selon lequel « les membres des Nations unies qui concluent ces accords doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de la sécurité ». On parle dans

ce cas d'une délégation de son pouvoir aux organismes régionaux.

Selon Axelrod Robert et Robert Keohane (1986, p.227.), « cette coopération est rendue possible lorsqu'un certain nombre de conditions sont remplies ». Il faut d'abord qu'une coopération (entre les Nations unies et les organisations régionales) soit mutuellement profitable.

Deuxièmement, la relation doit faire l'objet d'échanges répétés⁸ et non ponctuels, la coopération étant d'autant plus probable que les deux acteurs ont conscience du caractère interactif de l'échange. Troisièmement, la coopération est corrélée négativement au nombre d'acteurs en présence ; une relation faisant intervenir deux acteurs est plus propice à la coopération qu'une relation impliquant trois acteurs ou plus. Autrement dit, plus le nombre d'acteurs est élevé, plus la coopération est difficile. Ces différentes conditions sont généralement et théoriquement remplies dans les échanges entre l'ONU et les organisations régionales (T. Tardy, 2002, p.6.).

Partant de ce point de vue, la coopération entre l'ONU et la CEDEAO est rendue possible en ce sens que les deux organisations partagent certaines valeurs et ont la même conception de la paix et de la sécurité internationales et les moyens de les servir. « Les vertus de la question civile des crises, l'accent mis sur les politiques de prévention et le concept d'impartialité des opérations militaires sont autant de domaines où

l'ONU et la CEDEAO convergent davantage qu'elles ne divergent » (T. Tardy, 2002, p.16).

Dans le cadre du conflit ivoirien, la coopération entre ces deux entités s'est faite sur la base du principe de délégation. L'organisation régionale devenant alors le bras armé de l'organisation universelle comme prévu par l'article 53.

Il est donc important de retenir de ce qui précède que les fondements sur lesquels l'ONU se basent pour soutenir les actions politiques des acteurs internationaux dans la crise ivoirienne se resument d'une part à l'africanisation du maintien de la paix, et d'autre part au chapitre VIII de la Charte de l'ONU. Partant de ceux-ci, quelles sont alors les actions posées par les acteurs internationaux qui ont reçues le soutien de l'ONU et comment s'est-il traduit ?

2..LES ACTIONS POLITIQUES FRANCAISE ET AFRICAINE SOUTENUES PAR L'ONU

Analyser l'appui de l'ONU aux initiatives politiques franco-africaines n'est pas l'occasion de faire l'inventaire de tous ses soutiens mais plutôt de mettre en exergue ceux qui nous semblent les plus pertinents et qui constituent , à n'en point douter des tournants décisifs dans son intervention. Il s'agit premièrement de son soutien à l'Accord politique de Linas Marcoussis, deuxièmement de l'appel de la CEDEAO et de la France pour la création de l'ONUCI et troisièmement de la prorogation du mandat du président à la suite des décisions du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine.

⁸ Il s'agit, par exemple, de réunions de hauts niveaux désormais réguliers entre l'ONU et les organisations régionales. Par exemple, toutes les deux années, l'ONU rencontre les différentes organisations régionales.

2.1. MINUCI, une mission politique de soutien à l'Accord politique de Linas Marcoussis

Dans le but de rendre juridiquement obligatoire l'Accord de Marcoussis et les décisions de la conférence des chefs d'Etat dite de Kléber ⁹par les différents signataires,

⁹A l'initiative de la présidence française, la Table ronde de Linas Marcoussis et la conférence des chefs d'Etat, dite de Kléber, ont eu lieu respectivement du 15 au 24 et du 25 au 26 janvier 2003. Le premier rendez-vous avait pour mission de dégager un consensus entre les Forces politiques et les Forces rebelles qui défiaient le pouvoir institutionnel du Président Laurent Gbagbo, et de tracer le chemin à suivre pour la restauration de la paix. Quant au second, il devait avaliser les accords issus de la Table ronde devant la communauté internationale. Au total, sept partis politiques ivoiriens avaient pris part aux négociations. Ce sont : -le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), ancien parti politique au pouvoir ; -le Front Populaire Ivoirien (FPI), parti au pouvoir ; -l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), (parti du défunt chef de la junte au pouvoir après le coup d'Etat du 24 décembre 1999); -le Rassemblement Des Républicains (RDR), (parti de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara) ; -le Mouvement des Forces d'Avenir (MFA) ; -l'Union Démocratique et Citoyenne (UDCY) et -les Forces issues de la rébellion (MPCI ; MPIGO ; MJP) se sont retrouvés à une Table ronde à Linas Marcoussis et ont conclu un accord. Les principales conclusions de la Table ronde des forces politiques ivoiriennes de Linas Marcoussis étaient les suivantes : La réaffirmation de la préservation de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire ; La reconnaissance des institutions et la restauration de l'autorité de l'Etat ; La restructuration des forces de défense et de sécurité ; La création d'un gouvernement de réconciliation nationale dirigée par un premier ministre de consensus ; La définition du programme du gouvernement de réconciliation ; La création d'un comité de suivi de l'application des accords de Paris. Quant aux résolutions de la conférence des chefs d'Etat sur la Côte d'Ivoire, on retient particulièrement : La nomination d'un premier ministre de gouvernement de réconciliation en la personne Seydou E. de Diarra en remplacement d'Affi N'Guessan ; L'attribution équilibrée des ministères entre les différentes forces participantes à la conférence de Linas Marcoussis.

Paris à solliciter une implication du Conseil de sécurité de l'ONU.

En effet, en 2003, déterminé à ne pas rester seul en face-à-face avec les ivoiriens, Paris s'empresse de demander au Conseil de sécurité d'endosser les Accords de Marcoussis pour obtenir à long terme l'envoi des casques bleus. Le représentant permanent de la France obtient facilement, le 4 février 2003, la résolution¹⁰ 1464¹¹(J.C. Notin, 2013, pp.102-103).

Au vu de cette affirmation, on peut dire que cette résolution est le symbole du soutien apporté par le Conseil de sécurité de l'ONU aux actions de la France. En effet, ces accords ont été signés grâce à la médiation de la France qui en tant qu'ancienne puissance colonisatrice voulait aider la Côte d'Ivoire à retrouver sa stabilité.

Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de lui faire des recommandations concernant la façon dont l'ONU pourrait soutenir pleinement l'application de l'Accord de Linas Marcoussis. Ces recommandations faites par le Secrétaire général à travers son rapport S/2003/374 du 26 mars 2003 sur la

¹⁰Elles constituent les décisions prises par les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. A la différence des autres organes de l'institution universelle, les décisions arrêtées par le Conseil de sécurité sont exécutoires, c'est-à-dire qu'elles s'imposent aux Etats. Elles sont généralement votées par le Conseil, après lecture des rapports qui lui sont soumis par le Secrétaire général. Elles appuient les décisions prises par ce dernier qui lui ordonne leur application.

¹¹S/Res/ 1464 (2003), *le Conseil de sécurité de l'ONU fait sien l'Accord politique de Marcoussis*, 04 février 2003.

situation en Côte d'Ivoire, ont servi de base à la création d'une mission politique onusienne. Ainsi considérant que la situation en Côte d'Ivoire constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales dans la région, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a, dans sa résolution 1479¹² du 13 mai 2003 crée une Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) pour une période initiale de six mois.

Cette mission a pour mandat de faciliter la mise en œuvre par les parties ivoiriennes de l'accord de Linas Marcoussis et comprenant une composante militaire sur la base de l'option prévue dans le rapport du Secrétaire général, en complément des opérations menées par les Forces françaises et celles de la CEDEAO.

C'est donc au nom du soutien des Nations unies à l'Accord de Linas Marcoussis qu'une mission onusienne, en Côte d'Ivoire a été créée. Il faut préciser que la résolution 1479 a été adoptée quelques jours après la signature d'un cessez-le-feu global, le 3 mai 2003, sur l'ensemble du territoire ivoirien par les parties au conflit. Ce nouvel accord, qui avait pour but de consolider l'accord de cessez-le-feu signé le 17 octobre 2002, a transformé, dès le 24 mai 2003, la zone tampon existante en une zone de confiance démilitarisée désormais sous le contrôle de la force Licorne et de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI)¹³.

¹²S /Res/ 1479 (2003), *le Conseil sécurité de l'ONU crée pour une période de 6 mois une mission des Nations unies en Côte d'Ivoire pour mandat principale l'application par les parties ivoiriennes de l'Accord de Marcoussis*, 13 mai 2003.

¹³Elle fut créée le 29 septembre 2002 par la CEDEAO d'abord sous le nom d'ECOFORCE, l'opération a été approuvée le 4 février 2003 par la résolution 1464 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle s'est déployée à partir de janvier

Concernant le mandat de la MINUCI, il faut dire que c'est une mission politique spéciale qui visait à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Linas Marcoussis et comprenant une composante militaire à côté d'une composante civile chargée d'assister le Représentant spécial du Secrétaire Général, pour les questions politiques, humanitaires et des droits de l'homme. Il faut noter que la MINUCI n'est pas une opération de maintien de la paix en ce sens que les Forces de la CEDEAO et de la France n'étaient pas financées par le budget de l'ONU, ni commandées par ladite Mission et sa liaison militaire, d'un effectif limité, était composée d'éléments non armés.

Il ressort de ce qui précède, que le soutien des Nations unies à l'Accord politique de Linas obtenu grâce à la médiation de la France s'est manifesté par le vote des résolutions 1464 et 1479 de son Conseil de sécurité. À ce premier soutien onusien aux actions de la France, est venue s'ajouter son appui à l'appel de la CEDEAO et de la France en faveur de la mise en œuvre d'une Opération de maintien de la paix.

2.2.L'ONUCI , une Opération créée conjointement à la demande de la CEDEAO et de la France

La demande formelle de renforcer la présence onusienne a été faite dans un premier temps par le Président ivoirien Laurent Gbagbo et ensuite par la CEDEAO. En effet, le Président Laurent Gbagbo, par l'intermédiaire du Représentant de la Côte d'Ivoire à l'ONU, à travers une lettre¹⁴ datée du 12 novembre 2003

2004, s'est terminé le 4 avril 2004 pour céder la place à l'ONUCI.

¹⁴S /2003/1081 du 12 novembre 2003. En réalité, cette lettre a été adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Côte d'Ivoire

adressée au président du Conseil de sécurité a proposé le renforcement du mandat de la MINUCI et le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies¹⁵.

A l'analyse, cet appel paraît logique, d'abord parce que l'application totale de l'Accord de Marcoussis n'est pas effective à cause des tergiversations des deux camps, ensuite parce que la situation sécuritaire continuait à se dégrader malgré la présence des forces françaises et de la CEDEAO et, enfin les soupçons de partialité de l'opération Licorne de la force française notamment en faveur des rebelles étaient très fréquent.

Toutefois, au-delà de l'impasse de la situation, le président Laurent Gbagbo pensait réellement que la création d'une opération de maintien de la paix lui permettrait de recouvrer la totalité de son territoire. Comme il le rappelait : « j'ai appelé l'ONU pour m'aider à recouvrer la totalité de mon territoire ... » (D. Bailly, 2010, p.88). Pour notre part, nous estimons que cet appel avait certainement un but politique qui serait à l'avantage du président Gbagbo.

Le même appel fut lancé par la CEDEAO. Aussi, appelait-elle de tous ses vœux une assistance financière internationale, faute de quoi, elle ne pourrait plus s'acquitter des tâches qui lui étaient assignées. En plus des problèmes financiers, elle éprouvait également quelques difficultés à renforcer ses effectifs en Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi le Secrétaire Général invitait la communauté internationale à apporter urgemment le soutien dont avait besoin la CEDEAO¹⁶. Plus tard, elle envoya une délégation ministérielle le 24 novembre au siège des Nations unies. Cette délégation transmettait un appel de l'Organisation sous régionale au Conseil de sécurité afin qu'il envisage un renforcement des effectifs de la force de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et leur conversion en mission de maintien de la paix des Nations Unies¹⁷.

Dans son rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Mission du Conseil de Sécurité en Afrique de l'ouest, le Secrétaire général exprimait "le fervent espoir" que les membres du Conseil de Sécurité accordent à l'appel pressant lancé par les dirigeants de la CEDEAO en faveur d'une augmentation des effectifs de la MINUCI et de sa conversion en une mission de maintien de la paix des Nations Unies¹⁸. Telle était également la position des différents acteurs politiques dans la mesure où les Forces de la CEDEAO en Côte d'Ivoire éprouvaient d'énormes difficultés logistiques, d'effectifs et mêmes financières alors que la mission onusienne n'était qu'une mission politique très limitée.

Outre cet acteur international, la France, l'ancienne puissance colonisatrice, avait déjà manœuvré pour le renforcement de la présence onusienne depuis le vote de la première

auprès des Nations unies, l'Ambassadeur Djongoné Bi.

¹⁵Rapport du secrétaire général sur la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire, en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de Sécurité, en date du 13 Novembre 2003, S/2004/3,6 janvier 2004, p.1.

¹⁶S/2003/801 premier rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations unies en Côte d'Ivoire, du 8 août 2003.

¹⁷S/2003/1069, Deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire

¹⁸ S /2003/1147, rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, en date du 5 décembre 2003.

résolution (1464) sur la Côte d'Ivoire. Elle a même réaffirmé sa position le 5 février 2004.

En effet, à cette date, l'Ambassadeur de France à l'ONU, Jean- marc de la sablière, avait déposé au Conseil de sécurité un projet de résolution concernant la création d'une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Malheureusement, « le Conseil de sécurité repousse l'adoption de la résolution autorisant le déploiement de l'ONUCI à cause des réticences¹⁹ des Etats Unies » (J.C.Notin, 2013, p.111). Finalement au terme d'un arrangement entre Français et Américains²⁰, la résolution 1528²¹ créant l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire est votée le 27 février 2004.

Cet arrangement entre la France et les Etats Unies pour la création de l'ONUCI confirme la mise en avant des intérêts des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU lorsqu'il s'agit d'apporter un soutien aux actions d'un membre permanent. Dans ce cas précis se sont les initiatives françaises qui ont reçu l'appui du Conseil de sécurité.

On peut donc retenir de ce qui précède que l'appel du président Laurent Gbagbo a été déterminant pour la création de l'ONUCI par le Conseil de

sécurité si l'on se réfère aux principes²² d'une création d'une opération du maintien de la paix. Cependant, les actions aussi bien de la CEDEAO que de la France ont considérablement encouragé les Nations unies à mettre en place cette opération à travers la résolution 1528. Autrement dit, à partir de cette dernière en créant l'ONUCI, le Conseil de sécurité soutenait ainsi, les actions entreprises par ces deux acteurs internationaux.

À cela, il faut ajouter que la situation dans le pays continuait de menacer la paix et la sécurité internationales de la région ouest africaine selon le chapitre VII de la Charte des Nations unies. Outre ces soutiens aux actions de la CEDEAO et de la France pour la mise en œuvre de l'ONUCI, l'organisation universelle a aussi apporté son appui aux décisions de l'UA lorsqu'il a été question de la prorogation du mandat du président Laurent Gbagbo.

2.3.Prorogation du mandat présidentiel : appui onusien aux décisions africaines

L'appui de l'ONU aux décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine concernant la prorogation du mandat présidentiel peut se resumer en termes de rapports entre les résolutions 1633 et 1721 du Conseil de sécurité de l'ONU et les recommandations au sommet d'Abuja.

¹⁹Celles-ci sont liées aux financements de l'opération. A cela, il faut ajouter que Washington voulait faire payer à la France son obstruction sur la guerre en Irak.

²⁰Selon Jean-Christophe Notin op.cit., p.111, l'arrangement proposé par le président français Jacques Chirac au secrétaire d'Etat américain Colin Powell est établi comme suit : contre le oui américain en Côte d'Ivoire, la France a promis d'agir afin d'éviter que le Darfour ne fasse achopper les négociations de paix en somalie.

²¹S/RES/1528(2004), le Conseil de sécurité décide de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004.

²²Ces trois principes fondamentaux sont le consentement des parties ainsi que de l'Etat hôte (cependant le Conseil de sécurité peut autoriser sans accord explicite des parties au conflit, s'il pense que le conflit représente une menace contre la paix et la sécurité internationales. L'intervention devient, alors, une opération d'imposition de la paix.), l'impartialité de la mission, gage de légitimité international et de crédibilité et, enfin, l'usage de la force limité à la légitime défense et à la défense du mandat. (J.J. Konadjé, 2014, p.158-159)

2.3.1. Résolution 1633 et les recommandations d'Abuja

Ayant constaté l'impossibilité d'organiser l'élection du président de la République à la date constitutionnelle du 30 octobre 2005, et tenant compte des positions divergentes du pouvoir et de l'opposition ivoirienne sur le statut du Président Gbagbo après cette date, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, réunis à Abuja, au Nigéria, le 30 septembre 2005, ont fait des recommandations au Conseil de paix et de Sécurité. En effet,

Le 6 octobre 2005, à Addis Abeba, le CPS (le Conseil de paix et de Sécurité) de l'Union africaine adopta, peu ou prou, le pays sous tutelle internationale. Moyennant la prorogation du mandat du président Gbagbo pour « douze mois maximum » (...), les sages africains demandaient que l'essentiel de ses pouvoirs fussent dévolus à un premier ministre « accepté par tous » [...]. Ils ajoutaient une disposition passée sur le moment mais qui scellait véritablement une disposition de l'Etat de tutelle : un groupe de travail international (GTI) se réunirait, chaque mois, à Abidjan pour suivre, évaluer et éventuellement relancer le processus de sortie de crise. Enfin, ils confirmaient intégralement tous les points actés à marcoussis et rappelés à Accra et Pretoria, en insistant particulièrement sur l'urgence du désarmement et sur le retour à la normale dans les médias (C. Bouquet, 2012, p. 127).

C'est cette décision que le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvée dans sa déclaration présidentielle du 14 octobre 2005. Le 21 octobre 2005, dans sa résolution 1633²³, le Conseil de sécurité de l'ONU fait sienne la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Celle-ci décide que le président Laurent Gbagbo demeure chef d'Etat à partir du 31 octobre 2005 pour une période excédant pas 12 mois.

Cependant, elle renforçait les mesures concernant les pouvoirs du premier ministre, le désarmement et les opérations d'identification. Elle laissait entendre que les sanctions prévues dans la résolution 1572²⁴ de novembre 2004 pourraient être appliquées à l'encontre de toute personne qui serait responsable de graves violations des droits de l'homme et droit humanitaire international, de toute personne qui inciterait publiquement à la haine ou à la violence, ou de toute personne ou entité jugée en état d'infraction à la radio, à la télévision et dans les autres médias.

L'une des conséquences immédiates de cette résolution 1633 est la nomination de M. Charles Konan Banny en tant que premier ministre de la République de Côte d'Ivoire. Il doit composer avec le président, maintenu en fonction par cette même résolution. Désormais, le président et le premier ministre doivent leur mandat à l'ONU et, le GTI²⁵ supervise le

²³S/RES /1633/ (2006), le Conseil de sécurité proroge le mandat du président et celui du premier Ministre.

²⁴S/RES/ 1572(2004), le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire et des sanctions contre toute personne qui entraverait le processus de sortie de crise, 15 novembre 2004

²⁵Ce Groupe de Travail International a été créé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, entériné par la S/RES/1633 du 21 octobre 2005 du Conseil de sécurité de l'ONU.

fonctionnement des institutions politiques. « Les partisans de Laurent Gbagbo auront dès lors le sentiment que leur pays est mis sous la tutelle de la communauté internationale » (C.Bouquet, 2012,p.9).

Le sentiment de mise sous tutelle de la Côte d'Ivoire, s'accroît dans le camp du président Gbagbo quand, le 15 janvier 2006, le GTI annonça que conformément au paragraphe 11 de la résolution 1633, le mandat de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire avait expiré le 16 décembre 2005. « Or, le conseil constitutionnel, fort opportunément saisi peu avant par le président Gbagbo, venait de donner un avis contraire » (C.Bouquet ,2012,p.128).

Cette décision de dissoudre l'Assemblée nationale, soutenu par le nouveau représentant spécial du Secrétaire général, Kofi Annan, le suédois Pierre Schori, qui préside le GTI, suscita une vague d'indignation dans le camp présidentiel et chez les partisans du président Gbagbo. Ces derniers amenés par les "jeunes patriotes" descendent dans la rue et bloquent la ville d'Abidjan. Le 17 janvier, ils s'en prennent aux bâtiments de l'ONUCI que les éléments de la force

Les tâches du GTI étaient de vérifier que le premier ministre ivoirien dispose de tous les pouvoirs et de toutes les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions ; participer à l'élaboration d'une feuille de route en vue de tenir des élections libres ,régulières, ouvertes et transparentes dès que possible et au plus tard le 31 octobre 2006 ;Évaluer ,contrôler et suivre de près les progrès réalisés en ce qui concerne les questions suivantes :l'application par les Forces nouvelles du programme de DDR ;la mise en œuvre de l'opération d'identification ;l'élimination des incitations à la violence et à la haine dans tous les médias ;le désarmement et démantèlement immédiats des milices sur l'ensemble du territoire national ;le non-recours par toutes les parties ivoiriennes à la force , à la violence ,et à toutes formes de manifestations de rue de nature à créer des troubles.

Licorne ont dû protéger .Parrallèlement , les ministres FPI se retiraient du gouvernement Charles Konan Banny et exigeaient que « les forces de la paix quittent immédiatement le pays ».

Le Conseil de sécurité rappelle, le 24 janvier ,qu'il « entérine le communiqué final du GTI, à l'origine des émeutes, et l'ONU sanctionne, le 3 février 2006, Charles Blé Goudé²⁶ et Eugène Djué²⁷ ainsi que Martin Fofié,commandant de la zone militaire de Korhogo » (C.Bouquet, 2012,p.128).

Le FPI dénonçait de son côté la dissolution de l'Assemblée nationale comme un coup constitutionnel.Reclamant la mise en place d'un gouvernement de libération nationale, le parti au pouvoir demandait aussi au président Gbagbo « d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que le pays soit débarrassé de l'occupation étrangère en l'occurrence les quelques 7000 casques bleus et 4000 soldats français ».(C.Bouquet ,2012,p.128).

C'est dans ce climat tendu que le Président et le premier ministre vont collaborer.Au mois de septembre, après les violences suscitées par les audiences foraines,le président Gbagbo dans une adresse prononcée au palais présidentiel devant les forces de sécurité, accuse le GTI d'être responsable de l'échec du processus de paix en Côte d'Ivoire et annonce par la même occasion qu'il ne va pas se rendre à la réunion du 20 septembre 2006 consacré à la Cote d'Ivoire au siège des Nations unies,à New York.

Cette résolution n'ayant produit les effets escomptés et arrivant à

²⁶Chef de file des « jeunes patriotes », fidèle au président Laurent Gbagbo

²⁷Président de l'union nationale des patriotes pour la libération totale de la Côte d'Ivoire. Un membre de la galaxie patriotique proche du président Laurent Gbagbo.

échéance , le 31 octobre 2006, l'ONU décide de voter une autre résolution beaucoup plus conséquente.

2.3.2.Résolution 1721 , une autre conséquence des décisions d'Abuja

Un an plus tard, devant la persistance du blocage qui a encore une fois empêché l'élection présidentielle de se tenir.Le Conseil de sécurité hausse le ton dans la résolution 1721²⁸ du 1^{er} novembre 2006. Quatre mesures s'en dégagent particulièrement:

-prolongation du mandat du Président Gbagbo jusqu'au 1^{er} novembre 2007 ;

-confirmation du premier ministre Charles Konan Banny pour la même durée et fixation extrêmement détaillé de son mandat et de ses pouvoirs renforcés ;

-confirmation du rôle centrale du groupe de travail international et de ses décisions ;

-renouvellement du mandat du Haut représentant pour les élections (seule autorité habilitée à rendre les arbitrages nécessaires).

Le moins que l'on puisse dire, à la lecture de ces mesures issu de la résolution 1721 du Conseil de sécurité de l'ONU , c'est que les décisions prises par les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine relatives à la prorogation du mandat présidentiel réduisent considérablement les pouvoirs du président Laurent Gbagbo au profit d'un premier ministre. Ce dernier voit ses attributions, encore,considérablement élargies par ledit Conseil qui :

a reconduit Charles Konan Banny pour un an ,avec tous les pouvoirs,toutes les ressources financières,matérielles et humaines requises et d'une

autorité totale et sans entraves y compris sur les forces de l'ordre.Il pourra gouverner par ordonnance ou décrets-lois, sur n'importe quel sujet,et aucun texte de loi ne pourra être invoqué pour s'opposer à ses décisions.Pour la France ,principal auteur de la résolution,l'objectif est d'éviter les blocages constatés dans le passé,lorsque le Président Gbagbo s'appuyait sur la constitution ivoirienne pour passer outre le premier ministre ²⁹.

Cette nouvelle résolution comme on pouvait si attendre a suscité des mecontentements chez les partisans du président Gbagbo.Selon ces derniers,en introduisant le texte de la résolution 1721 au Conseil de sécurité des Nations unies, la France proposait de suspendre la Constitution ivoirienne.

À cet effet ,le président Laurent Gbagbo déclarait que :

L'Ambassadeur de France à l'ONU, Rochereau de la sablière,a même osé écrire en octobre 2006 ,dans un projet de résolution, que « les décisions du Conseil de sécurité prévalent sur la constitution ivoirienne et la législation du pays ».La chine, la Russie,mais aussi les Etats-Unies s'opposèrent au sein du Conseil de sécurité à cette mise entre parenthèses de notre constitution. (L.Gbagbo,2018,p.178).

Cette déclaration du président Laurent Gbagbo confirmait que la France voulait effectivement le dépouiller de la

²⁸S/RES/ 1721/ (2006), le Conseil de sécurité proroge le mandat du président et celui du premier Ministre en renforçant les pouvoirs de ce dernier

²⁹Sylvain BIVILLE, Résolution 1721 : une nouvelle phase dans la transition politique », RFI, 02 novembre 2006, <http://WWW.rfi.fr/> (Site internet consulté le 12 octobre 2022).

totalité de son pouvoir. Certes officiellement, la constitution ivoirienne n'a pas été suspendue mais les décisions venant de cette résolution en donnaient l'impression. Cela denote en partie du soutien apporté par le Conseil de sécurité aux recommandations de l'Union africaine.

Le représentant des Etats unis d'Amérique à l'ONU, John Bolton, ayant pris part aux discussions qui ont entouré la résolution 1721 et aux coulisses de la décision finale, nous éclaire sur ce qui a pu être à l'origine du désaccord entre membres du Conseil de sécurité, en particulier entre la position de la France et celle qu'il a exprimé au nom des Etats-unis

par bien des aspects, je pense que la France et les Etats européens, en général, se comportaient comme si la Côte d'Ivoire était encore une colonie. Ils administraient ses affaires, décidaient de qui devaient diriger le pays ; en fait, il décidaient du moindre aspect de la situation politique interne en Côte d'Ivoire. Et, une fois de plus, je ne pense pas que cela contribue, sur le long terme, à la solution que les parties en présence sur le terrain auraient elles même à trouver. Alors, plutôt que de favoriser l'intérêt d'un camp ou de l'autre, je pense que le rôle du Conseil de sécurité devrait être de résoudre la dispute ; et, dans ce cas précis, le désaccord avec la France portait sur une décision prise par l'union africaine au sujet de la direction du mandat du président et de l'autorité à accorder au premier ministre (C. Tayoro, 2007, p.3.)

Déplorant l'attitude du Conseil de sécurité, dans la gestion de la crise ivoirienne, John Bolton soutient que le rôle du Conseil de sécurité devrait être

de faciliter la recherche d'une solution au problème de fond.

Malgré le retrait de certaines dispositions du texte final, le chef de l'Etat ivoirien, reconduit dans ses fonctions, a clamé : « qu'il n'appliquerait pas certains points de la résolution 1721 qui, selon lui, ne sont pas conformes à la constitution ivoirienne à laquelle il reste attachée. Selon le président cette constitution consacre la souveraineté de l'Etat ivoirien reconnue par tous les accords de paix » (J.J. Konadjé, 2014, p.279).

A cet effet, le président Laurent Gbagbo, sur un ton ironique dénonçait les résolutions 1633 et 1721:

si ce n'est pas pour décider à la place des ivoiriens, pourquoi les gens auront voulu que le pouvoir quitte la présidence de la République, où le président élu par le peuple, pour aller dans les mains d'un premier ministre nommé. Pourquoi? parce que le premier ministre nommé est l'un de leurs amis. Mais nous, nous, ne cherchons pas l'amitié extérieure d'un premier ministre. Nous cherchons la voix du peuple de Côte d'Ivoire qui a choisi un président de la République. Je leur ai dit, poursuit-il je ne suis pas un sous préfet français et je ne peux pas être un sous-préfet français. J'ai choisi d'être ivoirien. J'ai choisi de me présenter à des élections présidentielles ivoiriennes, et j'ai été élu. Laissez-moi tranquille. Ça c'était la première chose. Ils voulaient changer la nature de l'un de nos pouvoirs pour le donner à l'un de leurs amis. Le pouvoir exécutif ne se donne pas à un ami. Il se donne par le peuple. Deuxièmement, est-ce qu'on avait besoin de déclarer que l'Assemblée nationale n'est plus valable ? Où est leur

problème ? Ce ne sont pas eux qui paient les députés. Ce ne sont pas eux qui siègent. Ce ne sont pas eux qui font les projets de loi. Où est leur problème ? Tu n'es pas dans ton pays et tu décrètes qu'une de leurs institutions n'est plus valable. Pourquoi ? on ne peut pas accepter cela. En tout cas, moi, je ne l'accepterai pas et je ne l'accepte jamais. (J. Jkonadjé, 2014, p.208)

À travers cette déclaration qui rejette catégoriquement les décisions de l'Union Africaine introduite par la France au Conseil de sécurité, le président Laurent Gbagbo venait ainsi de dénoncer le rôle de ces acteurs internationaux qui a considérablement influencé le Conseil de sécurité de l'ONU lors du vote des deux résolutions 1633 et 1721. On pourrait affirmer certainement sans risque de se tromper que pour contourner ces deux résolutions, le président Laurent Gbagbo a initié à la fin de l'année 2006, le Dialogue direct de Ouagadougou entre lui et le chef des Forces nouvelles, SORO Guillaume.

Il ressort de ce dernier développement, que le soutien onusien au décision de l'UA s'est réalisé à travers les résolutions 1633 et 1721 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il convient de retenir que l'appui des Nations unies aux actions politiques française et africaine est fondé d'une part sur l'africanisation du maintien de la paix, et d'autre part sur le chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Ces soutiens onusiens portent entre autres sur l'Accord politique de Marcoussis

obtenu par la France puis la création de l'ONUCI voulue en partie par la CEDEAO et la France, ainsi que sur les décisions de l'UA au sommet d'Abuja relatives à la prorogation du mandat présidentiel. Tous ces soutiens se sont traduits par l'adoption de plusieurs résolutions par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Cette étude a permis de réaliser que le soutien des Nations unies aux actions politiques de ces acteurs internationaux dans la crise ivoirienne, s'est fait dans un cadre politico-juridique dont la compétence est exclusivement réservée à son Conseil de sécurité. Le but étant de partager les responsabilités, en matière du maintien de la paix et de la sécurité avec les organisations régionales ainsi qu'un membre permanent du Conseil de sécurité.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

S/Res/ 1464 (2003), *le Conseil de sécurité de l'ONU fait sien l'accord politique de Marcoussis*, 04 février 2003.

S /Res/ 1479 (2003), *le Conseil sécurité de l'ONU crée pour une période de 6 mois une mission des Nations unies en Côte d'Ivoire pour mandat principale l'application par les parties ivoiriennes de l'Accord de Marcoussis*, 13 mai 2003.

S/Res/1528 (2004), *le Conseil de sécurité décide de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004*, 27 février 2004.

S/RES/ 1572 (2004), *le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire et des sanctions contre toute personne qui entraverait le processus de sortie de crise*, 15 novembre 2004

S/2003/ 801, *premier rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations unies en Côte d'Ivoire*, du 8 août 2003,

S/2003/1069, *Deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire*

S /2003/1147, *rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest*, en date du 5 décembre 2003.

S/2004/3, *Rapport du secrétaire général sur la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire, en application de la résolution 1514 du Conseil de Sécurité, en date du 13 Novembre 2003*, 6 janvier 2004, p.1.

Rapport du secrétaire général sur l'amélioration de la capacité de prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique, 1^{er} Novembre 1995.

S /1998/318, *Rapport du secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables*, 13 avril 1998.

(S/PRST/42), *Déclaration du Président du Conseil de sécurité du sur « le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales »*, 6 novembre 2007, p.1.

SM/3424/SC/8154 S /1995 /911
www.un.org. >UN Charter>>full-text
(site consulté le 18 octobre 2022 à 18 h 30 min)

BIVILLE (S.), 02 Novembre 2006, « Résolution 1721 : une nouvelle phase dans la transition politique », entendu sur RFI, <http://WWW.rfi.fr/> (Site internet consulté le 12 octobre 2022).

BIBLIOGRAPHIE

BAILLY (D.), 2010, *Laurent Gbagbo, le verbe en action (2002-2007)*, Abidjan, PUCI.

BOUQUET (C.), 2012, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire. Le désespoir de Kourouma*, Paris, Armand Colin, Perspectives géopolitiques.

GBAGBO (L.), 2018, *Libre pour la vérité et la justice*, Paris, Edition.

KONADJE (J.J), 2014, *L'ONU et le conflit ivoirien : les enjeux géopolitiques de l'intervention 2002-2010*, Paris, Le Harmattan.

NOTIN (J.C.), 2013, *Le crocodile et le scorpion : la France et la Côte d'Ivoire (1999-2013)* Paris, Edition le Rocher.

PETIT (Y.), 2000, *Droit International du maintien de la paix*, Paris ; L.G.D.J.

ROBERT (A) et ROBERT (K.), 1985
«Archeving cooperation under
Anarchy :stratégies and Institutions »in
OYE eneth, CoopérationunderAnarchy,
Ed. Princeton University press .pp 226-
254.

TARDY (T.), 5-7 septembre 2007, «
L'ONU et les organisations régionales :
de la compatibilité entre
multilatéralisme global et régional dans
le maintien de la paix. Le cas de l'Union
européenne », *Atelier 27-maintien et
consolidation de la paix : les nouveaux
paradigmes* 9^e congrès AFSP, Toulouse,
p.1.

TAYORO (C) ,2007 , « John Bolton "
incendie " Paris et ONU », *Le courrier
d'Abidjan*, p.3.



Les enjeux socio-politiques du néonationalisme machiavélien à l'épreuve de la mondialisation : quel avantage pour l'Afrique ?

DAHE Youldé Stéphane

Université Alassane Ouattara. / dryoulde@gmail.com

Résumé

Autrefois perçu comme un impérialisme conquérant par lequel la nation s'agrandissait par l'annexion d'espaces nouveaux au détriment d'autres nations, le nationalisme, depuis les grandes évolutions contemporaines du système international, marqué par la mondialisation, connaît une remise en cause et semble avoir disparu. Cette attitude est subjective, car les réalités sociopolitiques démontrent qu'il est loin d'avoir disparu, mais connaît une profonde mutation (une évolution). Du racisme mêlé de violence et d'aliénation d'une race par une autre, le nationalisme vise désormais la construction des nations. D'où la nécessité de sa culture d'autant plus que la nation, comme la présente E. Renan, (1997, P. 32) est « une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ». Il y a donc lieu de réfléchir sur le sens nouveau que revêt le nationalisme. L'intérêt de cette étude est donc de battre en brèche la prétendue idée de vacuité de l'existence du nationalisme et partant, de démontrer qu'il joue et continue de jouer davantage un rôle déterminant non seulement dans la construction des nations mais aussi, qu'il s'est mué en néonationalisme auquel est rattaché un principe nouveau qui consiste à faire une expérience dont la synthèse implique une révolution de l'esprit. Cette révolution fait appel à l'amour véritable de la nation, celui qui se présente désormais comme une idéologie qui conditionne l'agir social, capable de révolutionner l'esprit. C'est un néonationalisme créatif, qui mise sur la recherche d'une identité nationale forte, le consentement de vivre ensemble

Abstract

Formerly perceived as a conquering imperialism by which the nation grew by the annexation of new spaces to the detriment of other nations, nationalism, since the great contemporary evolutions of the international system, marked by globalization, knows a questioning and seems to have disappeared. This attitude is subjective, because socio-political realities show that it is far from having disappeared, but is undergoing a profound change (an evolution). From racism mixed with violence and alienation of one race by another, nationalism now aims to build nations. Hence the need for its culture, especially since the nation, as E. Renan presents (1997, P. 32) is "a great solidarity, constituted by the feeling of the sacrifices that we have made and of those that we are willing to do again. It supposes a past; it is however summed up in the present by a tangible fact: the consent, the clearly expressed desire to continue the common life". There is therefore reason to reflect on the new meaning of nationalism. The interest of this study is therefore to demolish the alleged idea of the vacuity of the existence of nationalism and therefore to demonstrate that it plays and continues to play a determining role not only in the construction of nations but also, that it has been transformed into neo-nationalism to which is attached a new principle which consists in having an experience whose synthesis implies a revolution of the mind. This revolution appeals to the true love of the nation, which now presents itself as an ideology that conditions social action, capable of revolutionizing the mind. It is a creative neo-nationalism, which relies on the search for a strong national identity, the consent to live together and the desire to continue to assert the common heritage.

Key words: Nationalism - Globalization - Neoliberalism - National identity - Neocolonialism.

Introduction

La plupart des problèmes posés par les politiques aujourd'hui prennent leurs sources dans la formation nécessaire des États ou des nations. Mais, la modernité fondée sur le paradoxe de mondialisation nous laisse perplexe car, à analyser de plus près la position des défenseurs de la mondialisation, l'idée de nationalisme est caduque et n'a plus sa raison d'être d'autant plus que la configuration actuelle des États semble se fondre dans des ensembles plus vastes communément appelés unions. Ces unions qui favorisent l'élargissement des frontières (économiques, politiques, commerciales, militaires), créent pour ainsi dire une population plus ouverte. Dès lors, la notion de nationalisme semble être inutile et désuète.

Cependant cette perception du nationalisme n'est pas partagée par les pourfendeurs de la mondialisation. Car, pour eux, une brève spatialisation suffit à montrer que l'idée de nation et du nationalisme est loin d'avoir disparu, n'est pas caduque et continue à structurer l'espace mondial contemporain. C'est pourquoi, pendant qu'on prône d'un côté l'union des États englobés dans une politique de mondialisation qui vise à transformer le monde en un village planétaire, où les frontières nationalistes doivent disparaître, de l'autre côté, se manifeste une volonté pour chaque nation de persévérer dans son être et son existence sous une forme de nationalisme qu'on pourrait qualifier de néonationalisme.

Les frontières politiques, économiques et militaires qui semblent avoir disparues sont belles et bien existantes, car les États englobés dans des unions ont toujours manifesté une sorte de protectionnisme tant économique, politique que culturelle. Au regard de ces divergentes positions, le nationalisme est problématique en ce sens qu'il revêt aujourd'hui un sens beaucoup plus évolué et pose deux enjeux fondamentaux : celui de la stabilité des frontières et celui de la démocratisation. Toutefois, il faut relever que le néonationalisme réagit spécifiquement à la mondialisation du capital.

Il se développe principalement sur la théorie du système monde, en utilisant le modèle centre périphérique. C'est ce qui a amené plusieurs peuples du monde, en occurrence les États africains, à développer le concept de néonationalisme en vue de lutter contre ce qu'ils percevaient comme une forme de néocolonialisme. Il nous revient au regard de ce qui précède, de nous interroger sur la question de l'ontologie du nationalisme à la lumière d'un monde de plus en plus mondialisant et globalisant et sur les enjeux et les avantages du néonationalisme en Afrique. Pour mener à bien notre réflexion qui est une ébauche de réponse à la problématique récurrente du sens que revêt le néonationalisme à l'heure de la mondialisation, notre choix s'est porté sur Nicolas Machiavel, auteur du Prince et des Discours.

Autre chose qui justifie notre choix du florentin, c'est sa perception du nationalisme qui prend sa source dans le patriotisme. Il est considéré comme un plan de consistance, un prisme, une mesure

permettant de lire les débats politiques des différentes époques. Machiavel vise pour ainsi dire comme enjeu, de faire coïncider nationalisme et solidarité sociale ; car pour lui, le nationalisme se présente désormais comme ce qui conditionne l'agir social. Machiavel est ainsi présenté comme le premier à avoir posé les bases d'une nation Italienne.

Mais qu'est-ce que le néonationalisme ? Quelle analyse peut-on faire du néonationalisme au regard de la mondialisation ? Ce que nous voulons mettre en exergue à travers une méthode historique et analytique, c'est la nécessité d'une reconstruction politique à travers le néonationalisme dans un monde mondialisant.

Ainsi, pour mieux aborder cette question du nationalisme qui est au sein des sociétés modernes une force de cohésion et d'unité nouvelle, nous avons, pour l'exposée, adopté un cheminement qui évolue autour de trois (3) parties : Dans le premier, nous partirons d'une approche définitionnelle des concepts de nationalisme et de mondialisation. Dans le second, nous parlerons de l'essence du néonationalisme machiavélien dans un monde mondialisé et de ses enjeux. Dans la troisième, nous parlerons du néonationalisme et de la renaissance africaine.

1. Approches anciennes et contemporaines du nationalisme

1-1 De la perception antique du nationalisme

Quand nous demandons : « Qu'est-ce que le nationalisme ? », nous ne cherchons pas seulement à retracer la genèse

d'une nation, encore moins à éclairer les conditions dans lesquelles elle trouve son emploi, ni à satisfaire la curiosité de l'historien ou du sociologue.

La question n'est pas destinée à se clore dans la réponse qu'apporterait le fait. Mais si elle nous importe, c'est parce qu'elle met sur la piste une certaine représentation de la politique, dont les caractères n'apparaissent pas à la seule considération des conduites sur lesquelles l'opprobre est jeté, mais qui doit plutôt en commander la définition. En effet, comme le mentionne E. Renan (1997, p.9) « depuis la fin de l'empire romain, l'Europe occidentale nous apparaît divisée en nations, dont quelques-unes, à certaines époques, ont cherché à exercer une hégémonie sur les autres ».

Le nationalisme était donc perçu comme un impérialisme conquérant par lequel la nation ne s'agrandissait qu'en annexant des espaces nouveaux au détriment d'autres nations comme ce fut le cas de la Florence au temps de Machiavel. Par la suite, le nationalisme a été typiquement axé sur la race au point où certains politiciens tels Hitler et certains historiens l'ont fondé à partir de cette caractéristique. Mais cette appréhension du nationalisme semble avoir évolué au fil du temps.

1.2. De la perception contemporaine du néonationalisme

Nations et nationalisme sont deux notions qui résistent à une définition précise qui épuiserait le champ de toutes les descriptions, et sur laquelle, historiens et sociologues s'accorderaient. Ainsi,

E. Gellner (1989, p. 78), considère que « la nation n'est pas une donnée première de l'analyse, c'est une donnée secondaire et un résultat de l'Histoire, indéniable mais contingent ». À ses yeux, il importe davantage de connaître ce qu'est un État et qu'est-ce qu'une culture. Dans ce cas, la nation est le produit de la rencontre d'un État et d'une culture (ou plusieurs).

Cette conception Anglo-saxonne, supprime l'existence autonome d'une entité « nation » dans la théorie ; surtout que toute aspiration à la souveraineté nationale, toute construction nationale apparaît comme une forme de nationalisme. Pour lui donc, c'est le nationalisme qui crée les nations et non pas le contraire.

Le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes. Cette approche politique du nationalisme se définit en contre point des représentations que les nationalistes donnent ordinairement de la nation et du nationalisme.

En évitant de se soumettre aux mythes nationalistes, Gellner sacrifie paradoxalement la nation au nationalisme. Il s'interdit de distinguer le nationalisme d'un Hitler de celui d'un Churchill. À l'inverse, pour Michelet ou Renan, la nation est traitée comme une entité qui possèdera une valeur spécifique ; elle n'est en rien assimilable à un État, ni à une culture. Renan propose à cet effet de concevoir la nation sans l'enfermer dans l'ethnie.

La nation est pour lui le fruit d'un consentement quotidien. L'existence d'une nation dira t'il de

façon métaphorique, est « un plébiscite de tous les jours » (E. Renan, 1997, p. 32), tout comme l'existence d'un individu qui est une affirmation perpétuelle de la vie. Ainsi, les éléments d'histoire, de culture, de politique auxquels l'idée nationale est adossée et qui ont continué à fleurir ont toujours été, dans l'adversité, des réactions, des oppositions.

Cela dit, l'idée de nation est d'abord réactive, voire libératrice. C'est sans doute pour cela qu'on constate en ce XXI^e siècle, malgré les unions entre les États et la suppression des frontières économiques, culturelles comme le prévoit la mondialisation, la montée d'une autre forme de nationalisme (le néonationalisme) qui diffère du racisme mêlé de violence et d'aliénation d'une race par une autre pour se présenter comme la réalisation d'un projet commun.

2. Néonationalisme et mondialisation

2.1. De l'essence du néonationalisme dans un monde mondialisé

L'essence du néonationalisme réside dans la perception de la nation moderne qui est le résultat historique amené par une série de faits qui convergent dans le même sens. Cela sous-entend un consentement clair de vivre ensemble et de faire valoir l'héritage commun. Ainsi, le fait que tous les individus aient beaucoup de choses en commun et qu'ils aient décidé d'oublier et de pardonner ce qui peut les diviser et créer des dissensions entre eux amène Ernest Renan à présenter la nation comme :

une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a fait et de ceux qu'on est disposés à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. E. Renan, (1997, p. 32.)

Le néonationalisme, au regard de cette définition de la nation que donne Renan trouve tout son sens d'autant plus qu'ils trouvent tous (nation et néonationalisme) leur pendant dans le passé et se projettent dans l'avenir. C'est en cela que les hommes sages disent avec raison que pour préparer l'avenir, il faut consulter le passé parce que les événements de ce monde trouvent toujours dans le passé leur pendant.

Le néonationalisme, au regard de ses enjeux, se présente comme une idéologie. Elle est aux dires de Paul Ricœur, en rapport avec la motivation sociale ; c'est-à-dire celle qui pousse tout un peuple à mener des actions dans la défense de son héritage commun.

Ainsi, accomplie par des hommes qui sont et qui ont toujours été animés des mêmes passions, elle joue un rôle dans la praxis sociale, c'est-à-dire qu'elle fonctionne comme le motif individuel et parfois collectif de l'action. L'idéologie justifie et entraîne l'agir des individus en société. C'est donc grâce à elle que les groupes sociaux, les personnalités politiques justifient leurs actions et se consolident tout en faisant partager à leurs membres ou gouvernés les mêmes valeurs.

Elle n'est pas seulement l'acceptation de la réalité mais aussi un stimulant à la lutte, à la transformation sociale et à la révolution. Parlant à juste titre de révolution, relevons que pour l'historien et philosophe E. Gellner, (1989, p. 78), « le nationalisme est un phénomène qui relève de la révolution industrielle, donc solidement lié à la modernité européenne ».

À l'analyse de cette position de Gellner, tout se passe comme si un élément typiquement moderne (l'État) s'était emparé, pour se légitimer, pour se donner des racines, d'éléments non moderne ou "antimoderne." Le néonationalisme (forme de nationalisme axée sur l'indépendance de la nation dans une mouvance social-démocrate fondée sur la force agissante de l'État) passe ainsi pour une instrumentalisation moderne de l'archaïque. Le néonationalisme pourrait être présenté comme une idéologie (ensemble de croyances, des idées, des doctrines politiques et philosophiques à la base d'un comportement individuel ou collectif).

Ainsi, on peut dire qu'il est une force propulsive puisque partant de sa définition, l'idéologie est perçue comme une force propulsive dans la lutte émancipatrice. Elle permet aux acteurs sociaux, soucieux de la transformation de la nation d'être à la hauteur de la tâche qui leur est assignée. C'est en cela que le néonationalisme trouve son sens. Il est donc pour ainsi dire une idéologie, mieux un mouvement politique qui revendique pour une communauté, non seulement le droit de former une nation autonome, mais aussi qui

subordonne tous les problèmes politiques intérieurs à la suprématie de la nation comme nous l'avions précédemment défini.

Le nationalisme se manifeste ou doit se manifester dans des revendications visant à donner un sens total à l'indépendance politique, économique et militaire de la nation ; la consolidation de l'indépendance, la défense de l'unité et de l'intégrité du territoire national, l'évacuation des forces étrangères et la liquidation des séquelles du colonialisme sur le plan militaire, économique et technique des secteurs vitaux, la reprise des terres de colonisation comme ce fut le cas au Zimbabwe. Si tel est ce que vise le néonationalisme, qu'en est-il de ses rapports avec la mondialisation ?

En tant que notion, elle n'a pas la même histoire que lorsqu'elle est prise comme événement. Le phénomène de la mondialisation est antérieur au concept qui le désigne. Même si le concept date de la fin du siècle dernier, les faits qu'il signifie, quant à eux, pourraient être antiques. C'est pourquoi, notre analyse se propose de remonter aux origines du processus de mondialisation ; origines qu'il est possible de déceler dans l'Antiquité. En effet, ce que nous pouvons retenir, c'est que la mondialisation, en tant que processus de mise ensemble du monde, n'est pas un fait nouveau.

Plusieurs faits nous permettent de déduire que ce phénomène est perceptible depuis l'Antiquité. Comme le relève X. Godinot (2008, p. 337), « Quatre siècles avant J.-C. Alexandre le Grand voulait régner sur la Terre entière ». Pour lui, l'histoire de ce roi

nous permet de rendre compte et de dégager les prémisses de la mondialisation à l'époque antique. Car Alexandre était animé par le souci de « (...) réunir tous les hommes » (P. M. Defarges, 2003, p. 17.).

Cette ambition manifeste d'Alexandre le Grand d'être le roi de toute la terre témoigne implicitement, déjà à cette époque, du souhait d'homogénéisation de cet espace. Cette volonté de devenir le seul roi de la planète suppose et implique une tentative d'unification du monde. Il s'agit, pour lui, en d'autres termes, de vouloir désenclaver les différentes régions et d'unifier le monde, c'est-à-dire créer un espace commun avec une population qui, malgré sa diversité la plus éclatante, saura former un seul peuple, dirigé par un seul individu et soumis à un même pouvoir. C'est donc « une ambition d'universalité » que poursuit Alexandre (P. M Defarges, 2004, p. 12).

Notons en outre qu'au Moyen Âge, cette tentative d'unifier le monde s'est poursuivie avec les religions monothéistes telles que le christianisme ou l'islam. Cette caravane monothéiste, avait pour but principal de créer une société mondiale interconnectée. Cette interconnexion avait certainement, pour objectif de faire exploser entre les différentes régions du monde, entre les diverses communautés humaines du globe, les barrières spatiales, culturelles et économiques etc.

Mais cette liste de faits qui constitue avant notre ère, le processus de la mondialisation est loin d'être exhaustive. On assiste pour ainsi dire à un déploiement des

peuples vers d'autres nations. Ce déploiement, précise R. Bénichi, (2003, p. 19) « (...) repose sur le dynamisme du commerce et la formation progressive d'un marché mondial organisé et dirigé par l'Europe ».

Cette région du monde devient ainsi la première grande zone commerciale de la planète. Car, même si le XVIII^{ème} siècle, en Europe, renvoie généralement à *l'Aufklärung* (le siècle des Lumières), notons qu'il désigne aussi une période importante dans la mesure où il constitue le début d'une croissance économique remarquable. Mais quels sont les enjeux de tous ces investissements qui semblent cacher une sorte de néonationalisme ?

2.2. Les enjeux sociopolitiques d'un néonationalisme machiavélien à l'épreuve de la mondialisation

Sur le plan sociopolitique, le nationalisme se définit comme une idéologie qui conditionne l'agir des individus en société. C'est donc dans le souci de se préserver qu'il conditionne les peuples à la lutte émancipatrice, à assurer sa défense et à préserver les valeurs culturelles et sociales de la nation. Il consiste aussi à faire prévaloir les intérêts de la nation au détriment de ceux des individus et vise la cohésion sociale. Cette cohésion sociale passe inéluctablement par le règlement de nombreux problèmes identitaires que connaissent la plupart des États, notamment les États Africains.

Mais, notons que le nationalisme chez Machiavel change de visage, car il se définit dans des conditions historiques particulières

et vise à rompre avec les anciennes représentations dominantes desquelles surgissent les conflits actuels. C'est pourquoi, selon les analyses de De Sanctis, il faut abolir la distance qui sépare le nationalisme du passé pour faire coïncider son regard avec le néonationalisme qui se présente comme un regard autre que Machiavel porte sur le monde qu'il habite. Il compose un tableau de la société italienne destinée à mettre en contraste les signes de sa grandeur et ceux de sa décadence.

En effet, l'indice de sa position se manifeste dans le désir de rassembler, sous un seul regard, tous les aspects de la société italienne du "*Cinquecento*" en fonction de l'opposition grandeur décadence. Celle-ci, en effet, met en relation des signes qui sont et demeurent extérieurs les uns des autres. En fait, la décadence se voit dans la corruption des mœurs, laquelle atteint son comble avec celle de l'église, dont la fonction présumée est de garantir l'intégrité de la loi morale ; dans la faiblesse des institutions politiques et militaires et l'impuissance des États à résister devant l'agression des grandes puissances étrangères. La grandeur se voit, quant à elle, dans les productions des artistes et des savants dont la maturité dépasse de loin celle des français et des espagnols de l'époque.

Au regard de ce tableau, l'on remarque la juxtaposition de la grandeur et de la décadence qui renvoient à des niveaux différents de la société et qui nécessite une éventuelle restauration. Le néonationalisme machiavélien vise la restauration. C'est pour cela qu'il apparaît simultanément comme un

représentant de l'esprit moderne, occupé à consommer la rupture avec les principes qui maintiennent la pensée et l'action dans l'orbite du monde médiéval.

Dans cette perspective, soutient C. Lefort (1972, p. 166), il se différencie « du prophète désarmé », dont l'œuvre était au service d'une restauration. Car, les institutions qui avaient assuré l'équilibre des forces sociales et réglé leur conflit, à savoir la papauté, l'empire, les institutions communales et féodales avaient perdu toute efficacité. Machiavel dénonçait donc la faiblesse du gouvernement des papes, dont la stabilité reposait sur les seules illusions de leurs sujets, et ne lui prêtait d'autre pouvoir que d'entretenir la division en Italie. Aussi, connaissait-il l'impuissance de l'empereur à imposer son autorité sur les peuples qui relevaient de sa juridiction. Machiavel appréciait justement la nocivité de la noblesse des membres, oisifs, indisciplinés et assurés de leur droit au commandement, entravaient le progrès d'une organisation rationnelle de l'État.

Enfin, il condamnait les institutions militaires, (le mercenariat), dont il avait décelé la fonction au service de régimes conservateurs, soucieux d'écartier le danger d'une participation du peuple à la défense de l'État. Le néonationalisme machiavélien vise donc à faire table des considérations du passé qui jusque-là n'avaient fait qu'enliser le peuple dans la décadence.

Il vise aussi l'instauration d'institutions fortes, gérées par un Prince fort, qui saurait mener le peuple à la discipline et à

l'obéissance. En tout cela réside le sens de la restauration que vise Machiavel. Mais cette restauration n'est elle pas un repositionnement, une réorganisation, mieux un renforcement de la souveraineté de la nation, contrairement aux visées expansionnistes de la mondialisation ?

En effet, au regard de la position de Machiavel, il faut comprendre que le florentin par sa conception du néonationalisme, rejette toute idée de mondialisation en laquelle il voit un déni de la souveraineté et de la liberté de la nation. C'est donc dans cette perception du monde vrai et réel que s'inscrit l'enjeu sociopolitique du néonationalisme machiavélien qui s'oppose à celui de la mondialisation. Ce néonationalisme appelle à la création de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance italienne.

À cet effet, C. Lefort, (1972, p. 171) peut ainsi écrire : « Après avoir de la vie la patrie. La naissance de l'homme sur cette terre, son premier devoir, est écarté toutes les instances qui transcendent l'homme et la nature, Machiavel met au fondement le patriotisme, la gloire, la grandeur, la liberté de la patrie ».

En somme, retenons que l'histoire est rejointe en son intérieur cette fois par la coïncidence opérée avec l'esprit d'une nation, laquelle en un temps donné est dépositaire de l'esprit universel. Mais pour l'y conduire, il faudrait oser affirmer que Machiavel pense le devenir spirituel, politique et économique de l'humanité dans les horizons de son propre temps et nous en livre le sens.

Au sens machiavélien du terme, le néonationalisme est axé sur l'indépendance de la nation. Une indépendance aussi bien politique, culturelle qu'économique ; d'où son « exhortation à prendre l'Italie et à la libérer des barbares » N. Machiavel, (2000, p. 142). Au regard de ce qui précède, que dire donc des enjeux économiques du néonationalisme chez Machiavel ?

L'enjeu, ici c'est de montrer que le néonationalisme économique est non seulement en vigueur aujourd'hui, mais il règle et peut régler les nombreux problèmes existants sur le plan socio-économique.

Le néonationalisme économique est peut-être le phénomène le plus important, tout au moins le plus visible de la société contemporaine. Il vise donc à lutter non seulement contre le colonisateur qui vient sous une autre forme : l'étranger, l'investisseur mais aussi, contre les pratiques et les enjeux de la mondialisation qui consiste en l'extension du champ d'activité des agents économiques (Entreprises, banques, bourses), conduisant à la mise en place d'un marché mondial unifié. Mais cette politique qui se traduit par une recomposition de l'espace économique mondial au sein duquel le modèle occidental d'économie de marché paraît utopique car, même dans les états regroupés en union, on ne s'accorde pas sur cette perception des choses.

Cela se justifie par le retrait de l'Angleterre de l'Union européenne et aussi par le refus manifesté à certains États d'y entrer. En fait, en chaque nation, il y a un instinct de souveraineté, de

conservations et de protection des valeurs nationales. Il faut voire en cette lutte l'expression de l'amour que l'on éprouve pour sa nation et des valeurs qui la composent. Toutefois, cet amour prend sa source dans le passé et se pérennise dans le présent.

En fait, ce qui est au centre du débat, c'est la capacité d'intervention de l'État qui doit être mis à profit pour mener la politique sociale d'où il tire sa légitimité. Cette capacité se voit aujourd'hui réduite par le fait de la mondialisation, c'est-à-dire de la disparition de ces frontières économiques. Cette disparition des frontières économiques de l'État nation, constitue une véritable menace à l'intérieur des États, non seulement à cause de l'immigration abusive et de la segmentation culturelle, mais aussi d'une composition relativement hétérogène de la population, qui pose problème à l'intégration des citoyens.

Habermas soutient à cet effet que : « le fait qu'un État de plus en plus empêtré dans les interdépendances de l'économie et de la société mondiale perde à la fois son autonomie, sa capacité d'action et sa substance démocratique a des conséquences bien plus radicales ». J. Habermas, (2000, p. 131). On pourrait noter trois aspects sous lesquels l'État national est privé de sa puissance. Il s'agit d'abord de la perte de sa capacité de contrôle, ensuite des déficits de légitimation qui affectent de plus en plus les processus de décision et enfin de l'incapacité croissante de l'État à assurer une régulation et une organisation créatrice de légitimité.

Le premier point est relatif à la perte d'autonomie. En fait, un État perd son autonomie lorsque du point de vue politique, économique, militaire, il se laisse vassaliser (dominé) par une autre puissance. Mais il faut comme dit M. Senellart, (1995, p.41) « il faut voir dans cette opposition la formation d'une alternative ; pour affirmer la puissance étatique, on peut opter pour la stabilité et la conservation ».

Ainsi, dès lors que les seconds deviennent les impératifs majeurs des États, l'idée d'une politique de puissance impériale associée à Machiavel est négligée. Toutefois, même si Machiavel semble pour certains ne plus occuper la même place dans la réflexion sur la raison d'État, il est en revanche très présent dans d'autres champs de la pensée politique à savoir, celle de la liberté. Machiavel est ainsi évoqué comme penseur de la vertu civique et de la participation comme condition du maintien de la liberté politique. Car selon lui, « le citoyen, pour demeurer libre, ne devrait pas seulement se définir comme un sujet de droit, mais, aussi comme un membre actif de la cité ; la liberté ne doit pas être entendue comme absence d'obstacle mais comme exercice. » N. Machiavel, (2000, p. 35).

L'exercice à la liberté signifie pour le florentin qu'il faut s'assurer d'une bonne armée et d'armes propres, et veiller à ne plus être dépendant au plan politique et économique d'une quelconque puissance étrangère. Il est donc dit-il, « nécessaire de se préparer à ses armes, pour pouvoir, avec la vertu italique, se défendre contre les étrangers ». N. Machiavel, (2000, p. 165). Il est vrai qu'au regard de la

mondialisation, aucun État ne peut s'isoler des autres au point de vivre en vase-clos; mais chacun a le droit, par les moyens dont il dispose ou qu'il doit se donner, d'assurer la protection et la sécurité de ses citoyens contre les effets externes que produisent les décisions d'autres acteurs ou contre les réactions en chaîne suscitées par des processus trouvant leur origine à l'extérieur de ses frontières. Il s'agit ici d'une part, d'un "non-respect spontané des frontières" qui se manifeste sous plusieurs formes à savoir : Les nuisances écologiques, le crime organisé, les risques provoqués par l'application à grande échelle de la technologie, les trafics d'armes, les épidémies, etc.

Mais ce qu'il convient de souligner, c'est que le néonationalisme machiavélien n'est pas « exclusionniste ». Il n'invite pas les nations à vivre en autarcie des autres États du monde. Il s'agit d'une invitation, mieux une interpellation à la vigilance pour ne pas se laisser phagocyter par cette "broyeuse" qu'est "la mondialisation."

C'est pourquoi, il faut pour ce néonationalisme, développer de puissants réseaux diplomatiques, de puissants réseaux de communication, une puissante armée et surtout formater sa politique économique, politique et sociale internationale. Cela veut dire qu'il faut créer des centres de recherches sur les États, trouver ce qui peut profiter à sa population afin d'amorcer son développement.

En fait, nous voulons faire comprendre que le développement ne se décrète pas et il ne s'octroie pas non plus. Il est plutôt l'œuvre d'hommes qui, refusant de

succomber à l'oppression de la nature ennemie, inventent des moyens grâce auxquels ils améliorent leur quotidien. De ce fait, le développement apparaît comme un processus qui a cours partout où il y a des hommes qui refusent de mourir.

Ce processus s'inscrivant dans des contextes sociopolitiques différenciés, admet des degrés. C'est en ce sens que l'on distingue les civilisations primitives des civilisations évoluées à partir de leur niveau technique.

Toutefois, selon les défenseurs de la mondialisation, il est impossible de revenir sur la subordination de la politique aux impératifs d'une société mondiale intégrée au moyen du marché. On suppose toutefois que l'État national ne joue pas seulement un rôle réactif quant aux conditions de mise en valeur du capital d'investissement, mais aussi un rôle actif en déployant tous ses efforts pour améliorer la qualification des acteurs sociaux et les rendre ainsi plus compétitifs. Mais cette compétitivité prend sa source dans l'éducation. À ce niveau, il convient de dire que si traditionnellement l'éducation a contribué à assouvir le diktat de la nature, l'espace culturel africain est aujourd'hui celui d'hommes ouverts au développement.

Tout ce qui précède vise un seul objectif : la stabilité intérieure sur laquelle il faut insister car on peut être dans une union sans être uni et solidaire. Cette solidarité, cette unité ne peut être possible que si chaque citoyen a compris le sens du néonationalisme et le cultive. C'est une façon de dire que c'est au citoyen que revient le devoir de

donner au néonationalisme le sens et l'impact qu'il doit avoir sur l'économie nationale. Il doit au détriment du morcellement de l'humanité en sociétés hostiles les unes aux autres, faire triompher une morale d'amour national capable de briser les cadres étroits dans lesquels le peuple risque de s'enfermer.

Le néonationalisme cesse donc d'être un instrument de recroquevirement sur soi, pour devenir un instrument pouvant "booster" sa liberté, son indépendance et sa souveraineté. Et c'est ce que Machiavel à travers les enjeux du néonationalisme au niveau socio-économique veut mettre en relief.

En définitive, retenons que l'enjeu de la question du néonationalisme chez Machiavel, c'est de lutter contre la décadence de sa Nation, de soigner sa société en souffrance.

3. Du néonationalisme africain dans un monde mondialisant, à la souveraineté des États.

3.1. Néonationalisme en Afrique face à la mondialisation.

La question qui reste en vogue dans notre esprit est la suivante : peut-on parler aujourd'hui d'un néonationalisme en Afrique au regard de cette avancée de la mondialisation ? Si oui, quels en sont les enjeux ?

Nous l'avons déjà susmentionné, la mondialisation, c'est la gouvernance mondiale, qui désigne le processus d'intégration des marchés et le rapprochement des humains qui résulte de la libération des échanges. Elle renvoie

à l'ensemble des mécanismes de régulation des rapports entre États, (accroître l'interdépendance des économies dans un système de marché) entre régions, entre communautés et entre peuples. Mais très souvent, cette gouvernance semble cacher des enjeux autres que ceux afférant à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté. Cette vision qui dans ses fondements cherchait le bien-être de l'humain semble avoir virée à des visées expansionnistes et hégémoniques des grandes puissances.

En effet, si nous admettons que le monde est un corps unique, compact, dans lequel chaque État, chaque peuple et chaque individu reste une part infime, distincte et capitale, alors, pourquoi une gestion sans la prise en compte de chacune de ces parties ? Et sans leur participation véritable aux prises de décisions ? Aussi, si nous nous en tenons au principe d'égalité et de liberté selon lequel tous les individus doivent être traités de la même façon par la loi et jouir des mêmes libertés partout où ils se trouvent, comment expliquer le fait que certains pays occidentaux refusent l'immigration sur leur territoire si le monde est effectivement ce village planétaire dont on parle ?

Il est temps de se rendre à l'évidence que la mondialisation semble s'opposer au néonationalisme que nous avons sus défini comme un nationalisme nouveau axé sur l'indépendance de la nation et qui réagit spécifiquement à la mondialisation du capital. Étant entendu que tous les États du monde sont désormais englués dans ce village planétaire, on pourrait soutenir que la mondialisation d'accord, mais le

néonationalisme d'abord. Car, nous convenons avec Simon que :

la société ne peut faire grandir ses membres qu'en suscitant chez eux la conscience de participer à une tradition de grandeur, en entretenant dans le présent le souvenir de trésors de grandeur passés d'héroïsme, de probité, de générosité, bref de vies exemplaires du passé. W. Simon, (1949, pp.15-17).

En somme retenons que c'est en tant que nourriture des âmes, c'est-à-dire mémoire de ce qui donne de croître en humanité, que toute collectivité peut évoquer le rôle d'une mère et développer en ses membres le sens de la Nation. Cette notion de nation implique nécessairement la mémoire d'une origine où prend effet et sens notre dignité, c'est-à-dire ce qui nous élève. Pour autant que nous voulions faire du peuple africain une nation, nous avons à apprendre à regarder l'Afrique et à la penser sous d'autres valeurs plus constructives.

Nous voulons dire en cela que nous Africains par nos réactions vis-à-vis de l'Afrique, ne devons pas cesser d'être à proprement parler des citoyens africains. Même si le socle de nos traditions semble s'être dérobé sous nos pieds et qu'il nous semble ne plus être des autochtones, nous ne devons jamais cesser de penser qu'en dépit de tout ce qu'a pu traverser l'Afrique, nous sommes des sédentaires. Car « seul l'homme sédentaire, attaché au sol qu'il cultive, peut se lier à la terre comme source de son être et lui vouer en conséquence un culte en tant que la terre de ses origines. » Z. Gbayoro, (1986, pp. 363-374).

C'est dire que la nation est indissociablement un héritage du passé et une œuvre collective qui

implique un engagement des individus en tant qu'être historiques. Et pour réussir socialement sa vie, personne ne saurait faire totalement abstraction du passé. En réalité, la modernité, à la fois période historique et valeur, ne va pas sans la reconnaissance d'une certaine valeur au passé. C'est pourquoi, par souci de sauver son identité, de sauvegarder ses traditions, des résistances se sont organisées ici et là sur le continent africain afin de se soustraire à l'arbitraire d'un sens qui vise toutes les sociétés.

L'Afrique traditionnelle, ébranlée, déstabilisée, humiliée par une raison conquérante, a connu et connaît des mouvements à caractère culturel, politique ou religieux qui, au-delà de leur diversité, ont pour visée commune de résister à ce qui est dénoncé comme une forme d'impérialisme culturel occidental. Il faut pour ce faire, souligne Ouattara Saidou, « réhabiliter les cultures traditionnelles *aricaines* et permettre par ce moyen à l'Afrique de « se retrouver », de revenir à une existence authentique » O. Saidou Pierre, (2006, p.36.).

Toutefois, retenons avant que la quête d'authenticité manifeste un refus : celui de n'être qu'une imitation servile, une copie du blanc. C'est en cela qu'elle représente une réaction salutaire qui n'est autre que le néonationalisme. En effet, le néonationalisme est perçu comme une forme de nationalisme qui réagit spécifiquement à la mondialisation du capital. Il se développe principalement sur la théorie du système monde dont plusieurs peuples se sont servis pour développer un concept visant à lutter contre le néocolonialisme.

Il y a donc ici, l'idée d'un refus qui se traduit par « la fuite de tout ce qui rappelle l'autre, dans la distance avec l'autre » D. Kouadio Augustin, (2000, p.24). Alors, ce qu'il y a de plus naturel est donc de résister à ce qui paraît une violence dirigée contre ce que nous avons de plus essentiel, à savoir notre forme d'humanité. Face au mépris affiché par l'occident vis-à-vis des cultures africaines, « le mouvement de l'authenticité naît d'une volonté de sauvegarder sa dignité en réhabilitant sa particularité culturelle. » O. Saidou Pierre, (2006, p.38)

À travers le concept d'authenticité, « se revendique donc une manière propre d'être, une humanité intrinsèque dont la jouissance serait exclusivement réservée à l'Africain. » D. Kouadio Augustin, (2000, P.28-29). Cette authenticité en Afrique passe aussi par la reconnaissance du fait que nous avons évolué et continuons d'évoluer.

Ainsi, retenons que le sens qui est ainsi donné à l'effort d'authenticité, effort de retrouver son identité à travers la réhabilitation d'un savoir traditionnel oublié, savoir de l'ordre de l'être aussi bien que du faire, se résume dans le néonationalisme. Au regard de ce qui précède, quelle analyse peut-on faire de l'indépendance et de la souveraineté des États africains, face à la mondialisation ?

3.2. De l'indépendance et de la souveraineté des États africains face à la mondialisation.

Peut-on parler d'indépendance et de souveraineté des États africains au regard de l'expansion de la mondialisation ?

Face à l'éclatement du concept de souveraineté et à l'éclosion de la mondialisation, il est facile de souligner les paradoxes et de jauger les oppositions. On peut aussi indiquer les pistes d'une éventuelle recomposition. Cette recomposition nécessite une redéfinition de la souveraineté. La définition retenue aujourd'hui en droit, est celle énoncée par Louis le Fur à la fin du XIXe siècle : « La souveraineté est la qualité de l'État de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser » L. Le Fur, 2016, p. 37).

Malheureusement, aujourd'hui, à cause de la mondialisation on constate une émergence du concept de limitation de la souveraineté des États africains par le refus de leur permettre de réaliser le but collectif qu'ils se sont fixé, c'est-à-dire de battre monnaie. À cet effet, tout est mis en place, des formes indirectes d'influence et de limitation des souverainetés des États africains partant du domaine politique au domaine économique en passant par le domaine militaire, sont mis en place. C'est par les coopérations économiques, de plus en plus poussées et qui ne sont que la face cachée de l'implacable mondialisation, que se sont opérés les véritables transferts de souveraineté (même s'ils demeurent encore partiels).

Les intérêts nationaux sont là convergents, puisque la coopération entraîne de réels gains économiques. Les organisations internationales et intergouvernementales d'abord conçues comme des coopérations internationales économiques renforcées pour éviter de nouvelles guerres, ont fini aujourd'hui par développer leurs propres compétences en se détachant de la simple volonté propre de leurs composants, c'est-à-dire les États membres en s'appropriant une partie de la souveraineté de ces États.

Mais au-delà de la simple concertation inter-gouvernementale, elles sont parvenues à comporter des pouvoirs supranationaux, reconnus notamment par des traités, qui s'imposent aux institutions des pays membres de ces organisations, notamment aux États africains. C'est le cas de l'Organisation des Nations Unies, qui depuis la fin de la guerre froide en 1989, mène une véritable politique de contrôle des États, voire une politique d'ingérence. La mondialisation, surtout en matière économique, a transformé la notion de souveraineté en ne la faisant plus dépendre exclusivement des États.

La souveraineté est de plus en plus attaquée par le biais de transferts de compétences, non seulement au niveau international, mais aussi au niveau national et régional. En fait, ce qui semble biaiser cette souveraineté des États Africains, c'est l'influence de certains groupes d'entreprises et des politiques occidentaux dans la gestion politique et économiques des États africains. Quand bien même ces derniers ne soient pas présents, ils atteignent leurs objectifs à travers les chefs d'États qui dans leur

majorité sont à la disposition des occidentaux.

Au regard de ce qui précède, peut-on affirmer la souveraineté du peuple et celui de l'État en Afrique ? La réponse se trouve en chacun de nous. Mais ce que nous pouvons dire, c'est que dans sa quête et la recomposition de sa souveraineté face à la mondialisation, l'Afrique doit, au-delà de la souveraineté politique, militaire, culturelle, mettre l'accent sur la souveraineté économique et financière. Car, l'indépendance financière est garante d'autonomie et de souveraineté d'un État.

Les États africains devraient donc chercher cette indépendance, gage d'une souveraineté vraie, en créant leur propre monnaie. Elle constitue en notre sens le seul et unique moyen d'être complètement autonomes et souverain. Car, la puissance économique d'un État fait aujourd'hui partie intégrante du mécanisme qui lui permet d'asseoir sa souveraineté au niveau international et même sous régionale.

En définitive, retenons que la souveraineté existe sur un territoire géographiquement et juridiquement délimité. À cet effet, le pouvoir politique a mission de protéger des puissances extérieures, la souveraineté des États africains par la simple affirmation de soi par le moyen de culture du néonationalisme. Dans son exhortation à « prendre l'Italie et à la délivrer des barbares ». N. Machiavel, (1952, p.135), voudrait tout simplement dire que dans une nation, l'exercice de la souveraineté se fait sur le mode défensif. Car, elle représente abstraitement ou incarne la temporalité politique.

Autrement dit, c'est la garantie de la sécurité et la bonne entente entre les citoyens d'un même pays qui peut assurer la souveraineté de cette nation. C'est ce qui fait dire à E. KODJO, (2014, p.265.) que « l'unité demeure la source première de la grandeur et de la puissance des peuples ». C'est elle qui peut favoriser bien sûr une stabilité durable dans nos États africains. Et cette cohésion prend ses racines dans l'idée nationale qui sert de base unificatrice au corps politique et à la souveraineté. Cela dit, chaque citoyen, pour la sécurité et la stabilité de sa nation doit être un partisan de la concorde.

En notre sens, les citoyens d'une nation vivent dans la concorde lorsqu'ils sont unis et solidaires en temps normal, en dehors de l'adversité et de tout péril national. Mais au-delà de l'unité, de la cohésion et de la concorde qui peuvent assurer à une nation sa souveraineté et une stabilité durable, Skinner reprenant Machiavel propose comme base fondamentale d'une stabilité durable « *les bonnes lois et les bonnes armes.* » Q. Skinner, (2001, p. 55).

Mais il convient d'ajouter à cela que les bonnes armes priment sur les bonnes lois puisqu'il ne saurait avoir de bonnes lois là où il n'y a pas de bonnes armes et que là où il y a de bonnes armes il y a nécessairement de bonnes lois. C'est pourquoi Machiavel estime que :

Si l'on considérait bien les institutions des anciens, on ne trouverait rien qui soit plus conforme ni qui s'aime mutuellement mieux que ces deux conditions-là : car tous les arts que l'on ordonne en une cité pour le bien commun des hommes, toutes les institutions

qu'on y fonde pour y faire régner la crainte de Dieu et des lois, ne serviraient de rien si l'on ne créait aussi des armes pour les défendre. Lesquelles, si elles sont bien réglées, puissent sauvegarder ces institutions, même les plus ou moins dérégées. N. Machiavel, (1952, p. 723).

Par cet exemple comparatif, Machiavel confirme la nécessité de la création d'une armée nationale ; car il accorde une priorité absolue aux institutions militaires comme fondement d'une nation espérant assurer sa souveraineté en cette ère de la mondialisation. Il en résulte comme le dit Azoumana, « une ontologie de la sécurité attentive aux menaces, aux risques, aux dangers, aux violences, aussi bien naturels qu'humains ». A. Ouattara, Juin (2011, pp.167-176).

Du point de vue de la logique de son développement, cette ontologie pointe en premier la sécurité communautaire définie comme défense de soi, de l'habitat, des ressources nécessaires à la reproduction de la vie.

Conclusion

Le néonationalisme, comme nous l'avons souligné, est d'actualité et n'est pas mauvais en soi. Il prend en compte plusieurs autres notions qui nous ont permis de mieux l'appréhender. En effet, depuis la renaissance qui marque l'ère de la prise de conscience politique jusqu'à nos jours, l'homme est placé au centre des intérêts sociaux-politiques. Confiance est donc faite à la raison humaine dans le processus du progrès ainsi que dans le développement des

connaissances qui passent inéluctablement par la stabilité et la paix dans la Nation. C'est pourquoi, nous avons d'abord dans la première partie, procédé à une approche définitionnelle historique des notions liées à la compréhension du nationalisme telles que : la Nation, l'État, la Patrie, la République et le Nationalisme lui-même. Nous avons aussi donné par la suite son contexte historique d'émergence et abordé la question relative à ses enjeux politico-sociaux.

Et puisqu'il s'agissait pour nous d'aborder ce sujet au sens machiavélien, il nous a été donné de comprendre et de faire comprendre que le néonationalisme au sens machiavélien, consiste à lutter contre la décadence de la Nation et à faire prévaloir le souci de l'ordre social, moral et politique.

Ce qui revient à dire qu'il vise à surmonter les raisons de la discorde, empêcher la formation d'un ennemi intérieur et protéger les membres contre l'ennemi extérieur, réel ou virtuel. Il fait aussi faire régner au sein de la Nation la concorde et l'amitié en suscitant au dehors l'amitié des États, soit par le jeu des alliances, soit par celui d'une communauté internationale pacifique et impartiale.

La finalité politique entendue comme la promotion du bien commun, exige indéniablement que l'on donne la priorité à l'amitié. Autrement dit, le but du néonationalisme machiavélien vise la paix intérieure et extérieure, encore, que cette finalité fasse sans cesse l'objet de contestations, de lutte et parfois de guerre, c'est-à-dire qu'il faille surmonter partout et toujours l'obstacle de l'inimitié.

Bibliographie

AZOUMANA Ouattara, (Juin 2011), *L'Armée dans la philosophie de machiavel*, Ann. Univ. De Lomé, Sér. Lett., Tome XXXI-1.

BÉNICHI Régis, 2003, *Histoire de la mondialisation*, Paris, Éditions Jacques Marseille.

DEFARGES Philippe Moreau, 2003, *l'ordre mondial*, 3^e Édition, Paris, Armand Colin.

DEFARGES Philippe Moreau, 2004, *La Mondialisation*, Paris, PUF, Que sais-je ?

DIBI KOUADIO AUGUSTIN, 2000, *l'Afrique et son autre*, la différence libérée, Abidjan, Stratéca diffusion.

EDEM Kodjo, 2014, *Et demain l'Afrique*, Abidjan, Éditions NEI-CEDA.

ERNEST Gellner, [1983], 1989, dans *Nation et Nationalisme*, Trad. B. Pineau, Paris, Payot.

ERNEST Renan, 1997, *qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, Éditions Mille et une nuit.

JÜRGEN Habermas, 2000, *Après l'État-Nation*, Paris, Édition Fayard.

LEFORT Claude, 1972, *Le Travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Éditions Gallimard.

LOUIS Le Fur, 2016, *État fédéral et Fédération d'États*, Éditions Hachette, consulté sur le web www.hachettebnf.fr, le 14/10/2017).

LÉO Strauss, 1982, *Pensée sur Machiavel*, Paris, Payot.

MACHIAVEL Nicolas, 1952, *Œuvres Complètes*, Traduction, Edmond Barincou, Paris, Éditions Gallimard.

MACHIAVEL Nicolas, 2000, *Le Prince*, Traduction, Marie Gaille-Nikodimov, Paris, Seuil.

OUATTARA Saïdou Pierre, 2006, *Quel chemin vers une patrie en Afrique ?* Abidjan, Éditions UCAO.

QUENTIN Skinner, 2001, *Machiavel*, Paris, Seuil, coll. Points Essais.

SENEILLART Michel, 1995, *Les Arts de Gouverner*, Paris, Seuil.

WEIL Simon, 1949, *L'enracinement*, Paris, Gallimard.

XAVIER Godinot 2008, *Éradiquer la misère*, Paris, PUF.

ZÉREGBÉ Gbayoro, 1986, « réflexion sur le sens et ces valeurs du patriotisme un éducateur face à la jeunesse » in *Annales de l'université d'Abidjan*, lettres et sciences humaines, tomes XIX, fascicule 2.



La lutte contre le terrorisme au Sahel : Quand la Diplomatie Sécouritaire montre ses limites

Dr. Amadou CAMARA

Département Histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Email : amadouca07@gmail.com

Résumé

Présenté comme l'un des maux de notre époque, le terrorisme au Sahel fait souvent la une des médias. L'attention qu'il suscite resurgit de façon récurrente. De par l'ampleur de ses actions, aucun pays n'est dans le contexte de la mondialisation à l'abri de ce phénomène. Basée sur une méthode descriptive analytique, la présente étude a pour objet de mettre la lumière sur la problématique de la lutte contre ce phénomène en convoquant l'histoire pour mieux cerner l'origine de ce fléau dans la région du Sahel ensuite évoquer les dispositifs des pays concernés et des acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme notamment l'ONU et l'UA. La réflexion a conclu que l'origine du terrorisme est complexe et variée d'autant plus qu'elle varie d'un pays à l'autre et chaque piste de solutions proposée dans cette étude doit prendre en compte cette complexité. Il est en effet évident que les mécanismes de lutte contre le phénomène terroriste au Sahel soient renforcés ou améliorés en comptant avant tout sur la coopération entre les Etats africains.

Mots clés : Terrorisme, Sahel, ONU, UA, Coopération, Mondialisation.

Abstract

Presented as one of the evils of our time, terrorism in the Sahel often makes the headlines. The attention it arouses resurfaces repeatedly. Due to the scale of its actions, no country is in the context of globalization immune to this phenomenon. Based on an analytical descriptive method, the purpose of this study is to shed light on the problem of the fight against this phenomenon by summoning history to better understand the origin of this scourge in the Sahel region, then to evoke the devices of the countries concerned and actors involved in the fight against terrorism, in particular the UN and the AU. The reflection concluded that the origin of terrorism is complex and varied, especially since it varies from one country to another, and each possible solution proposed in this study must take this complexity into account. It is indeed obvious that the mechanisms for combating the terrorist phenomenon in the Sahel should be strengthened or improved by relying above all on cooperation between African States.

Keywords: Terrorism, Sahel, UN, AU, Cooperation, Globalization.

Introduction

Le concept de terrorisme est difficile à appréhender et constitue une gageure intellectuelle saisissante. Bien que familier, le mot est « mystérieux » et controversé, utilisé pour signifier des situations hétérogènes et disparates. Il n'existe toujours pas du terrorisme une perception unique, ni une définition recueillant l'assentiment général. Le mot terrorisme serait l'un de ces concepts que l'on croit connaître de prime abord mais qui se révèlent, à la réflexion et une fois que la question de leur signification posée, bien difficile à circonscrire. Il s'agit là d'une notion diffuse, aussi fuyante que complexe. Le mot n'a pas un sens constant et n'a pas couvert, selon les époques, les mêmes réalités.

Historiquement, le concept de terrorisme est apparu dans la langue française pour désigner la Terreur robespierriste des années 1793-94 (M. Jacquemain, 2007, p. 89). Ce fut là, pendant très longtemps, le seul ou à tout le moins le principal usage du mot. L'étymologie présente en effet ici un double intérêt : d'une part, elle montre que le terrorisme peut constituer une politique d'Etat à l'encontre de sa propre population, y compris d'un Etat démocratiquement légitime selon les critères de son époque ; d'autre part, elle souligne que le mot est né dans un contexte non problématique puisque le terme de « terreur » était revendiqué à l'époque par le pouvoir lui-même.

Au milieu du vingtième siècle, le mot terroriste a enregistré une révolution qui lui donne un sens tout à fait contraire du qualificatif qui lui était attribué auparavant. Il désigne ainsi l'adversaire. Jacquemain Marc ne disait-il pas que : « durant la seconde guerre mondiale, le terme fut d'ailleurs utilisé abondamment par les troupes d'occupation allemandes pour désigner les sabotages ou assassinats commis par ceux que l'histoire retiendra comme des "résistants". » (M. Jacquemain, 2007, p. 89).

À un certain niveau, il est par conséquent facile de décrire et de comprendre ce qu'est le terrorisme. Le paragraphe 3 de l'article premier de la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme dispose que, est « Acte terroriste » :

Tout acte ou menace d'acte en violation des lois pénales de l'Etat Partie susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique, les libertés d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui occasionne ou peut occasionner des dommages aux biens privés ou public, aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel, et commis dans l'intention. (A. Gasmi, et al., 2019, p. 72).

Les événements du 11 septembre 2001 à New York et Washington ont par ailleurs marqué un tournant majeur quant à la place du terrorisme dans les préoccupations internationales. De nos jours, l'ampleur des attaques terroristes en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique fait de ce phénomène, la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationale.

En Afrique, le terrorisme constitue une réalité et une menace grave à la paix et à la sécurité des populations. Il est incarné par des groupes connus dans chacune des régions du continent¹. L'aspect le plus terrifiant du terrorisme, est qu'il frappe souvent des victimes qui ne sont pas directement liées au système politique ou à l'idéologie vers lesquels se dirigent en fait ces attaques. Tout terrorisme, même international, a cependant des racines locales. Il se nourrit avant tout des problèmes propres

¹ Les *Chababs* en Somalie, au Kenya et dans tous les pays de la Corne et de l'Est ; *Boko Haram* au Nigeria et dans les pays du bassin du lac Tchad ; *Al Qaïda* au Maghreb islamique (AQMI) et ses nouveaux démembrements plus ou moins autonomisés au Mali et dans tout le Sahel ; le Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine ; et tous les groupes armés qui prolifèrent en Libye et dans le reste de l'Afrique du Nord, se réclamant qui d'Al-Qaïda, qui de l'Etat islamique.

à un pays ou à une région du monde.

Ainsi se pose la question de savoir : comment le Sahel, une région si enclavée est-elle devenue le nid du terrorisme au point de susciter la naissance de plusieurs mouvements ? Quels sont les dispositifs des organismes internationaux pour une éradication effective du phénomène du terrorisme ? Quelles sont les perspectives pour une lutte efficace contre le terrorisme ?

Méthodologie de recherche

Pour répondre aux différentes questions posées, la présente étude repose sur la méthodologie descriptive analytique, en décrivant les éléments de la recherche que sont la genèse du terrorisme au Sahel, les Organisations internationales et la lutte contre ce phénomène et des pistes à expérimenter. Cette approche analytique va nous permettre de mettre en exergue les bienfondés de la recrudescence du phénomène terroriste dans cette région, en soulignant d'une part les mécanismes des organismes internationaux notamment l'ONU et UA. D'autre part, nous mettrons l'accent sur les perspectives pour une lutte efficace contre le terrorisme au Sahel.

1. Genèse du terrorisme au Sahel

Les origines du terrorisme au Sahel sont conceptualisées dans le cadre de la montée en puissance de ce phénomène qui plonge ses racines dans la profondeur des âges. Devenu ces vingt dernières années la préoccupation pour les autorités, les populations et les autres acteurs, l'unanimité ne se manifeste cependant pas autour de la genèse du terrorisme d'autant plus que les causes varient d'un pays à un autre ou d'une région à une autre. Autrement dit, le terroriste est un phénomène très complexe qui peut avoir des motivations très diverses. Il peut avoir des sources dans la criminalité, la quête de l'argent facile, la drogue, la radicalisation, l'exclusion sociale ou économique, etc.

Néanmoins, depuis le 11 septembre 2001, de nombreux analystes et hommes politiques notamment américains ont

établi une corrélation entre la pauvreté et ce fléau. Or, le Sahel², bien qu'il soit une région riche en ressources naturelles, sa population figure parmi les plus pauvres du monde. Cette situation s'explique par la forte dépendance de l'économie des pays de cette région en ressources naturelles particulièrement le pétrole. La chute des cours a un impact direct sur l'économie de la quasi-totalité de ces pays ce qui entraîne une situation de pauvreté chronique des populations.

En effet, une population qui vit dans la misère et fragilisée, succombe facilement à la démagogie de l'extrémisme et à ses promesses chimériques et bascule dans le terrorisme. Autrement, la kalachnikov étant la puissance devant laquelle tout le monde obéit, la population, victime de chômage, de la marginalisation, de l'injustice est constamment tentée de s'engager dans les rangs des groupes armés tantôt par conviction, tantôt par opportunisme. Le livre blanc du UNFPA décrit cette situation de façon saisissante :

Dans un Sahel affaibli du fait de sa mauvaise insertion dans l'économie mondiale, la tentation est forte pour certains groupes sociaux en compétition pour le contrôle des ressources qui se raréfient de contester l'autorité de l'Etat. La tentation est encore plus forte lorsque prévaut, aux yeux de ces groupes, une mauvaise gouvernance qui accentue les

² Le terme Sahel signifie rivage en arabe. Il était utilisé par les chroniqueurs arabes médiévaux pour décrire le rivage méridional de cet autre océan qu'est le Sahara. Le Sahel est donc la lisière du Sahara ; il est caractérisé par l'aridité et l'irrégularité des conditions biogéographiques. Il est en effet une zone éco-climatique qui traverse toute l'Afrique moyenne, au nord de l'équateur, entre le désert proprement dit, c'est-à-dire le Sahara, et la savane de type soudanien. [...] c'est une bande qui court de l'Atlantique à la mer Rouge. Toutefois, les pays du Sahel sont confrontés à toute une série de problèmes : présence de zones de combats et l'exposition en première ligne d'unités militaires, distances importantes entre ces zones et les juridictions compétentes, problèmes de matériel, culture judiciaire encore insuffisamment développée dans certaines institutions, moyens de fonctionnement limités pour les juridictions.

inégalités dites horizontales. De ce fait, l'usage de la violence à des fins de renversement de l'ordre politique n'est pas surprenant.(UNFPA, 2021, p. 19).

Le Sahel est de nos jours devenu un épice de la terreur. Certains pays de cette région font face à des attaques quasi quotidiennes qui occasionnent des pertes en vies humaines, le déplacement des populations, la destruction des structures administratives, scolaires et sanitaires. Toutefois, les groupes terroristes actuels ont des ambitions plus larges que la simple terreur, des ambitions territoriales, politiques (créations d'entités mondiales). Ces groupes peuvent avoir une force d'attraction à l'égard d'un nombre important de jeunes, à travers les frontières.

Il s'agit d'une véritable menace transnationale voire transcontinentale. Dans cette optique, Ousmane Tanor Dieng cité par E.H.A. Thiam affirmait que : « même si ce n'est pas un défi nouveau, le terrorisme est devenu, dans un contexte d'instantanéité et de mondialisation de l'information, une menace globale qui étend ses tentacules aux quatre coins du monde ». (E.H.A. Thiam, 2017, p. 3).

2. Les Organisations internationales et la lutte contre le terrorisme : l'ONU et l'UA

2.1. L'ONU et la question du terrorisme au Sahel

L'engagement de l'Organisation des Nations unies dans la lutte contre le terrorisme a fréquemment été mis en cause dans le passé. On a ainsi souvent reproché à l'Organisation mondiale une approche de ce phénomène trop centrée sur ses causes plutôt que sur les moyens de le combattre. On l'a également accusée de faire preuve de tolérance à l'égard de certaines formes de violence lorsque l'Assemblée générale rappelait la légitimité des actes des mouvements de libération nationale et son refus de les assimiler au terrorisme. (P. Klein, 2017, p. 134).

À la veille de la fin de la guerre froide, cependant, cette approche a évolué de façon radicale par l'adoption en 1985 par l'Assemblée générale d'une résolution qualifiant sans restriction de « criminels » tous les actes terroristes. Ce rôle s'est encore accentué à la suite des attentats du 11 septembre 2001, qui ont amené le Conseil de sécurité à donner un niveau de priorité sans précédent à cette question sur son agenda. Autrement dit, depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme est devenue l'aiguillon de la politique étrangère de plusieurs États et de plusieurs organisations internationales.

L'Agence France presse citée par le Soleil n'affirmait-elle pas que : « le secrétaire général considère la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent comme l'une des plus grandes priorités de l'Onu pour faire face à une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales ». (Soleil, 2017, p. 17).

En Afrique de Ouest notamment au Sahel, les Nations unies ont coopéré avec les États de cette région dans la lutte contre le terrorisme et son éradication. Certains mécanismes ayant été adoptés par les Nations unies et les nationaux à travers la CEDEAO ou le G5 Sahel, pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie contre les djihadistes, qui représentent les plus grands défis pour les pays de la région.

La résolution 1373 du 28 décembre 2001 du Conseil de sécurité déclarait que la question du financement du terrorisme était une question extraordinaire et demandait une décision en vertu du Chapitre VII de la Charte. L'Organisation des Nations unies appelle tous les États membres, à prendre des mesures et à ratifier tous les instruments de lutte contre le phénomène du terrorisme, en particulier ceux qui érigent en infraction tel que la convention de 1999, pour la lutte contre le financement du terrorisme (M.I., Kanté, 2019, p. 103).

En effet, dans son combat pour la paix et la sécurité internationale, l'ONU a pris une série d'initiatives afin de rétablir

la sécurité dans le Sahel. Dans cette dynamique, un coordinateur régional des affaires humanitaires a été nommé en 2012 pour la préparation et la coordination de la région et organisé une série de réunions sur le contrôle des frontières au Sahel, une déclaration aussi a été publiée le 10 décembre 2012, qui prévoyait la nécessité de s'attaquer efficacement aux problèmes interdépendants auxquels la région du Sahel est confrontée.

La réponse des Nations unies aux divers défis posés par les groupes terroristes dans la région a été forte dans un large éventail d'activités, allant de la promotion du développement à la bonne gouvernance, à la règle des droits de l'homme.

Le terrorisme, en tant que violation des principes d'ordre public, ainsi que des droits de l'homme, va à l'encontre des objectifs et des principes des Nations unies, qui prennent des mesures concrètes pour faire face à la menace terroriste. Dans le cas des menaces terroristes sur le Sahel, la mission de maintien de la paix des Nations unies a soutenu l'état de droit au Mali, en instaurant des mesures temporaires de stabilité et de sécurité. Ainsi que des institutions de sécurité au Mali, au Niger, au Burkina Faso. La mission des Nations unies au Mali, continue d'œuvrer pour le seul objectif d'apporter la paix et la stabilité dans ce pays.

2.2. L'UA et la question du terrorisme au Sahel

La problématique de la lutte contre le terrorisme au Sahel se révèle avec acuité. A l'instar de l'Organisation des Nations unies, l'ampleur des attentats du 11 septembre 2001 a mené l'Union africaine à accorder une place de choix à la lutte contre le terrorisme. En d'autres termes, dès 2002, un an après les attentats d'Al-Qaïda aux Etats-Unis, l'UA a constitué une politique pour la lutte contre le terrorisme.

Ainsi, un plan pour la prévention du terrorisme en Afrique a été approuvé le 14 septembre 2002, à Alger. Ce plan

prévoit notamment la création d'un centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) chargé de conduire les actions de formation, de mener ses études dans le domaine du terrorisme, de constituer un système de base des données pour la collecte d'échanges et d'analyse d'information et d'exercer une fonction de veille et d'alerte en matière de terrorisme. Le centre dispose d'un correspondant, nommé « Point focal » dans chaque Etat membre de l'UA. Dans ce cadre, il est à préciser que l'UA collabore avec des partenaires dans cette politique de lutte contre le terrorisme au Sahel notamment l'Union européenne.

Le soutien de l'UE à l'UA en matière de lutte contre le terrorisme s'inscrit dans une dernière démarche progressive permettant d'identifier des besoins de coopération et de plus-value d'une telle action. C'est dans ce sens qu'un séminaire a été organisé dans un premier temps en juillet 2007 par le CAERT à Addis-Abeba afin de proposer aux pays africains membres de l'UA une offre européenne antiterroriste de leurs dispositifs nationaux de lutte antiterroriste et le conseil de réorganisation (M. Munganga, 2011, p. 39).

Au cours de ce séminaire, un autre plan d'action a par ailleurs été présenté. Ce plan consiste à la réalisation des missions d'audit afin d'améliorer l'organisation de lutte antiterroriste en Afrique. Dans le second temps, les missions d'évaluation ou des capacités locales des membres de l'UA dans le domaine de lutte antiterroriste seront organisées dans des pays qui les ont demandés à l'issue de la conférence. Les équipes d'audit évaluent in situ les capacités antiterroristes des Etats afin de proposer des améliorations dans un rapport rédigé par les Chefs des missions puis transmis au CAERT, qui aura la charge de diffuser au conseil pour communication aux membres.

En outre, un séminaire regroupant deux représentants des 53 pays membres de l'UA, au Maroc, de l'UNUDC, du CAERT et de chaque Etat

membre de l'UA ainsi que le coordinateur antiterroriste de l'UE, s'est déroulé à Addis-Abeba siège de l'UA encore pour montrer d'autres stratégies de lutter contre le terrorisme.

Les représentants étaient des experts de hauts niveaux et des fonctionnaires ouvert par un responsable de l'UA, et comprenait les interventions suivantes :

-Du CAERT sur l'intervention de menace terroriste ;

-De l'UNUDUC sur les conventions internationales ;

-Du coordinateur européen sur la politique européenne, sur les unités nationales de coordination de lutte antiterroriste ;

-En fin de représentant de l'UA sur l'évaluation de la politique mise en marche. Et ils ont fixé les langues qui animeront d'autres conférences et séminaires dans la lutte antiterroriste, ils ont retenu les langues de l'UA qui seront les langues de travail dont l'anglais, français, l'arabe et le portugais.

Outre ces quelques mesures, les Etats membres de l'UA disposent également d'un projet de loi type sur le terrorisme mis en place en faveur de la diaspora du continent. Cette mise à la diaspora des législations africaines relatives à la lutte contre le terrorisme est rendue impérative par la menace sérieuse que le phénomène fait peser non seulement sur la sécurité intérieure mais aussi sur la sécurité internationale.

Elle procède également de la nécessité d'une coordination entre les Etats africains entant qu'entités régionales travaillent à faire nouer les résolutions anciennes intéressant la lutte anti-terroriste en force de loi contraignante. Aussi le projet de loi type sur le terrorisme soumis à l'examen des experts se préconise plus sur le fondamental de ses dispositions, l'émission d'un mandat d'arrêt africain pour toutes les personnes impliquées, l'établissement d'une liste des personnes recherchées pour des actes terroristes ainsi que l'interdiction de paiement des rançons dans la prise d'otage. Le projet de loi type contre le terrorisme, à travers les mécanismes législatifs. (M. Munganga, 2011, p. 40).

Cependant, en dépit de ces dispositifs, la récente multiplication des attentats en Afrique notamment dans la région du Sahel met en évidence les limites des mesures adoptées par ces organismes internationaux dans la lutte contre le terrorisme.

3. Les perspectives pour une lutte efficace contre le terrorisme

La recrudescence des attentats terroristes notamment au Sahel rappelle le devoir impérieux de l'Afrique de prendre à bras-le-corps la question de la lutte contre le terrorisme et de l'accorder un traitement à la dimension de la menace qu'elle représente pour le développement du continent particulièrement du Sahel. En d'autres termes, au Sahel, l'échec relatif de la diplomatie sécuritaire des acteurs internationaux exige actuellement une autre lecture, une lecture juste du phénomène terroriste.

En effet, la lutte contre le terrorisme dépasse largement aujourd'hui la compétence du seul domaine sécuritaire. Elle nécessite des réponses multiformes et multi acteurs car son éradication n'est possible que dans une synergie d'actions. Dans cette lancée, Cécile Tassin Pelzer citée par Bocoum disait que : « le terrorisme chez l'un a des répercussions chez l'autre et les réseaux criminels mènent des actions au-delà de nos frontières respectives. Il faut faire front commun ». (Bocoum, 2018, p. 17).

Ainsi, bien que des stratégies multiples et complexes soient implémentées par divers acteurs pour parvenir à l'éradication du terrorisme, d'autres voies peuvent aussi être envisagées et qui permettraient éventuellement de compléter les efforts qui sont déjà déployés. Toutefois, certaines des méthodes ou solutions qui sont proposées dans ce travail sont d'ores et déjà expérimentées et/ou envisagées. Cependant, il serait peut-être temps qu'elles soient intensifiées pour les unes, peaufinées pour les autres afin d'optimiser les résultats.

3.1. Renforcer la coopération militaire interafricaine

Considéré comme une menace globale et locale, la lutte contre le terrorisme au Sahel dépasse le seul cadre d'un Etat car la vulnérabilité du système d'un pays met à mal les efforts des pays voisins et peut donc avoir une incidence au niveau sous-régional. Autrement dit, l'interconnexion existante entre les pays de la région du Sahel et leurs voisins fait que de nos jours, aucun Etat n'est à l'abri de cette menace. Dans cette dynamique, Alexandre Marc *et al.* soulignaient que : « en Afrique de l'Ouest, les conflits nationaux franchissent souvent les frontières, déstabilisant ainsi les pays voisins. Les pays entretiennent d'importantes relations informelles entre eux qui peuvent favoriser la régionalisation des conflits ». (A. Marc et al., 2015, p. 8).

Pour remettre en cause le fléau du terrorisme au Sahel, un vaste panel de coopération militaire a vu le jour entre les pays de cette région et les autres Etats à la fois européens qu'africains.

Cette coopération militaire a en effet apporté une expertise, une formation et une connaissance particulières aux forces armées des pays africains notamment du Sahel signataires des accords de coopération. Cependant, ces savoir-faire dispensés ont eu peu d'influence sur le comportement des militaires africains et n'ont pas transformé ces armées en corps républicains au service des citoyens.

Aujourd'hui, bien que la coopération militaire continue d'être perçue comme la solution idoine pour la lutte contre le terrorisme, elle a par conséquent du mal à atteindre l'objectif. La défaillance du système de défense et de sécurité particulièrement des pays africains met en lumière son inadaptation à certaines réalités parmi lesquelles figure le combat contre le terrorisme. C'est ainsi qu'en dépit des efforts consentis, les attaques terroristes prennent de plus en plus de l'ampleur au Sahel.

Pour éradiquer le phénomène terroriste, il faudrait en effet une stratégie africaine multiforme prenant en compte l'Etat, les populations et d'autres auteurs parce que le phénomène terroriste est très complexe. Le renforcement de la coopération militaire interafricaine demeure de ce fait une nécessité³. En d'autres termes, dans un monde devenu de plus en plus violent, ce combat contre le terrorisme au Sahel doit avant tout être perçu par les Etats africains comme un problème propre à l'Afrique donc un défi africain. Professeur Horchani Ferahit cité par Amadou Diop ne disait-il pas que :

nous vivons un défi considérable dans la mesure où nous affrontons tous des menaces de type nouveaux. Je peux faire deux constats. Le premier, c'est que le monde est devenu très violent et c'est paradoxal si nous tenons compte du fait qu'il y a beaucoup d'avancées démocratique. Le deuxième constat, c'est l'échec de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme avec l'augmentation spectaculaire des groupes terroristes. (A., Diop, 2018, p. 2).

Privilégier la coopération interarmées africaine demeure la voie de salut pour arriver à bout du terrorisme dans la région du Sahel. La coopération militaire avec les Etats du nord crée une dépendance d'ordre matériel et scientifique, tout en accentuant la subordination due aux limites financières et technologiques des pays africains.

3.2. Eradiquer le terrorisme par l'éducation

L'éducation a depuis des décennies été au centre du débat. Jusque vers 1970, on assimilait fréquemment l'éducation à la scolarité, c'est-à-dire au système éducatif formel, qui va des classes du primaire aux plus hautes

³ Précisons qu'il existe néanmoins ce type de coopération entre Etats africains. Le Maroc et l'Afrique du Sud jouent ici un rôle de premier plan.

spécialisations universitaires. Cette définition permettait par ailleurs d'évaluer le degré d'instruction d'un individu en fonction des années d'études et des diplômes obtenus.

Au début des années 1970, on s'aperçut peu à peu que cette vision de l'éducation était non seulement beaucoup trop étriquée et artificielle pour se conformer aux réalités de la vie, mais qu'elle empêchait également de porter une attention tout aussi nécessaire aux autres modes d'apprentissage, et qu'elle portait préjudice à l'éducation formelle. A proprement parler, cette conception de l'éducation, rattachée aux notions d'institution et d'âge, supposait trois principes qui ne s'accordaient tout simplement pas avec l'expérience vécue sur le plan quotidien : (P.H., Coombs, 1989, p. 20).

- seules les écoles étaient en mesure de répondre à tous les besoins essentiels des individus en matière d'éducation ;

- l'enseignement s'adressait uniquement à la population en âge scolaire ;

- quiconque n'avait pas suivi une scolarité normale était un ignorant.

Toutefois, la conception beaucoup plus large qui apparut au début des années 1970 et fit rapidement l'unanimité assimilait la notion d'éducation à celle d'apprentissage, quels que soient le lieu, la méthode et l'âge où se faisait cet apprentissage. D'autre part, l'éducation était envisagée comme un processus permanent, s'étalant sur toute une vie, depuis l'enfance jusqu'au troisième âge. Suite à ce changement de paradigme, la Banque mondiale a ainsi augmenté son aide financière aux services d'éducation de base tant pour enfants que pour adultes.

Dans le cas des pays sahéliens en Afrique de l'Ouest, les contraintes financières et sécuritaires ont empêché l'extension de l'école primaire en dehors des zones urbaines au-delà d'un pourcentage réduit (15-35%) d'enfants en âge scolaire. (M. Botti et al., 1977, p. 9). Le nombre d'adultes illettrés augmente en effet chaque année. Même le pourcentage minimum de la

population desservie par le système traditionnel d'enseignement primaire n'arrive pas le plus souvent à acquérir des compétences. Or, l'éducation peut être un excellent moyen de lutte contre le terrorisme.

Mais en Afrique au sud du Sahara particulièrement au Sahel, les formateurs et les acteurs de l'éducation ne sont pas souvent outillés. Ils rencontrent des difficultés et peinent à assurer leurs missions. Pourtant, les enseignants et les éducateurs ont un rôle central à jouer dans la lutte contre le terrorisme parce qu'ils sont en contact direct avec les jeunes. Ils peuvent par ailleurs constituer des modèles d'identification, des agents du changement et des médiateurs favorisant le dialogue et instaurant un respect mutuel. Ils peuvent également être les premiers à repérer des signes de radicalisation menant à la violence et à y répondre.

En outre, les enseignants et les éducateurs doivent également être formés à créer un climat qui contribue à un dialogue respectueux, à la libre discussion et à la réflexion critique, notamment sur des questions potentiellement polémiques et conflictuelles. Autrement dit, le système éducatif a son rôle à jouer dans la réduction de la discrimination, la promotion de valeurs démocratiques et le développement d'une pensée critique autant de rouages essentiels de la prévention de la radicalisation violente. Au-delà de l'instruction et de la qualification, l'école a également comme mission de favoriser la socialisation des jeunes.

Cette socialisation passe notamment par l'instauration d'un climat favorisant l'inclusion et facilitant le vivre ensemble. Gwang-Chol Chang cité par Abdoulaye Diallo soulignait que : « l'éducation peut apporter des réponses durables en offrant aux jeunes des possibilités d'apprentissage pertinentes et opportunes afin de leur permettre d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui les aideront à renforcer leur résilience face à

l'extrémisme violent ». (A. Diallo, 2018, p. 9).

Ainsi, le besoin de préparer les enseignants à préparer les jeunes est réel. En dépit d'une part des efforts consentis par l'Unesco à travers l'organisation des ateliers de renforcement des capacités pour la prévention du terrorisme par l'éducation et d'autre part par les autorités des pays du Sahel depuis des décennies pour améliorer et étendre leurs services éducatifs, notamment ceux du premier degré, beaucoup d'entre eux sont confrontés à des résultats inattendus et décevants, (M. Botti et al., 1977, p. 11) :

-hors des zones urbaines, un pourcentage élevé de la population d'âge scolaire primaire n'est pas encore touché par le système et cela accroît le nombre déjà considérable des adultes illettrés ;

-souvent, la population scolarisée n'acquiert pas les attitudes, les qualifications et les connaissances considérées comme souhaitables pour le développement économique et social aux niveaux local, régional ou national ;

-le montant des ressources nécessaires pour l'extension et l'adaptation de l'enseignement primaire, afin qu'il réponde aux besoins des catégories concernées de la population, excède très généralement la capacité financière de la plupart de ces pays.

Ainsi, la mise en œuvre d'une politique visant à soutenir la formation des enseignants demeure une nécessité pour les pays du Sahel. En outre, dans la lutte contre le terrorisme, la contribution des chercheurs et universitaires surtout sociologues, historiens et géographes est aussi fondamentale dans la mesure où ils peuvent traiter des questions sur la société, sur l'histoire et sur la géographie du Sahel pour connaître ses mutations et donner des orientations.

3.3. Améliorer le renseignement

Le concept de renseignement est né à la fin du XIX^e siècle. On passe, à cette époque, de la notion triviale d'espionnage, qui correspond à des pratiques clandestines plus ou moins formalisées au service du Prince, à l'institution d'une bureaucratie secrète au service de l'Etat. (F. Bulinge et al.,

2015, p. 179-195).

Le modèle de renseignement occidental se construit cependant durant le XX^e sur des bases empiriques, dans le secret des services spéciaux et dans un climat de méfiance entretenu par la crainte d'être soi-même espionné. Cette notion de par sa complexité n'a pas une définition consensuelle. Autrement dit, en dépit du foisonnement d'études consacrées au renseignement, nous notons l'absence de définition théorique précise dans la littérature.

Les définitions existantes renvoient généralement à des concepts techniques. Cela s'explique principalement par le fait que le renseignement est d'abord une pratique empirique avant d'être un objet théorique. Dans cette perspective, Henri cité par Franck Bulinge et Eric Boutin le définit comme : « une démarche opératoire, confirmant la vision praxéologique qu'en ont les auteurs issus du monde du renseignement depuis plus d'un siècle, et qui s'ancre dans une culture de l'action. » (F. Bulinge et al., 2015, p. 179-195).

En effet, le terrorisme constitue un thème consensuel autour duquel les services des différents pays partagent leurs connaissances. Cette coopération internationale entre services de renseignement est très active, mais essentiellement une base bilatérale. La coopération multilatérale est de ce fait restée très modeste. Néanmoins, l'ONU, longtemps rétive au renseignement, a récemment évolué sur le sujet.

Toutefois, en dépit de certaines avancées observées depuis quelques années, le niveau de menace élevé rend nécessaire la poursuite de l'amélioration des dispositifs. La coordination entre services de renseignement doit être encore améliorée car dans le combat contre le terrorisme, l'efficacité des services de renseignement constitue un élément déterminant. Il offre les informations et les connaissances essentielles conduisant à la prise des décisions pour une meilleure efficacité. Autrement dit, la lutte contre le terrorisme impose d'être vigilant à tout moment et en tout lieu.

Il est donc primordial de détecter bien avant les risques d'attentats afin de les éviter. Tout ceci nécessite par ailleurs une maîtrise de l'information qui s'entend de la capacité pour les décideurs de tous bords (civils, militaires, agents de l'Etat) d'accéder en temps réel au renseignement afin d'en faire un usage opérationnel et efficace.

Pour cela, les différents acteurs chargés d'assurer la sécurité la région du Sahel, de même que les autorités impliquées dans la lutte contre le terrorisme doivent échanger de façon permanente les informations dont ils disposent dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes implantés au Sahel. Une telle stratégie pourra leur permettre agir contre les éventuelles actions terroristes en cours de préparation.

Il est de ce fait impératif de nouer et de renforcer des partenariats public-privé aux niveaux national, régional et international en matière de partage d'informations, d'expériences, de renseignements même, ainsi que de coordination opérationnelle, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de contrôle des frontières.

Conclusion

Le terrorisme est un phénomène réel et sérieux. Il met fin à la vie des innocents, crée la psychose et chamboule les agendas à la fois des Etats que des organisations. Il est devenu dans le contexte de la mondialisation une menace globale. Aucun pays n'est aujourd'hui à l'abri des attaques de ce phénomène. Ses actions, longtemps banalisées ont attiré l'attention de l'opinion internationale au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Un intérêt croissant fut ainsi accordé à ce fléau. Les universitaires, les chercheurs, les analystes et les médias accordèrent une place de choix à la problématique de la lutte contre le terrorisme.

De nos jours, il existe un foisonnement de dispositifs et d'études consacrés à l'éradication du phénomène terroriste. Toutefois, en dépit des solutions préconisées et malgré les mesures prises d'une part par les Etats du Sahel et d'autre part par les organisations internationales, les attaques terroristes avec son cortège de victime deviennent récurrentes dans cette région.

La prise de responsabilité des Etats africains s'avère donc indispensable pour une éradication effective de ce fléau. Ainsi, en plus de la nécessaire amélioration et du renforcement des mécanismes développés, la lutte exige d'autres actions complémentaires notamment le renforcement des moyens de communication interafricains, la mise en œuvre du mécanisme de lutte contre le financement du terrorisme et l'établissement de la coopération médiatique.

Bibliographie

BOCOUM, « Lutte contre le terrorisme : l'UE magnifie la collaboration avec le Sénégal », *Le Soleil*, n° 14513 du vendredi 12 octobre 2018, p. 17.

BOTTI, M., CARELLI, M.D. et SALIBA, M., *L'éducation de base dans les pays du Sahel*, Hambourg, Institut de l'Unesco pour l'Education, 1977, 134 p.

BULINGE, F., et BOUTIN, E., « Le renseignement comme objet de recherche en SHS : le rôle central des SIC », in *Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, n° 47, 2015, pp. 179-195. <https://doi.org/10.4000/comunicatioorganisation.4951>, consulté le 09/11/2022.

Comprendre le Sahel à travers son histoire, sa géographie et ses défis sociodémographiques et sécuritaires, Dakar, UNFPA, 2021, 56 p.

COOMBS, P.H., *La crise mondiale de*

l'éducation, New York, Oxford University Press, 1989,

DIALLO, A., « Extrémisme violent en Afrique de l'Ouest : la prévention par l'éducation des enfants », *Le Soleil*, n° 14423 du mardi 26 juin 2018, p. 9.

DIOP, A., « Prévention et lutte contre l'extrémisme violent : créer des passerelles entre les populations et l'Etat », *Le Soleil*, n°14423 du mardi 26 juin 2018, p. 2.

GASMI, A., et DJERIA, J., « La problématique de l'implication des jeunes africains dans le terrorisme et l'extrémisme violent : entre les complexités de la réalité et la nécessité de la solution », in *Revue africaine sur le terrorisme*, vol. 7, n° 2, décembre 2019, pp. 69-92.

JACQUEMAIN, M., « Terrorisme, terroriste », in *Quaderni*, n°63, Printemps 2007. Nouveaux mots du pouvoir : fragments d'un abécédaire. <http://www.persée.fr/doc/quad-0987-1381-2007-num-63-1-1794>, consulté 12/10/2022.

KANTE, M.I., « Lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest : coopération entre la CEDEAO, les Etats et les Organisations », in *Revue africaine sur le terrorisme*, vol. 7, n° 2, décembre 2019, pp. 93-108.

KLEIN, P., « Le Conseil de sécurité et la lutte contre le terrorisme : dans l'exercice de pouvoirs toujours plus grands ? », in *Revue québécoise de droit international*, hors-série avril 2007, p. 134, <https://www.persee.fr/doc/rqdi-0828-9999-2007-hos-1-1-1397>, consulté le 19/10/2022.

MARC, A., *et al.*, *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Paris, Agence française de développement et de la Banque mondiale, 2015, 52 p.

MUNGANGA, M., « L'Union africaine et la lutte contre le terrorisme en Afrique : cas du Sahel et la Corne d'Afrique », Mémoire de Master II, Université Officielle de Bukavu, 2011, 55 p.

« Lutte contre le terrorisme : un

diplomate russe dirigera le bureau de l'Onu », *Le Soleil*, n° 14120 du jeudi 22 juin 2017, p. 17.

THIAM, E.H.A., « Le terrorisme est une menace globale », *Le Soleil*, n° 14023 du jeudi 23 février 2017, p. 3.



Les toponymes en politique au Nord-Cameroun : essai d'analyse comparée de l'usage des toponymes sous les régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo (1958-1982) et de Paul Biya (depuis 1982)

Maura David, Ph.D

Chargé de Cours en Histoire. École Normale Supérieure /ENS
Université de Yaoundé I / Cameroun / Université de Maroua /
Cameroun/mauradosso@hotmail.fr

Résumé

Le Nord-Cameroun est un ensemble homogène par endroit mais dont l'hétérogénéité est effective dans tous les domaines de la vie sociale. Sur le plan culturel, les groupes sociologiques qui peuplent cette zone sont denses, riches en valeur patrimoniale et variés. Sur le plan politique, plusieurs organisations sociopolitiques régulent la vie des hommes en prônant le bien-être social et politique. L'idéologie et la politique en place sont celles laissées par le colonisateur certes mais avec quelques modifications majeures. Les toponymes sont les noms utilisés pour désigner les lieux. Les usages des noms des lieux changent en fonction des régimes politiques. Ils n'ont pas les mêmes connotations sous le régime du premier président Ahmadou Ahidjo et sous le régime du second président Paul Biya. Des réajustements ont été faits dans l'usage des toponymes. Pour le premier, les ethnonymes ont été utilisés pour désigner les lieux. Le régime actuel a vite compris le jeu. Ils font un réajustement politique en utilisant des variantes des toponymes comme les hydronymes et les oronymes dans les découpages administratifs. Mais aussi pour mieux impliquer la population à l'administration de la cité. Les usages des toponymes sous les deux régimes sont différents. Pour le premier les ethnonymes des groupes sociologiques dominants ont été utilisés comme toponyme alors que pour le second, les toponymes ont été déclinés en hydronymes, oronymes dans l'administration des hommes et des biens.

Mots Clés : toponymes, régime politique, élites, Nord-Cameroun.

Abstract

The Northern part of Cameroon is a homogeneous in some cases but the heterogeneity is effective in all social life areas. Culturally, sociological groups in this area are dense, rich in heritage and value. On the political domain, several socio-political organizations regulate lives by advocating social and political well-being. The ideology and policy in place are those left by the colonizer, but with some major modifications. Toponyms are names used to designate places. The uses of place names change according to political regimes. They do not have the same connotations under the regime of the first president Ahmadou Ahidjo and under the regime of the second president Paul Biya. Adjustments have been made in the use of toponyms. For the first, ethnonyms were used to designate places. The current regime quickly understood the game. They make a political readjustment by using variants of toponyms such as hydronyms and oronyms in administrative divisions, but also to better involve the population in the administration of the city.

Key Words: toponyms, political regime, elites, North Cameroon.

Introduction

La compréhension de l'histoire politique d'un pays passe par la prise en compte de plusieurs réalités politiques, économiques, culturelles et patrimoniales. Pour le cas de l'histoire politique du Cameroun, l'implication du culturel est évident. Dans l'administration du territoire, l'usage des données comme les toponymes entre fondamentalement dans la vie politique et renforce les relations entre les hommes et les lieux (*topos*). Les régimes politiques usent les toponymes en fonction de la politique à développer et de l'acquiescement à obtenir. Ces toponymes sous le régime du président Paul Biya se déclinent en oronymes, hydronymes avec plus ou moins le même effet que sous le régime du premier président Ahmadou Ahidjo.

Pour réaliser ce travail, nous avons opté une démarche méthodologique qui a allié recherche sur le terrain et questionnaire et exploitation des documents. Les enquêtes sur le terrain nous ont amené dans les régions actuelles de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. Les dignitaires et certains hommes religieux ont été questionnés à cet effet. Les documents traitant des questions onomastiques ont été exploités.

Dans une démarche holistique, nous sommes parvenus à des résultats probants. Quel est l'usage que les régimes politiques font des toponymes au Nord-Cameroun ? Nous étudions dans un premier axe les usages des toponymes sous le régime du président Ahmadou Ahidjo et, dans un second axe les usages des toponymes sous le régime du président Biya. L'étude des toponymes est indispensable dans la gestion de la cité.

1. Le contexte d'usage des toponymes au Nord-Cameroun sous le régime d'Ahmadou Ahidjo

1.1. Des groupes ethniques dominants identifiés aux toponymes

S'il faut admettre avec l'histoire que la politique culturelle est fonction des chefs et des leaders en place, il faut se situer dans la logique de la Lybie au temps des colons français. Ces derniers pensait que assimiler la langue, la religion, la culture de l'autre favorise une véritable osmose et un syncrétisme, mal en a pris les colons car, cette volonté d'assimilation passive a heurté l'intégrisme religieux des arabes pour qui cette langue ne doit pas être édulcorée car ayant des relations fortes et étroite avec le souverain bien islamique. Cette logique très présente dès les premières années s'est heurtée au refus catégorique de la population occasionnant des mouvements de revendications ça et là.

Dans les massifs du Mandara au Nord du Cameroun, la situation est toute autre. Le rapprochement entre les peuples et les multiples pouvoirs traditionnels en place est effectif dans la configuration socio-culturelle mais contraire dans la gestion et l'administration des biens et des personnes. Ce sont des pouvoirs installés sur des territoires et dont le mode de gouvernance est calqué sous un modèle extérieur en l'occurrence peul.

La population ne s'identifie pas culturellement aux exigences du pouvoir en place. Les titres nobiliaires, la titulature royale, les *régalia* sont difficilement acceptés par la population qu'on gouverne. Ces derniers trouvent un motif de soulèvement et de refus total à chaque fois que les lois imposées sont contraires aux principes traditionnels des peuples en place. La juridiction

traditionnelle sur laquelle les litiges sont gérés par exemple ne rime pas avec la culture du milieu.

La langue mandara est considérée comme un véritable facteur d'intégration qui transcende les clivages et les limites ethniques. Le foisonnement ethnique, le labyrinthe à plusieurs entrées se transforme en un chemin unique au regard de la langue. Celui qui parle Mandara est supérieure et par conséquent capable de transcender et forces antagonistes. Les difficultés et autres obstacles se muent et balisent son chemin des défis sans cesse renouvelés et franchis avec aisance. La religion n'en est pas en reste, elle joue un rôle indéniable dans la socialisation des hommes et dans la stabilisation des groupes en place.

L'islam est considéré comme ce vent d'Est qui aplanit tout sur son passage et rend l'atmosphère calme et paisible. Mais la montée des jeunes élites intellectuelles ne rime pas avec cet ordre anciennement établi par les réalités politico-administrative de la période coloniale à la période actuelle. Une véritable révolution s'opère par le bas et la population se trouve au centre des mutations. La sociologie de Jean Marc ÉLA selon laquelle la révolte paysanne est un indice dans la compréhension des hommes et dans les politiques d'administration a tout son sens. On comprend mieux nos leaders quand l'État entre en brousse.

Il faut comprendre dans ce sens la négation du modèle d'exploitation établi par le colonisateur. Les maîtres dans ce vaste champ de bataille ne sont autres que les chefs traditionnelles que les colonisateurs allemands et français ont trouvés par endroit et ont administré le territoire avec eux. Cette continuité se heurte à un refus total par la population de pouvoir s'assimiler. Les jeunes sortis de l'école occidentale y trouvent un grand plaisir en expliquant à la

population les avantages et les inconvénients de l'acceptation des chefs n'appartenant pas au groupe sociologique en place au sommet de la hiérarchie sociale. Le chef dans bien des cas n'appartient pas au groupe sociologique qu'il administre.

La population locale se voit comme exploités, travaillant pour les autres, observant les lois et les exigences des leaders qui ne font pas corps avec le peuple. Les litiges fonciers ne sont pas bien gérés sinon la balance se penche vers celui qui n'appartient pas à la religion en place, prétendue dominante. Les conflits fonciers, matrimoniaux, les difficultés liées à la filiation se diluent dans la négation des réalités de celui qui croit détenir la vérité selon les exigences socio-culturelles anciennes.

Les razzias esclavagistes, l'implantation au-delà du Bornou du pouvoir traditionnel, les facilités avec le pouvoir colonial et la continuité avec l'administration présente sont autant des réalités qui reconforment les pouvoirs de certains lamibé¹ actuels petit-fils du sultan du Bornou, cousin ou oncle d'avec les grands parents dans le sultanat de Wandala². Cette négation de la légitimité historique s'observe de plus en plus avec l'apparition de la jeune élite intellectuelle.

Les écoles et les églises principalement sont des cadres

¹ Le Lamido est un chef traditionnel peul dans la partie septentrionale du Cameroun. Il administre son territoire appelé lamidat avec l'aide de la *faada* constitué de plusieurs responsables auxquels est confiée une responsabilité particulière. La prière, l'impôt, la guerre, la gestion du bétail, des frontières du territoire, etc.

² Au Sud au Bornou et dans l'actuel département du Mayo-Sava au Nord-Cameroun se trouve le Sultanat du Wandala. Mandara ou Wandala désigne les groupes sociologiques en place. Ils sont convertis à l'islam au XVIII^e Siècle. La littérature historique garde la date de 1715, période à laquelle le May Bukar se convertit à l'islam.

d'apprentissage de la légalité, de l'égalité et du respect du pouvoir légitimement établi et centré sur les valeurs propres d'avec le groupe. Les valeurs en harmonie avec les réalités socio-culturelles ou ethnoculturelles. Les groupes ethniques dominant ont été identifiés aux toponymes. Il s'agit des Mandara dans l'extrême-Nord du Cameroun.

Dans l'Adamaoua camerounais, les peuples comme le Mbum ont été longtemps identifiés à la zone à côté des autres groupes minoritaires notamment les Dii, les haoussa, etc.

1.2. L'invention du *topos* à travers le politique et le religieux

Le religieux et le politique ont façonné l'image du Nord-Cameroun. Ainsi le triptyque de De Certeau fonctionne bien dans ce vaste ensemble. 1-opération d'effacement et de dissociation ; 2-définition d'un lieu propre, d'une identité ; 3-une stratégie pour une efficacité sociale. Elles ont fonctionné malgré le poids des amertumes, des contestations des libertés, de l'imposition, de l'esclavage, toutes choses contraires aux droits de l'homme et à la manifestation de leur liberté.

Les groupes non islamisés ont croupis sous l'épée de Damoclès des islamo-peuls constitués des peuls et des autres groupes islamisés. Les toponymes usités n'ont pas tous de liant avec la culture des peuples en place. Le religieux et le politique au Nord-Cameroun deviennent des figures normatives qui forcent le déclin de la chrétienté en place en altérant les rapports dominants/dominés et en faisant surgir une nouvelle forme de pouvoir basé sur les fondements de la religion islamique. Ainsi un travail d'effacement et de répudiation est le premier aspect d'un pouvoir qui se définit par la dissociation qu'il instaure.

L'anthroponymie est ce qui fonde l'identité d'un individu au sein de la filiation, du clan ou du groupe. Le nom est un programme, un vœu, des souhaits, des chants, mais aussi des pleurs, des angoisses et des peurs. La patronymie permet de faire une lecture simple de la situation familiale selon que l'enfant est né dans un couple monogame ou polygame, selon l'ordre de naissance de l'enfant. Un programme de vie y est inscrit dans son existence. Le sens commun est les multiples connotations qu'on attribue aux peuples du Nord-Cameroun. Ils sont affublés de tous les qualificatifs car, le champ anthroponymique est riche et varié, dynamique chez les peuples du Nord-Cameroun et dont le politique s'en sert facilement. Le système patronymique est cyclique et dynamique.

Ce programme cyclique et saillant renvoi à la cosmogonie, à la symbolique des astres dans le système solaire et dans les rapports interhumains. Le chiffre dix (10) n'est en réalité que la somme totale des chiffres existants sur la base duquel on construit d'autres chiffres plus dynamiques. Onze est l'addition de 10 plus 1. L'imagerie mythique et cosmogonique relève le fait que la maternité chez une femme s'arrête à dix. Le programme est plein de vie et de sens. Le second substantif qui est ajouté à celui du père renforce la compréhension du système anthroponymique.

Il appartient à, sous-entendu il est le fils d'un tel qui lui-même occupe tel ordre chez son père. Un véritable puzzle qui se déchiffre et se lit aisément lorsqu'on comprend la formule et la clé de la lecture.

Les influences culturelles sur la patronymie sont construites à l'image des grandes sections qui ont jalonné la vie de ces peuples dans le temps. Les périodes de l'histoire, les religions révélées ont joué un rôle non moins négligeable dans le temps.

Cette influence sur la patronymie est visible d'emblée dans les noms. Elle apparaît avec le christianisme et l'islam qui imprime une marque chez les jeunes. Ils portent les prénoms inspirés du coran sous le régime du président Ahmadou Ahidjo et la bible sous le régime du président Paul Biya. Une volonté des parents à ce que leurs progénitures ressemblent à ces hommes dans le temps.

La particularité avec les noms au Nord-Cameroun est qu'il comporte de nos jours des noms composés de trois substantifs. Un premier selon l'ordre de naissance (dans la famille) chez la mère, un second qui est en réalité le patronyme du père qui respecte les mêmes principes traditionnels de dation des noms et un troisième qui est un prénom tiré du lexique religieux ou de l'influence des technologies de l'information et de la communication.

Nombreux sont de nos jours certaines ethnies qui s'identifient et se retrouve mieux dans cette construction identitaire à travers les patronymes. Certains peuples, sont identifiés au lieu sur lequel ils fondent et expriment l'essentiel de leur culture. Une véritable identification à travers le lieu qui les abrite. Dans ce contexte, on est en train de penser le soi avec la médiation des imaginaires et des images construite sous le prisme des valeurs patrimoniales de l'autre.

La pensée coloniale a construit les sociétés africaines dans leur mentalité et identité. Pour échapper et se substituer à certaines réalités africaines construites sur la base du prisme colonial et dont la continuité est évidente sous Ahidjo, certain groupe ethnique se refuse d'appartenir à tel ou tel autre groupe. Ils valorisent de facto le patrimoine de l'autre groupe sociologique en déconstruisant la valeur identitaire dans leurs patronymes de départ.

Les frontières héritées de la colonisation sont en réalité des lignes imaginaires tracées par les colons à une période de temps dans l'évolution politique et socio-culturelle d'un peuple. Pour ce qui est du Nord-Cameroun, la démarcation franco-britannique matérialise la scission entre les peuples de part et d'autre du Cameroun et du Nigéria. Sur le plan culturel, le métissage est visible sur le plan linguistique et les civilisations sous-jacentes émergent face à ces réalités. L'Anglais et le Français de part et d'autre impliquent de facto les prénoms tirés de la civilisation britannique et française. Les noms comme William, Shakespeare, apparaissent dans le lexique. Le temps dénature et améliore le système patronymique.

Le sens commun y est présent mais cache le véritable sens des noms. Pour celui qui s'imprègne pour la première fois du nom du lieu ou topos, la signification n'est pas évidente puisqu'elle se confond au lieu proprement dit. On s'éloigne ainsi de « l'impérialisme des images, des idées, des concepts et des idéologies qui colonisent leurs esprits au moyen de la violence symbolique des médias transnationaux ou globaux » (J. Tonda, 2012, p. 108).

Il y a à ce niveau plusieurs questionnements possibles. Peut-on comprendre la culture africaine sous le prisme de la culture européenne ? La réponse est évidemment non. Au cas où on répondrait par l'affirmative, on serait en train de faire prévaloir une idéologie contraire à la compréhension de la réalité culturelle en place, une volonté d'imposition d'une nouvelle identité.

1.3. Une volonté d'imposition d'une identité : une nouvelle *polis* dans la cité

La mémoire est ce qui nous qualifie, ce que nous gardons de manière intrinsèque et propre à nous.

Plusieurs groupes ethniques foisonnent dans le vaste ensemble géographique qu'est le Nord-Cameroun. Mais le pouvoir politique sous le régime du président Ahmadou Ahidjo a voulu occulter les prétendues minorités ethniques pour présenter à la face du monde d'autres groupes minoritaires mais islamisés.

Le Mandara, la langue est un ensemble richement enrichi par les emprunts du Hurza et du Vamé. Ainsi, Mémé qui est le centre ou la capitale Mandara est en réalité un centre de dispersion de plusieurs peuples dans l'histoire. Le régime n'a fait rien d'autre que montrer à la face politique une hétérogénéité. Elle s'est manifestée jusque dans les découpages administratifs : le département de Margui-Wandala. L'usage de ce toponyme ne traduit rien dans l'affirmation de la mémoire, le lien qui devrait exister entre la nature et la culture et le toponyme comme expression culturelle par essence.

Les Margui sont majoritaire au Nigéria et minoritaire au Cameroun, dans les Massifs du Mandara austral. Ils seraient venus du Nigéria alors que les Wandala ancêtres des Mandara sont venus du Soudan (C. Seignobos, 2000, p.45). L'association de ces deux ethnonymes ne traduit rien dans la dynamique de la pensée de ces deux peuples. Peut-être une volonté « d'ancestralisation » des lieux à travers l'usage de leurs ethnonymes.

Nous voyons beaucoup plus une volonté de négation des autres groupes prétendus minoritaires. Il est fait de manière subtile, un travail d'effacement, dissociation et définition d'un lieu propre permettant donc le déploiement d'une stratégie de transformation sociale (M. de Certeau, 1990). Le régime du président Ahmadou Ahidjo visait une efficacité sociale en inhibant les autres. Pourtant, point n'est besoin de dire que les autres ont leur culture qui

était occultée, taxée d'animiste par le colonisateur et perpétué par le pouvoir en place. La culture peut être comparée à cet art, conditionnée par les lieux, des règles et des données. Elle est prolifération d'invention et des espaces contraints. Rien ne fonctionne selon la dynamique sociale. Les lieux sont inventés par des toponymes quelconques façonnés par le politique et le religieux.

Les élites anciennement implantées n'administrent que sous le modèle colonial. Il existe de ce fait une inadéquation dans la manière de penser et de concevoir le monde entre les anciens et les jeunes nouveaux. Ce concept jeune et nouveau utilisé par les anciens connaît une élasticité dans la compréhension. Les jeunes nouveaux sont en réalité des matures sous d'autres toits, des dynamismes dont il faut bien exploiter dans la gestion des hommes et de la cité. Ils se heurtent aux anciens, ceux qui sont démiurge et qui détiennent le savoir traditionnel et politique infus, ceux qui font corps avec le territoire et la population : *nul n'entre ici s'il n'est géomètre.*

Cette citation de Platon trouve tout son sens dans l'antagonisme qui existe entre ces deux mondes. C'est une géométrie à plusieurs variables. Pour le premier, le temps leur a permis d'acquérir des expériences, des savoirs et des savoir-être à tel enseigne qu'ils sont au-dessus, sur tous les toits. Ils observent tranquillement et d'un regard inquiet et menaçant la population et les jeunes qui émergent. Ils ne se doutent de rien. Ils sont au centre de tous les comités : de bases, les centraux et les extrêmes. Pour les seconds, ils sont dans une inquiétude permanente qui ne se dissipe pas. La question qu'ils se posent de manière récurrente est celle-ci : à quand notre tour. Ces seigneurs des lieux vont-ils transcender le temps et l'espace ?

Dans les zones comme Mémé, la situation est patente au regard de l'antagonisme visible aujourd'hui entre le pouvoir traditionnel et les jeunes élites formés à l'école occidentale. Ils professent la négation du pouvoir traditionnel en place depuis la période coloniale et qui se perpétue de nos jours. Leurs racines sociales et historiques ne sont pas en harmonie avec la population et la culture en place. Il n'existe pas un liant entre les castes et les classes sociales des groupes administrés. On n'observe pas une véritable osmose. La population connaît la famille régnante qui appartient à tel clan et dont la succession est de telle ou telle type. La jeune élite lettrée explique cela mieux aux uns et aux autres pour qu'il y ait une véritable césure et l'émergence d'une nouvelle *polis* dans la cité.

Dans la patronymie tout comme dans la toponymie, la profondeur chronologique sape les bases de la compréhension des substrats socio-culturels et linguistiques. Les hommes entretiennent des interactions dans le temps. Dans la toponymie principalement, la profondeur chronologique se confond avec le sens commun. Les *topos* (lieu) ne changent pas, mais *l'onoma* (nom) subit des mutations en fonction de l'informateur, des générations et de l'effet recherché chez le destinataire.

La profondeur chronologique est aussi la succession des générations qui elles-mêmes rencontrent de multiples défis et mutations au cours de l'histoire. On passe de la perception hâtive dans la signification des noms des personnes et des noms des lieux à une véritable identification des hommes et du *topos*. Le sens premier n'est pas le véritable sens qu'on accorde à un lieu. Il faut questionner les multiples générations qui se sont succédées dans le temps et sur un site précis.

Etudier la question de l'identité sous le prisme des toponymes au Nord-Cameroun est très complexe. Cette opacité est enrichie par la confusion que les uns et les autres ont des groupes ethniques. Cette équivoque ne doit pas être enrichie car ce sont des peuples distincts ayant quelques traits de similarité dans les aspects et expressions culturels. Ils parlent les langues distinctes ayant des similitudes certes mais, des divergences abyssales difficilement franchissables. Ils portent des ethnonymes différents qui désignent par ailleurs la langue socle culturel mais surtout identitaire.

Cette confusion est savamment enrichie et tire sa source dans la composition sociologique de cette partie du pays. Idrissou Alioum (2019 : p. 7) précise en ces termes que « au plan sociologique, le Cameroun septentrional s'est construit aux confluent de plusieurs rencontres entre les peuples, les cultures, les langues et les civilisations. L'histoire y a joué un rôle décisif dans la formation des identités mouvantes ». Il existe dès lors une complexité dans l'appréhension et la compréhension de la question de l'identité.

Le sens commun est aussi la confusion qui existe entre les principaux éléments qui faciliterait la compréhension de la question identitaire. L'identité perçue ou l'image de soi, l'identité idéale ou l'objectif souhaité et l'identité réelle. Chaque pôle, chaque domaine est un cadre à appréhender, tout un programme. On partirait de la singularité pour comprendre la globalité, de l'unicité pour la pluralité, du local pour le global.

2. Les toponymes et leur usage sous le régime du Président Ahmadou Ahidjo (1958-1982)

Les toponymes Ngaoundéré, Garoua et Maroua au Nord-Cameroun remplissent des fonctions politiques denses mais aussi économiques et socio-culturelles. Ce qui nous intéresse dans ce cas de figure c'est la fonction politique et religieuse de ces toponymes sous les deux régimes.

Les noms cachent des réalités culturelles, familiales et claniques dont le déchiffrement nécessite une certaine hauteur par rapport au sens commun. Il peut s'agir des traditions ésotériques, des messages encodés à la belle famille, à la société. Des remerciements par rapport à une cérémonie de libation et de dépréciation réussie mais également des invocations à un pouvoir transcendant qui ne répond pas exactement aux souhaits encodés par le responsable en charge de la dation du nom.

Sur le plan politique, les toponymes permettent de fédérer un groupe selon que le nom utilisé pour désigner un lieu est un oronyme ou un hydronyme. Les montagnes ont été des sites d'habitation séculaire tout comme la forêt. Les cours d'eau et les fleuves servent aux peuples riverains à parfaire les invocations ou des sites d'acceptation des offrandes attribués aux dieux et aux ancêtres. Nommer les lieux des toponymes qui connotent les caractéristiques géographiques permet à chaque groupe de se sentir impliqué dans la gestion administrative de la vie politique. Lorsque le langage politique est imprégné des toponymes, la vie publique est apaisée, l'ordre et l'harmonie règnent malgré les revendications.

La dénomination toponymique est un acte d'acceptation et d'affirmation de l'identité. La toponymie légitime, normalise et fédère les peuples. Le

toponyme selon Marie-Anne Paveau (2008) devient un désignateur souple et un organisateur mémoriel. Les hydronymes et les oronymes associent plusieurs référents et possèdent des significations variées dans le temps.

2.1. Ngaoundéré sous le régime d'Ahmadou Ahidjo

C'est une ville cosmopolite constitué de plusieurs groupes ethniques. Les foubés, les Gbaya, les Mboum peuplent cette vaste zone soudano-sahélienne, carrefour des cultures et des civilisations. Zone de prairie et d'élevage par excellence, ce site attire en vertu de son climat les peuples divers et variés. Ceci est un atout indéniable dans l'implantation des projets économiques dans la zone : le site de la culture du blé à wassandé, le centre universitaire à Dang, la gare ferroviaire, la promotion de l'élevage bovin, le projet laitier et bien d'autres.

L'environnement politique et culturel sur lequel nous nous focalisons est favorisé par le climat. Le sommet de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) qui devait réunir les chefs d'Etat d'Afrique centrale a doté la ville au lieu-dit quartier haut plateau d'imposants bâtiments administratifs et richement décorés selon les exigences de l'époque. Ce patrimoine bâti a embelli la ville malgré le fait qu'elle tombe aujourd'hui en désuétude sous l'effet du climat. La nature a de plus en plus raison du site et occupe naturellement l'espace non entretenu.

Sur le plan politique, la religion en l'occurrence l'islam organise la vie dans ce vaste toponyme. La population s'identifie naturellement aux militants de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) parti et pilier du régime du président Ahmadou Ahidjo. Point n'est besoin d'invoquer une tentative d'opposition ou de rébellion

politique. Il est connu de tous dans le grand sud. Le Nord est musulman. Il est peuplé des Haoussa. Ils sont tous éleveurs. « Les nordistes sont musulmans, ils sont éleveurs de bétails, ils parlent tous fulfuldé... » (A. Gwoda Adder, 2012, p. 76).

Ce triptyque a fonctionné et fonctionne encore malgré quelques gouttes de vérité qui ont édulcoré sa saveur originale. L'hydronyme Vina fédère la vie des hommes. Ce fleuve qui traverse la ville a donné son nom au vaste département de la vina et, aujourd'hui, à ce petit ensemble réduit. La vie religieuse est animée par la présence des églises catholiques et des protestants norvégiens.

2.2. Ahmadou Ahidjo et sa ville natale : Garoua

Capitale indéfectible du grand-nord camerounais après les indépendances, la ville de Garoua est un vaste ensemble dont la simple évocation traduisait un dynamisme politique. Elle a vu naître en son sein le tout premier président du Cameroun : Ahmadou Ahidjo. Les Fali et quelques peuls éleveurs nomades manifestent un grand intérêt en y faisant paître leurs bovidés.

Cette nécessité par rapport à la population va pousser l'administration française à initier le projet nord-est et le projet sud-est Bénoué. Malgré son climat parfois rude et insupportable pour certain, la Bénoué en période de cru charrie de vaste limon qui fertilise les plaines environnantes. L'homme a réussi à dompter la nature et à surmonter les caprices du climat. Les grands projets économiques vont permettre à la population locale de jouir des retombées économiques. La brasserie du Cameroun, les cimenteries du Cameroun, la Société de Développement de Coton du Cameroun, la société de transformation du textile,

l'emblématique équipe de football "coton sport", etc.

Ce qui nous intéresse le plus, c'est ce trait d'union à la sortie de la ville notamment le pont sur le fleuve Bénoué inauguré par le premier président lui-même le 15 mai 1955.

Garoua sous Ahidjo est aussi associé à l'image de ce gouverneur inamovible. En effet, le pouvoir donc jouit Ousmane Mey gouverneur inamovible sera également déstructuré. La région sera fragmentée à partir de 1982 en département.

Pour intégrer la population à la gestion de la cité, l'administration Biya aura une préférence pour les hydronymes dans sa politique de décentralisation. Les départements qui naissent prennent les noms des cours d'eau. Ces toponymes sont en réalité des hydronymes d'où l'interaction fréquente dans la compréhension et l'interprétation des toponymes.

Interrogeons-nous sur l'usage que le politique a fait de ce toponyme. Pas d'opposant ou d'opposition, entièrement dévoué et acquis à la solde du leader politique et de son parti. Terre natale mais aussi seconde capitale politique du Cameroun dans l'imagerie populaire. La fréquence des visites est imbattable et la ville a bénéficié d'un somptueux palais connu par la population locale comme la Présidence de la République.

L'aéroport internationale devant desservir le grand nord y est présent et a enregistré l'atterrissage de la grande concorde française le samedi 10 février 1979. Les hôtes en place étaient Monsieur Giscard D'Estaing et Monsieur Ahmadou Ahidjo. Ce toponyme est renforcé par l'usage de l'hydronyme Bénoué et quelques lamidats notamment celui de Tchéboua, Troua et de Rey-Bouba. Le dynamisme économique favorisé par sa position à la frontière avec le Nigéria a permis à la population de

mieux maîtriser les échanges et le flux économique.

Le port fluvial de Garoua construit dans les années 1935 a joué un rôle déterminant dans le flux des échanges avec un apport économique certain. Les marchandises de premières heures en provenance du Nigéria notamment les peaux d'animaux de valeur et quelques cauris font de la localité une zone de commerce par excellence. Ces échanges sont également observables avec l'Extrême-Nord actuel dont la capitale est Maroua.

2.3. Maroua sous Ahidjo : le *Djama'aré*

L'Extrême-Nord actuel a joué un rôle capital dans le microcosme politique sous le règne du premier président. Elle est une zone de transition entre la ville de Kousséri à la lisière de la capitale tchadienne Ndjamena et celle de Garoua, ancienne capitale du grand-nord. Dans l'Extrême-Nord actuel, les toponymes les plus illustratifs étaient Mokolo, Mora, Yagoua, Kaélé. Chaque ville a une fonction bien précise sous les régimes politiques. Mokolo était le site par excellence de résistance, de détente et de repos. Il faut en outre insister sur le fait que la ville était l'ancienne capitale du Margui-Wandala qui regroupe l'actuel département du Mayo-Tsanaga et du Mayo-Sava.

Le toponyme générique Margui-Wandala a abrité une vaste entité géographique dénommée région du Mandara de 1932 à 1939. A partir de 1950 et ce jusqu'en 1959, la circonscription prit le nom de région de Margui Wandala. L'impasse de 1940 à 1949 est justifiée par l'administration centrale par une volonté de centraliser le pouvoir au niveau de la région. Administrativement, Mokolo dépendait de Garoua, capitale de la région du Nord.

Le département de Margui-wandala est né à partir de 1959 et la localité est le chef-lieu du département de Mayo-Tsanaga depuis 1982. Au regard de cette longue histoire administrative, la mairie de Mokolo devrait penser à la protection de certains édifices allemands en véritables édifices touristiques qui renferment l'histoire du groupe en question.

La prison centrale, le palais de justice, la préfecture sont autant d'édifices construits sous la colonisation allemande qui méritent une attention bienveillante du pouvoir communal bien que les bâtiments administratifs relèvent du domaine du pouvoir central en l'occurrence du ministère en charge du domaine et des affaires foncières. Il faut créer des espaces, des écoles, des dispensaires et les baptiser Margui, Margui-Wandala ou Wandala par exemple.

Dans l'histoire des royaumes et autres entités politiques dans le bassin tchadien, les royaumes du Kanem et du Bornou avaient pour voisin l'entité politique organisée connue sous le nom de royaume de Wandala avec pour capitale Doulo. C'est un village situé à environ 06 km au nord de Mora sur l'axe Mora-Kousséri.

Aujourd'hui encore, les ruines des forteresses de l'ancienne capitale sont visibles. La préservation de ce site jouerait un rôle intéressant dans la valorisation du toponyme Mora. Cette ville a également joué un rôle dans l'histoire coloniale du Cameroun. En effet, lorsqu'éclate la première guerre mondiale au Cameroun, les troupes allemandes sont présentes dans toutes les grandes villes du Cameroun en l'occurrence Mora.

La coalition franco-britannique chasse les Allemands du Cameroun, avec la chute du dernier rempart qu'est la forteresse de Mora. La bataille n'est pas sans dégât des deux

côtés des protagonistes impliqués dans cette guerre. Les tombes allemandes sont encore visibles et bien conservées sur la montagne de Mora dans les massifs environnant la localité. La commune devrait penser à la protection et à la sauvegarde de ces vestiges historiques, témoins de l'histoire.

3. Une (re)lecture de la mémoire sous le régime de Biya

La configuration du champ toponymique au Nord-Cameroun a subi des modifications profondes dans le temps. Les ethnonymes sont progressivement remplacés dans les désignations des lieux et dans la politique générale de gestion des hommes. Les hydronymes font leurs apparitions et désignent les nouveaux découpages administratifs. Les noms comme Vina, Bénoué, Mayo-Louti, Mayo-Sava, Mayo-Tsanaga, Mayo-Kani, Logone-et-Chari entre dans le champ politique et deviennent des viviers dans le bastion du parti en place. Chaque hydronyme désignés ci-haut connaît des divisions en leur sein selon l'orientation des quatre points cardinaux. Le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest associés à ces hydronymes constituent une première spirale de la base.

Cette spirale en fonction du centre et de la périphérie devient plus petite ou plus grand lorsque les numérotations entrent en jeux. Un, deux, trois, quatre constituent des chiffres fétiches dans l'administration et la gestion des hommes. Nous avons par exemple :

- Vina-Nord-1 ; -
- Bénoué-Nord-1 ; -
- Vina-Sud-2 ; -
- Bénoué-Est-4 ; -
- Mayo-Kani-Ouest-1 -
- Mayo-Kani-Est-2 -
- Mayo-Sava-Ouest-3 ; -
- Mayo-Sava-Est-1. -

Ces multiples divisions et associations des hydronymes, des

points cardinaux et des chiffres offrent une vaste gamme de ventouse pour une véritable adhésion et phagocytose, d'écoute et de compréhension des hommes dans le temps et dans l'espace. Ce fractionnement du *topos* implique un regroupement en entité politique, économique et socio-culturelle et par conséquent une diminution des plaintes et autres revendications. Le régime Biya fait usage des hydronymes pour mieux comprendre les hommes et apaiser les esprits qui sont de tout temps en surchauffe et occasionnent des fractures. Les grandes manœuvres du politique sont orientées vers la recherche de la paix et de la sécurité, vers une administration équitable des biens et des personnes.

Chaque groupe dans ces spirales pense qu'il joue une part active à la gestion et l'administration du pays. Certes, puisque les doléances sont reçues, analysées et transmises à qui de droit. Le feed-back dans le cadre de l'amélioration des biens de la société est fait de manière sélective. Une route profilée, un village électrifié, un barrage hydro-électrique construit, des écoles et des hôpitaux généraux et de références construit dans tel ou tel chef lieux de régions, des universités créées, toutes choses impliquant l'amélioration du bien-être de tous.

On a dans ce contexte le département de Mayo-Sava, Mayo-Tsanaga, Mayo-Louti, Mayo-Kani, Mayo-Danay, Logone et Chari. En effet, chaque fleuve en l'occurrence le Sava, le Tsanaga, le Louti, le Kani, le Danay, le Logone et le Chari ont une part active dans l'histoire des groupes sociaux qui habitent le département. Les Mada, Mouyang, Molko, Mandara, pour la sava. Les Mafa, Kapsiki et boulaï pour le Tsanaga. Les Guidars et Daba pour le Louti. Les Moundang et Toupouri pour le Kani. Les Massa, Mouzgoum et Toupouri pour le Danay. Les Arabes

Choa et Kotoko pour le Logono et Chari.

Chaque groupe, comprend mieux son histoire, ses mythes et légendes par rapport à la rivière qui joue un rôle indispensable dans le vécu quotidien. Le toponyme devient ainsi un outil d'intégration des différents groupes sociaux. Cette utilisation des toponymes met à l'ordre du jour l'interrogation sur la désignation des terres.

Dans la relecture de la mémoire, l'hydronyme à l'image du cours d'eau qui coule et traverse des villes et villages féconde les peuples et les cultures. Ces hydronymes jouent le rôle de la matrice principale dans la gestion des hommes dans le temps. Les hydronymes sont des centres d'incubation et de fécondation des cultures mais également des centres de légitimation et de justification de certaines cérémonies culturelles.

Toutes choses cachées dans le patrimoine, l'héritage et l'histoire culturelle dont le politique sous le régime de Biya a su capitaliser et utiliser. On est passé des toponymes comme outils de positionnement idéologique et de promotion d'un groupe ethnique à des toponymes hydronymes dont le rôle est d'atteindre la base à travers les multiples fractionnements. Nous sommes dans une logique où sous le régime de Biya, la politique toponymique a pour objectif d'atteindre toutes les couches sociales dans leurs différentes composantes : idéologiques, sociologiques, économiques et religieux. Il y a une volonté d'écoute de la base.

4. Les hydronymes et les oronymes comme instrument d'écoute de la base

Dans les premières heures d'ouverture du pays à la modernité, le premier président a fait usage des

ethnonymes dans l'administration et la gestion des hommes. Dans bien des cas, c'est le groupe sociologique majoritaire ou idéologiquement proche du président qui est mis en exergue.

Ceci traduit une frustration vis-à-vis des groupes minoritaires. Cette frustration a occasionné des incompréhensions et des guerres. Pour niveler cette disparité et avoir une plate-forme d'égalité et de considération, il fallait faire table rase des toponymes anciens et générer d'autres en harmonie et en adéquation avec les réalités du grand nord. Des nouvelles circonscriptions administratives ont été créées impliquant de facto des nouveaux toponymes. Une petite déclinaison a été opérée et les hydronymes permettent d'écouter la base, de lire les réalités du Cameroun profond sous le prisme des noms des cours d'eau.

A côté de ces hydronymes, certains oronymes n'ont pas perdu de leur saveur idéologique, politique et socio-culturelle. Les noms des montagnes comme Tchabal dans la Vina, Tinguelin dans la Bénoué et les Monts Mandara à l'Extrême-Nord du Cameroun gardent leurs connotations premières. Il y est ajouté des nouvelles considérations.

Tchabbal, zone de prairie par excellence est aujourd'hui en plus de cette caractéristique première un champ de tir dans le cadre de l'affinage dans la manipulation des armes par les soldats nouvellement recrutés dans l'armée camerounaise. Une mise en valeur évidente dans la zone.

Tinguelin, malgré les multiples migrations et métissages de la population, cette souche granitique des falis a tendance à perdre de sa valeur. Pour pallier à cette situation, point n'est besoin d'expliquer la mise en valeur ou la promotion de cette valeur patrimoniale dans le temps. La création de l'Université de Garoua en

est une belle illustration, une bonne volonté de mise en valeur du patrimoine culturel de la localité. La recherche et l'enseignement des réalités socio-culturelles ne surpasseront pas outre mesure la saveur de cette oronyme dans le temps.

Les monts Mandara ont longtemps joué un rôle dans l'histoire. Le même rôle est aujourd'hui implémenté. Malgré les incursions sporadiques des insurgés de la secte islamique Boko-Haram, les monts Mandara en dépit de la diversité des groupes ethniques qu'ils regorgent est un véritable bastion électoral dans le contexte du renouveau. Certaines grandes figures y sont identifiées, faisant corps avec cet ensemble géographique.

La relecture de la mémoire passe également par le silence du régime en place. Pour la population locale, le régime en place est trop laxiste et ne réagit pas spontanément aux doléances émises par la population locale. Le silence est un moment de grande réflexion, de discernement, de maturation des idées pour que le véritable choix puisse être opéré pense le régime en place³. Justement ces choix sont matérialisés lorsque la population bénéficie d'un seul projet dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Conclusion

En somme, les toponymes ont eu une part active dans la gestion des hommes et l'administration des biens et services. Sous le régime du premier président Ahmadou Ahidjo, les toponymes étaient accompagnés des effets du politique et du religieux. Les groupes minoritaires paléo-soudanais ont été longtemps bafoué, occulté soit à cause de leurs pratiques

sacrificielles barbares, soit à cause de leur religiosité taxée d'irréligieux.

Sous le régime du président Paul Biya, les toponymes sont usés dans leur juste mesure bien que le religieux et le politique dominant. Les groupes autrefois minoritaires ont une part active dans la gestion de la cité. Ils sont écoutés et leur expression culturelle est exhibée et expliquée, leur gastronomie est magnifiée. Les hydronymes sont plus usités dans les découpages administratifs. Il y a une forme d'adressage, d'acceptation et une lecture parfaite de la mémoire. Le *topos* n'est pas inventé, il est écouté, il est lu.

³ Djokom Damien, Ancien Maire de la commune rurale de Mokolo, entretien du 05 janvier 2022 à Mokolo.

Sources et Bibliographiques

1-Sources

Identité de l'informateur	Qualité	Thème abordé	Date et lieu d'entretien
DJOKOM Damien	Maire de la commune rurale de Mokolo	Politique et gestion des hommes	05-01-2022 à Mokolo
MOSSO David	Pasteur	Religion et politique	10-01-2022 à Maroua
SARKI SANOU	Notable à la chefferie de Bibémi	Les noms des lieux	25-03-2022 à Garoua
BASMA GAOU DJE	Chef traditionnel	Les noms de lieux et les hommes politiques	27-03-2022 à Garoua

IDRISSOU Alioum et ALAWADI Zélao,

2- Bibliographiques

BOYER Henri, 2008, « Fonctionnements sociolinguistiques de la dénomination toponymique », *Mots. Les langages du politique*, 86/2008, <http://mots.revues.org>, 12962 ; DOI : 10.4000, consulté le 15 octobre 2012.

CAMILLERI Carmel, 1989, « La gestation de l'identité en situation d'hétérogénéité culturelle », Retschitzky Jean, Bossel-Lagos Margarita, et Dasen Pierre, *La recherche interculturelle*, Paris, l'harmattan, pp.13-25.

CERTEAU Michel de, 1990, *L'invention du quotidien*, Vol 1 : Arts de faire, Paris, Gallimard.

COLLARD Chantal, 1973, « Les « Noms-numéros » chez les Guidars », in *L'homme*, N°3, T13, p. 45-59.

GWODA Ader Abel, 2012, « L'identité *Wadjo*, ou penser l'interculturalité d'une région hétérogène comme fondement du développement », in Gwoda Ader Abel, et Alawadi Zélao, *Le Nord-Cameroun à l'épreuve des pluralismes Quand les sciences sociales interrogent...*, Paris, l'Harmattan, pp.75-98.

IDRISSOU Alioum, 2019, « Comprendre la contemporanéité du Cameroun septentrional » In

Le Cameroun septentrional contemporain, Figures, sociétés et enjeux de développement, 2^{ème} Ed. p. 5-13.

PAVEAU Marie-Anne, 2008, « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille » in *Mots. Les langages du politique*, N°86, p.22-35.

SEIGNOBOS Christian, 2000, « Mise en place du peuplement et répartition ethnique » in Seignobos Christian et Iyebi-Mandjek (Coord.), *Atlas de la province de l'Extrême-Nord Cameroun*, Paris, IRD, pp. 44-81.

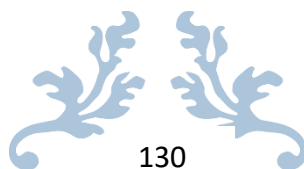
TONDA Joseph, 2012, « l'impossible décolonisation des sciences sociales africaines » in *La Découverte « Mouvements »*, N°72, p. 108-119, en ligne sur <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2012-4-page-108.htm>.

TRIAUD Jean-Louis, 1999, « Lieux de mémoire et passés composés » in CHRETIEN Jean-Pierre et TRIAUD Jean-Louis, (sous la dir.), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala.

Numéro 008 Décembre 2022
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°008 Décembre 2022